



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 8

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Monday, October 24, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le lundi 24 octobre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gonsalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>CHEF INTÉRIMAIRE STEVE BELL, Assermenté</u>	1
Interrogatoire en chef par Me Frank Au	2
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	117
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	139
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	149
Contre-interrogatoire par Me Robert MacKinnon	161
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	174
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	189
Contre-interrogatoire par Me Lauren Pearce	200
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	209
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	215
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	220
Réinterrogatoire par Me Frank Au	236

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le lundi 24 octobre 2022 à 9:34

LA GREFFIÈRE: *The Public Order Emergency Commission is now in session.* La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: *Good morning.* Bonjour.
Merveilleux lundi matin. Heureux de vous revoir.
Alors, nous avons un nouveau témoin ce matin?

Me FRANK AU: [Le chef par intérim Bell.]

COMMISSAIRE ROULEAU: *Okay. Go ahead.*

Bonjour.

--- CHEF INTÉRIMAIRE STEVE BELL, Assermenté:

LA GREFFIÈRE: Chef Bell, voulez-vous être
« assermentant » ou...

CHEF INT. STEVE BELL: J'aimerais jurer sur la
bible, s'il vous plait. Merci.

LA GREFFIÈRE: Votre nom, s'il vous plait?

CHEF INT. STEVE BELL: Steven Bell – B-E-L-L.

LA GREFFIÈRE: Vous jurez que la preuve qui sera
donnée ce matin devant la Commission sera la vérité, toute la
vérité, rien d'autre que la vérité? Que Dieu vous soit en aide.

CHEF INT. STEVE BELL: Oui, je le jure.
que vous allez donner aujourd'hui devant la Commission sera la
vérité, toute la vérité, et seulement que la vérité? Que Dieu
vous soit en aide.

MAIRE JIM WATSON: Oui, je le jure.

Me FRANK AU: Bonjour, Commissaire.

Bonjour, Chef Bell.

1 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me FRANK AU:

2 Me FRANK AU: Chef...

3 COMMISSAIRE ROULEAU: Présentez-vous, s'il vous
4 plait.

5 Me FRANK AU: Frank Au pour la Commission.

6 Chef par intérim, vous vous rappelez, on s'est
7 rencontrés cet été à distance et c'était pour qu'on puisse faire
8 une entrevue, et après l'entrevue, nous avons préparé un résumé
9 de cette entrevue et vous l'avez revue, n'est-ce pas?

10 CHEF INT. STEVE BELL: Oui.

11 Me FRANK AU: Alors, voici le document,
12 WTS00000029. Alors, il s'agit d'une copie de votre résumé que
13 vous avez approuvé.

14 CHEF INT. STEVE BELL: Je crois que oui.

15 Me FRANK AU: Si on peut défiler un petit peu
16 plus.

17 CHEF INT. STEVE BELL: Oui, c'est bien ça.

18 Me FRANK AU: Aimeriez-vous apporter des
19 corrections à ce document?

20 CHEF INT. STEVE BELL: Non.

21 Me FRANK AU: Donc, vous adoptez le contenu?

22 CHEF INT. STEVE BELL: Oui.

23 Me FRANK AU: Monsieur Bell, vous avez... ça fait
24 26 ans que vous êtes le Service de police?

25 CHEF INT. STEVE BELL: Ça fait presque 27 ans,
26 maintenant.

27 Me FRANK AU: Et depuis ces années, vous avez eu
28 plusieurs portefeuilles à votre charge?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

2 **Me FRANK AU:** Quels sont les faits saillants de
3 vos responsabilités?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'étais patrouilleur
5 pendant de nombreuses années et aussi dans les normes de
6 déontologie, aussi l'exécution de la loi en matière de drogues,
7 et aussi j'ai travaillé dans toutes les directions et maintenant
8 je suis chef par intérim.

9 **Me FRANK AU:** Et en janvier de cette année, vous
10 étiez chef adjoint et vous étiez responsable des trois « I »,
11 Renseignement, ainsi que Formation [et Investigation]. Alors,
12 aujourd'hui, on va parler de Renseignement.

13 Et quelles étaient vos fonctions comme chef
14 adjoint puisque vous étiez responsable de l'unité de
15 renseignement?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je dirigeais cette
17 division, je surveillais que notre unité de renseignement,
18 qu'elle recueillait, analysait et partageait l'information, et
19 je faisais ça par l'entremise de la chaîne de commandement.

20 **Me FRANK AU:** Et maintenant, je vais vous montrer
21 un document, c'est l'organigramme, et je vais vous demander
22 d'identifier et nous expliquer les fonctions différentes.

23 En haut, nous avons l'ancien chef Sloly, et en
24 dessous, au niveau de l'exécutif, soit Ferguson et vous avec la
25 section les trois « I ».

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

27 **Me FRANK AU:** Et si on suit cette ligne sous votre
28 nom, on voit « Renseignement ».

1 Alors, on doit glisser davantage vers la droite.
2 Maintenant, on voit les trois « I ». Et pour la
3 Direction des renseignements, qui était le surintendant qui
4 était responsable en janvier et au début de février?

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il faut noter que le
6 surintendant, c'était Surintendant Patterson, et il y avait
7 beaucoup de roulement dans la direction, alors Surintendant
8 Patterson était la personne en charge et il y avait deux
9 inspecteurs qui se rapportaient à lui. Et cette équipe de
10 commandement avait tout juste été placée dans cette direction.

11 **Me FRANK AU:** Alors, en parlant de ce roulement,
12 quand est-ce que le chef Patterson, quand est-ce qu'il est
13 devenu le directeur de l'unité de renseignement?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il... ça aurait été le
15 1^{er} janvier.

16 **Me FRANK AU:** Et vous étiez relativement nouveau
17 aussi?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact. Vers la fin
19 décembre, on m'a affecté à cette unité, alors ça, j'étais
20 temporairement dans le rôle de chef administrateur pour combler
21 un poste, et à la fin décembre, j'ai pris ce portefeuille.

22 **Me FRANK AU:** Donc, décembre 2021.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

24 **Me FRANK AU:** Et en janvier 2022, Surintendant
25 Patterson est devenu directeur de l'unité du renseignement. Il
26 se rapportait à vous?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

28 **Me FRANK AU:** Et il avait deux inspecteurs, donc

1 Cartwright et Bryden. Quand est-ce qu'ils se sont joints à
2 l'unité de renseignement?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** L'inspecteur Cartwright
4 était déjà dans la direction des renseignements, et Bryden
5 aussi, et les deux ont commencé le 1^{er} janvier.

6 **Me FRANK AU:** Et comment est-ce que ces deux
7 directions ont interagi entre Renseignement et Information?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Le chef Soly avait cru que
9 c'était important que les Renseignements et l'Information
10 travaillent ensemble. Alors, nous avons un projet d'envergure à
11 ce moment-là et c'était les services policiers (sic) fondés sur
12 les renseignements, comment on fait la cueillette, l'analyse et
13 le partage dans l'organisation.

14 Ça travaillait... ça fonctionnait très bien, mais
15 l'objectif du projet, c'était d'identifier comment on pouvait
16 peaufiner ce partage d'informations pour s'assurer que
17 l'information allait être partout dans l'informa... dans
18 l'organisation. Ça faisait déjà un an qu'on avait débuté le
19 projet et il y avait des étapes et il y avait des efficacités
20 qui avaient été atteintes dans le partage de l'information.

21 **Me FRANK AU:** Pour l'unité d'intervention, le
22 système de commande est structuré en trois niveaux :
23 stratégique, opérationnel et tactique. Pour le travail du groupe
24 de renseignement, est-ce que c'est absolument... est-ce que c'est
25 la même organisation?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

27 **Me FRANK AU:** Alors, dans cette structure-là, vous
28 êtes au niveau stratégique supérieur?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

2 **Me FRANK AU:** Et Surintendant Patterson serait?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça serait dans le domaine
4 opérationnel et Inspecteur Bryden passerait de l'opérationnel au
5 tactique.

6 **Me FRANK AU:** En regardant l'organigramme, est-ce
7 que l'inspecteur Bryden se rapportait à monsieur Patterson?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

9 **Me FRANK AU:** Et les deux se rapportaient à vous?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

11 **Me FRANK AU:** On va parler de ce processus de
12 hiérarchie. À quelle fréquence receviez-vous une mise à jour ou
13 un breffage de monsieur Patterson?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Concernant l'objectif de
15 cette Commission?

16 **Me FRANK AU:** Bon, on va remonter à janvier-
17 février de cette année. On a entendu d'autres témoignages que le
18 Convoi de la liberté, les évènements, est apparu vers le
19 13 janvier. Alors, débutant vers cette période-là, j'essaye tout
20 simplement de comprendre la fréquence à laquelle vous aviez des
21 breffages.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Nous avons des rencontres
23 deux fois par semaine, c'était pour le crime et la circulation,
24 et c'était conçu afin d'identifier les risques principaux et
25 notre réponse en tant qu'organisation.

26 Alors, ce niveau et fréquence de breffages au
27 commandement exécutif se faisait deux fois par semaine en ce qui
28 a trait aux questions générales.

1 Maintenant, pour le Convoi et les évènements, ça,
2 ç'a été signalé grâce à un rapport Hendon vers le 13 janvier.
3 Monsieur Patterson et moi-même, on a commencé à avoir des
4 discussions vers le 20 et les breffages qu'on me faisait en
5 termes des activités et s'assurer que l'information circulait.
6 Donc, tout ça se faisait sur une base régulière.

7 **Me FRANK AU:** Vous avez dit le 20 janvier, c'est
8 bien ça?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Le ou vers, je ne peux pas
10 vous donner la date précise, mais c'est à ce moment-là que ça
11 aurait été signalé, que c'est devenu plus proéminent.

12 **Me FRANK AU:** Maintenant, l'ancien chef Sloly,
13 j'imagine qu'il viendra dire qu'il a su ou qu'il a reçu le
14 premier rapport Hendon le 13 janvier et il a acheminé une copie
15 de ceci à vous. Quel est votre souvenir?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Mon souvenir, c'est que je
17 n'ai pas commencé à recevoir les rapports Hendon jusqu'au
18 27 janvier, et ça, c'était en discussion avec monsieur
19 Patterson, alors je n'ai pas... je ne crois pas avoir reçu ce
20 rapport-là.

21 **Me FRANK AU:** On a parlé aussi à Inspecteur
22 Bryden, et lors de son entrevue, il nous avait dit qu'il avait
23 reçu une copie du rapport Hendon le 13 janvier de monsieur
24 Patterson. Avez-vous un souvenir quelconque d'avoir reçu un
25 rapport avant le 27?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, aucun souvenir, et
27 j'ai fouillé dans la base de données pour voir quand est-ce que
28 j'ai commencé à les recevoir, et c'était le 27 janvier.

1 **Me FRANK AU:** Comme un adjoint qui aidait l'ancien
2 chef, et vous aviez la responsabilité de la partie
3 Renseignement, vous rappelez-vous des discussions que vous
4 auriez eues avec l'ancien chef en tant... par rapport à votre
5 affectation et les évènements du Convoi?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, absolument. Le chef
7 m'avait dit, et aussi, on avait des coups de fil le matin de 9 à
8 10, et durant ces appels, on parlait des enjeux qui
9 surgissaient. Alors, pour le convoi, c'était dans cette semaine
10 du 20 janvier – je n'ai pas la date précise –, et nous avons eu
11 des discussions et il y avait des discussions sur la
12 responsabilité de recueillir des renseignements, d'être
13 impliqué, identifier les risques et les menaces, et s'assurer
14 qu'on était en train de contribuer à la planification qui allait
15 avoir lieu.

16 **Me FRANK AU:** Je comprends que monsieur Sloly
17 était très clair qu'il voulait que toutes les opérations soient
18 fondées sur les Renseignements. C'était bien votre
19 compréhension?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Absolument. Il était très
21 ferme là-dessus. C'était l'aspect Renseignement. C'est les
22 Renseignements qui vont alimenter le cycle de planification afin
23 d'avoir une réponse appropriée.

24 **Me FRANK AU:** Et il vous a donné cette
25 responsabilité précise pour s'assurer que les bons
26 renseignements étaient recueillis et circulaient à l'équipe de
27 planification.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

1 **Me FRANK AU:** Alors, ça, c'était à partir de
2 quand, cette toute première discussion avec monsieur Sloly?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Encore une fois, je n'ai
4 pas la date précise, c'était durant la semaine du 20 janvier.

5 **Me FRANK AU:** Est-ce qu'il y a eu une évaluation
6 de menace?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

8 **Me FRANK AU:** J'attire votre attention à une
9 évaluation de risque ou de menace, le numéro de document : 00...
10 OPS00004039.

11 La page couverture, c'est un document qui a été
12 complété par Sergent Chris Kiez.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

14 **Me FRANK AU:** Le 28 janvier, mais le titre,
15 c'est : « Convoi de la liberté le 29 janvier ». Alors, est-ce
16 que c'est le 29 janvier parce qu'on s'attendait à ce que les
17 évènements allaient commencer à se produire le 29?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est bien ça.

19 **Me FRANK AU:** Mais cette version-ci a été
20 complétée le 28.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est la version 4.
22 Alors, il y a eu plusieurs versions à mesure qu'on recueillait
23 des renseignements.

24 **Me FRANK AU:** Et je comprends des autres
25 témoignages que cette semaine-là en particulier était une
26 semaine très fluide, très dynamique, il y avait beaucoup de
27 choses qui se passaient.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exactement.

1 **Me FRANK AU:** Et maintenant, nous sommes au 28, et
2 c'est l'évaluation de la menace. J'attire votre attention à la
3 page 3, le deuxième paragraphe.

4 Dans le deuxième paragraphe :

5 « L'affaire la plus importante, ça
6 serait le nombre important de véhicules
7 sur les routes. Le convoi va pouvoir
8 s'arrêter et ferme tout mouvement s'il
9 le désire. »

10 Ça, c'était votre compréhension en date du 28?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

12 **Me FRANK AU:** Et en bas de la page, tout à fait en
13 bas, la dernière phrase :

14 « Ces conditions créent des motifs pour
15 des émotions et des passions. »

16 Et donc, ça, c'était le sentiment des
17 camionneurs, n'est-ce pas?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Donnez-moi deux minutes, je
19 vais le lire.

20 Exact.

21 **Me FRANK AU:** À la prochaine page, la page 4, et
22 il y a un sommaire ou un résumé. La personne qui a écrit le
23 document a dit que :

24 « Il y avait un fonds de financement
25 pour payer l'alimentation,
26 l'hébergement, le combustible et les
27 frais juridiques.

28 Cet évènement, ce n'est pas vraiment un

1 protestataire professionnel, mais
2 vraiment un évènement communautaire qui
3 a beaucoup d'élan, qui vient du grand
4 public, et on s'attend à une très
5 grande foule. »

6 Exact?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

8 **Me FRANK AU:** Et par la suite, le premier point,
9 c'est une citation d'un journaliste. Alors, on va passer aux
10 deux dernières phrases :

11 « Et donc, ils se réunissent pour
12 aboutir à une protestation qui aboutit
13 à une manifestation plus grande que ce
14 qui avait été prévu. »

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact, mais il y
16 a également des éléments ici et c'est le cas également pour
17 d'autres rapports sur les renseignements qui manquent et qui
18 sont essentiels à la discussion que nous avons ici aujourd'hui.

19 Oui, de grands nombres, c'est exact, nous l'avons
20 vu, mais dans les renseignements que nous avons reçus, ils
21 n'avaient pas inclus l'incident sur la communauté. Ils ne
22 mentionnent pas l'information qui identifie l'activité des
23 protestataires quand ils arrivent en ville, il n'y a rien qui
24 signale que les protestataires ont utilisé les citoyens à titre
25 de point de levier pour obtenir ce qu'ils souhaitent obtenir.

26 À Ottawa, nous avons souvent des manifestations,
27 nous avons géré de nombreuses manifestations qui ressemblent à
28 celle-ci. Dans le passé, nous n'avons jamais vécu... nous n'avons

1 pas de renseignements qui montraient que ça allait être la
2 communauté qui serait utilisée par les manifestants, qu'en fait
3 les protestataires allaient utiliser la communauté à titre de
4 levier.

5 **Me FRANK AU:** Vous parlez de la réalité qui est
6 devenue évidente pour tous une fois que le convoi est arrivé
7 comparé à ce qu'ils savaient la veille.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, exactement.

9 **Me FRANK AU:** Et ce qu'on savait la veille, c'est
10 qu'un grand nombre de personnes – la veille, donc c'était le 28,
11 c'était le 27 –, on a commencé à recevoir des nombres sur la
12 taille et la portée de ce mouvement et qu'en fait, l'activité
13 globale était licite. Mais vous êtes d'accord avec moi qu'il
14 s'agit d'une évaluation et que c'était simplement un résumé où
15 l'auteur essayait d'en tirer des conclusions.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

17 **Me FRANK AU:** Il ne faisait pas état de divers
18 renseignements, c'était plutôt une conclusion de la part de cet
19 auteur, l'auteur qui avait donc recueilli toutes ces
20 informations.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Et je dirais que la
22 conclusion, c'est que de grands nombres risquaient d'arriver à
23 la ville, et nous l'avons accepté, et qu'il pourrait y avoir des
24 perturbations de la circulation, absolument, et qu'il pourrait y
25 avoir des émotions qui y seraient associées, mais rien qui
26 aurait trait à l'activité que nous avons fini par voir dans nos
27 rues.

28 **Me FRANK AU:** Alors, si on regarde à la page

1 suivante maintenant, si on examine le troisième point, l'auteur
2 dit que :

3 « En six ans de travail pour diverses
4 grandes manifestations, l'auteur n'a
5 jamais vu une action communautaire à si
6 grande échelle, ça veut dire trois
7 choses pour ceux qui sont responsables
8 de la planification... »

9 Le troisième point est expurgé, mais on peut
10 regarder les deux premiers points :

11 « Un, l'évènement va sans doute être
12 plus large qu'au niveau de la foule que
13 toute autre manifestation dans
14 l'histoire et ressemblera peut-être à
15 ce qu'on voit lors de la journée du
16 Canada.

17 Et il y a beaucoup d'appui populaire
18 pour cet évènement, quelque chose qu'on
19 n'a pas vu pendant de nombreuses
20 années. Ça veut dire qu'ils auront
21 accès à des bassins de protestataires
22 plus gros que jamais vus auparavant, ça
23 veut dire qu'il y aura beaucoup de
24 désorganisation et de confusion. »

25 L'auteur semble offrir un avertissement de
26 quelque chose qui est sans précédent comparé à ce qu'on a vu
27 dans l'histoire récente. Est-ce que vous êtes d'accord?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, absolument, je suis

1 tout à fait d'accord.

2 **Me FRANK AU:** Donc, il n'y a pas autant de détails
3 par rapport aux évènements que les résidents ont vécus par la
4 suite, mais c'est une mise en garde par rapport au fait que ça
5 va être quelque chose d'assez retentissant, d'assez important,
6 quelque chose qu'on n'a jamais vu auparavant.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je serais d'accord
8 avec cela et je dirais que tous les renseignements et toute la
9 cueillette des renseignements indiquaient quelque chose de
10 semblable.

11 Ce groupe n'était sur le radar des organismes de
12 renseignements qu'à la fin de l'été 2021 et n'a jamais... ne s'est
13 jamais... n'a jamais évolué pour devenir quelque chose de concret,
14 mais au fur et à mesure que le temps... du temps, ce groupe a su
15 obtenir l'appui de la base. Mais tout ce mouvement était licite
16 et ils avaient beaucoup de personnes qui les appuyaient et, en
17 fait, cela a donné plus de crédibilité au mouvement, que c'était
18 en fait une initiative de la base. On ne savait pas qu'on allait
19 voir la violence qu'on a vue dans nos rues.

20 **Me FRANK AU:** Et il n'y a rien ici qui suggère que
21 c'est quelque chose d'autre qu'une manifestation légale, mais
22 l'auteur suggère qu'il y a une probabilité qu'il y aurait... qu'il
23 allait y avoir une désorganisation, une confusion à large
24 échelle.

25 Si on continue maintenant avec le paragraphe en
26 dessous :

27 « La transe démographique du convoi est
28 très inhabituelle. Les protestataires

1 proviennent de la classe moyenne pour
2 la plupart puisque la majorité
3 silencieuse est plus large que les
4 manifestants professionnels. Et donc,
5 les forces d'application de la loi
6 doivent faire face à un nombre plus
7 grand de personnes que la norme. »

8 Est-ce exact?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais le nombre de
10 personnes qui ont assisté, c'est difficile de savoir qui a
11 assisté d'un point de vue de piéton ou d'observateur, et nous
12 n'avons pas considéré les activités dans lesquelles ils seraient
13 impliqués. Les chiffres en soi, c'est quelque chose qu'on a géré
14 dans le passé à diverses échelles, mais là, c'était plus large,
15 c'était sans précédent, et tout le monde s'est rendu compte que
16 c'était sans précédent.

17 Pour nous, en tant qu'organisme de services
18 policiers, ce qui a fait que cela aille plus loin que ce dont on
19 a l'habitude, c'est que justement ils ont procédé à des actions
20 qui étaient illégales et qui ont causé des torts. Quelque chose
21 qui aurait été licite aurait pu être géré, mais c'est vraiment
22 ce qui s'est ensuivi qui a fait que c'était vraiment sans
23 précédent et sans comparaison à des manifestations antérieures.

24 **Me FRANK AU:** Ce que le chef Sloly voulait,
25 c'était que vous, le chef adjoint Ferguson, coordonniez une
26 approche avec vous à votre unité, votre unité de renseignement,
27 que vous fournissiez les meilleurs renseignements possibles à
28 l'équipe de planification afin de pouvoir élaborer une

1 intervention efficace avant l'arrivée du convoi. Est-ce exact?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact. Il a joué
3 un rôle de supervision avant... pendant les journées précédant le
4 convoi. Il avait un rôle de surveillance, c'est-à-dire qu'il
5 avait un rôle en tant que chef de police, il était informé des
6 progrès réalisés.

7 **Me FRANK AU:** Donc, parlons de ces séances
8 d'information. Tout le monde rendait compte... rendait des comptes
9 à l'ancien chef. Et avec quelle fréquence est-ce que cela se
10 faisait?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, on en discutait au
12 quotidien dans le cadre des appels du centre de commandement, et
13 c'est le surintendant Patterson qui nous offrait l'information
14 et cette information était partagée ensuite.

15 S'approchant de la semaine du 24, nous avons
16 commencé à accroître le nombre de séances d'information et, en
17 fait, il y a eu... je ne sais pas exactement quand c'était, mais
18 il y a eu des séances d'information en personne par le
19 surintendant Patterson.

20 **Me FRANK AU:** Donc, si le surintendant Patterson
21 était au courant du rapport Hendon dès le 13 janvier, pourquoi
22 est-ce que vous n'en étiez pas conscient jusqu'à la semaine du
23 20?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, une de mes
25 responsabilités en tant que chef adjoint, c'est de s'assurer que
26 l'information est partagée, et le surintendant Patterson et moi
27 avons eu des discussions à cet égard. Nous avons eu des
28 discussions au sujet du projet Hendon, et une de mes

1 responsabilités, c'était de m'assurer que l'information qu'on
2 recevait était recueillie par le Service des renseignements et
3 était également partagée avec notre équipe de planification et
4 m'assurer que c'était le cas. Et ensuite, il a partagé avec moi
5 l'information qui avait été recueillie. Il a dit qu'il y avait
6 des appels réguliers qui sont devenus plus fréquents et plus
7 intenses alors que le convoi s'approchait d'Ottawa, et que
8 c'était seulement à un moment donné pendant cette semaine-là
9 qu'il a dit qu'en fait il y avait eu un rapport formel qui avait
10 été publié. C'est là que je l'ai appris et c'est là que je lui
11 ai demandé de partager ce rapport avec moi, et il l'a fait.

12 **Me FRANK AU:** D'accord. Maintenant, j'aimerais
13 vous demander ce qu'il en est du plan, le plan initial qui a été
14 élaboré afin de réagir aux événements du Convoi de la liberté.
15 Cela... ce plan date du 28 janvier exactement, n'est-ce pas?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, il faudrait que je
17 voie le plan auquel... que vous évoquez, car il y a eu différents
18 plans qui ont été élaborés.

19 **Me FRANK AU:** Oui.

20 Pourrions-nous, s'il vous plait, afficher le
21 document OPS00004221?

22 **L'INTERPRÈTE:** Correction de l'interprète : quatre
23 zéros, donc, 00004221.

24 **Me FRANK AU:** J'aimerais que vous fassiez un zoom
25 afin qu'on puisse voir l'ensemble de la première page, s'il vous
26 plait.

27 CE document est intitulé « Convoi de la liberté –
28 Unité canadienne – 29 janvier 2022 ». Donc, la date du titre est

1 du 29 janvier, mais si vous regardez plus bas...

2 Il faudra peut-être agrandir pour voir, pour
3 pouvoir lire.

4 Là, on voit que le nom de l'auteur est expurgé.
5 On a le même document qui n'est pas expurgé, j'en ai parlé à
6 l'avocat auparavant.

7 J'aimerais maintenant qu'on affiche le même
8 document, celui qui n'est pas expurgé, et c'est OPP00004262,
9 s'il vous plait.

10 Faites défiler vers le bas, s'il vous plait.

11 Ici, on voit que l'auteur est le sergent Sean
12 Kay, en date du 28 janvier 2022. Est-ce exact?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact.

14 **Me FRANK AU:** Donc, c'est le même jour que
15 l'évaluation de la menace qu'on a vue plus tôt.

16 Alors, si vous voulez tourner à la prochaine page
17 maintenant. Les autorités donnant l'autorisation, il y en a
18 deux. Premièrement, le sergent d'état-major Kevin Kennedy. Si
19 vous faites défiler vers le bas, c'est l'inspecteur Russell
20 Lucas, et nous avons entendu le chef adjoint Ferguson la semaine
21 passée que ce sont là des membres de l'équipe de planification.

22 Exact?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

24 **Me FRANK AU:** Donc, si nous regardons à la page 7,
25 si vous le voulez bien, c'est là qu'on parle d'évaluation du
26 risque – de la menace, pardon.

27 Est-ce que vous connaissez cette partie-là du
28 plan?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Puis-je lire cela,
2 s'il vous plait, avant qu'on fasse défiler?

3 **Me FRANK AU:** Oui, bien entendu.

4 Revenez vers le haut, s'il vous plait.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Faites remonter, s'il vous
6 plait. Merci beaucoup.

7 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous l'avez lu à cette
8 époque-là?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, j'aurais reçu
10 l'évaluation de la menace, je crois que ç'a été fourni le 28,
11 j'aurais reçu une copie du plan opérationnel proposé.

12 **Me FRANK AU:** Et qu'en avez-vous pensé à l'époque?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, j'ai reçu ceci avant
14 de recevoir l'évaluation de la menace qui avait été mise au
15 point, et ce que je savais à ce moment-là, c'est qu'il y avait
16 eu de bons niveaux de partage de renseignements au sein de
17 l'équipe de planification. L'équipe de planification...

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Excusez-moi.

19 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** La seule chose que je
20 voulais signaler, c'est que nous n'avons plus de connexion Wi-Fi
21 pour la banque de données, donc je n'arrive pas bien à voir
22 l'écran à partir d'ici. Et je crois qu'il en est de même pour
23 mes collègues.

24 **Me ANNE TARDIF:** Oui, on dirait qu'internet ne
25 fonctionne plus. Je ne crois pas que ce soit la banque de
26 données. On a tous perdu notre connexion internet.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, la connexion internet
28 ne fonctionne plus pour tous, à part pour moi? Eh bien, il faut

1 peut-être en tirer une conclusion.

2 Alors, patientons quelques instants, les
3 techniciens vont gérer le problème, car ceux qui n'ont pas une
4 vision parfaite ne pourront peut-être pas voir ce qui est
5 affiché.

6 Pourriez-vous, s'il vous plait, me communiquer
7 quand l'internet marche à nouveau, s'il vous plait?

8 (COURTE PAUSE : DIFFICULTÉS TECHNIQUES)

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous voulez que
10 je demande une pause pendant que cela est réparé?

11 Alors, on va prendre une pause de 10 minutes.

12 **LA GREFFIÈRE:** Alors, pause de 10 minutes.

13 --- L'audience est suspendue à 10:06

14 --- L'audience est reprise à 10:15

15 **LA GREFFIÈRE:** Order. À l'ordre.

16 *The Commission is reconvened.* La Commission
17 reprend.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, si je comprends bien,
19 les difficultés techniques ont été solutionnées.

20 **--- CHEF INTÉRIMAIRE STEVE BELL (reprise):**

21 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me FRANK AU (suite):**

22 **Me FRANK AU:** Chef par intérim, j'aimerais que
23 vous reportiez votre attention au plan initial le 27 janvier. On
24 examinait l'évaluation du risque. Je crois que vous étiez en
25 train de revoir cette évaluation.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact, oui.
27 J'aimerais que vous répétiez si vous m'avez posé une question.
28 J'avais une réponse, mais...

1 **Me FRANK AU:** C'est une bonne question parce qu'en
2 fait je ne me rappelle pas de la question que je vous avais
3 posée. Mais commençons avec ceci.

4 Est-ce que vous avez terminé votre examen de
5 cette section?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

7 **Me FRANK AU:** J'aimerais d'abord vous demander si
8 vous êtes d'accord avec cette évaluation.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, à l'époque, je
10 crois qu'il était important d'expliquer comme cette évaluation a
11 été créée. Nous avons créé une évaluation du risque global.
12 C'est important. Mais cette évaluation a été influencée
13 également par le lien qui existait entre notre unité de
14 renseignement et l'équipe de planification, et une grande partie
15 de cette information aurait été recueillie par le rapport
16 continu Hendon. Et donc, le rapport Hendon et son analyse
17 constituaient l'évaluation du risque qui aurait aidé à appuyer
18 ceci.

19 Mais il y avait également des dialogues sur le
20 terrain, dialogues réguliers aussi sur l'information qui nous
21 parvenait, qui était contenue ou non contenue dans l'évaluation,
22 pour nous aider à évaluer les menaces.

23 **Me FRANK AU:** Si je comprends bien, votre équipe,
24 l'unité de renseignement, recueillait de l'information en se
25 fondant sur les rapports Hendon, mais essayait également de
26 recueillir des renseignements de la part d'autres sources pour
27 confirmer ces rapports de renseignements. Est-ce exact?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, et c'était un des gros

1 défis sans précédent, c'est-à-dire qu'il y avait des
2 renseignements par le biais du rapport Hendon, mais il y avait
3 également de l'information qui nous parvenait à tous les jours
4 de la part de différentes sources au fil de semaines, alors que
5 la menace s'est accrue.

6 Nos membres ont constamment travaillé avec
7 d'autres membres du groupe de renseignement et en date du 28, il
8 y avait un groupe de renseignement qui avait été établi à
9 l'intérieur de l'unité de planification pour essayer vraiment
10 d'intégrer le volume d'informations qui nous parvenait, de
11 l'évaluer, et de diffuser cette information pour essayer de
12 brosser un tableau de ce qui allait se passer en interne.

13 **Me FRANK AU:** Et donc, si vous examinez cette
14 évaluation du risque et dans le contexte du 28 janvier, est-ce
15 que vous saviez ce que votre équipe savait à l'époque? Est-ce
16 que vous estimez que cela reflète de façon précise la réalité au
17 meilleur de vos connaissances ou des connaissances d'une autre
18 personne de votre équipe, des autres personnes de votre équipe?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** À l'époque, je ne l'aurais
20 pas su, car je n'avais pas eu l'occasion d'examiner ceci et de
21 voir l'ensemble du rapport Hendon. Mais je crois que c'est une
22 évaluation exacte. Il y a un domaine manquant que nous n' avons
23 pas suffisamment souligné, car nous ne disposions pas de
24 suffisamment d'informations pour confirmer le niveau de risque
25 et ce que cela créait, c'est-à-dire le fait que certains membres
26 du convoi allaient rester plus longtemps autour du 28, 29 et 30.

27 Donc, en rétrospective, ayant identifié tout
28 cela, le potentiel que cela aurait pu se produire aurait dû être

1 constaté.

2 **Me FRANK AU:** Donc, selon vous, c'est l'élément
3 qui manquait peut-être de l'évaluation, c'est-à-dire le risque
4 d'une « occupation » – entre guillemets – prolongée.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

6 **Me FRANK AU:** J'aimerais maintenant que vous
7 portiez votre attention à d'autres renseignements qui, selon
8 vous, auraient peut-être été disponibles à cette époque-là.

9 Vous avez parlé du rapport Hendon. C'est la
10 semaine du 20 que vous étiez au courant et vous n'avez pas relu
11 tous les rapports Hendon. Mais quels rapports Hendon? Lesquels
12 avez-vous lus?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je les ai reçus et
14 je les aurais lus de façon soutenue, et aussi en même temps que
15 je recevais... on était inondés, alors on recevait beaucoup
16 d'informations à ce moment-là, et à mesure que je les recevais,
17 je voulais m'assurer que c'était dirigé aux bonnes divisions.

18 Alors, si j'avais de l'information, que ce soit
19 des conseillers municipaux, des membres de la communauté, plein
20 de choses, je m'assurais que cette information passait par notre
21 groupe conjoint de renseignement.

22 **Me FRANK AU:** Quel était le tout premier rapport
23 Hendon que vous avez lu?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était le 27.

25 **Me FRANK AU:** Et vous avez dit qu'à ce moment-là
26 vous avez lu chaque rapport Hendon qui rentrait.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

28 **Me FRANK AU:** Avez-vous demandé les autres

1 rapports Hendon, les tout premiers?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, parce que déjà je
3 savais qu'ils avaient été partagés avec l'unité de renseignement
4 qui avait fait l'évaluation et l'unité de planification qui
5 avait besoin de cette information afin de planifier.

6 **Me FRANK AU:** Puisque vous avez lu le rapport du
7 27, on va le regarder.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'aimerais préciser.
9 Depuis, j'ai revu tous les rapports Hendon.

10 **Me FRANK AU:** Mais puisqu'on aimerait savoir ce
11 que vous saviez au moment, on va commencer avec le rapport du
12 27, OPP00001331, page 4. Vous voyez le paragraphe qui dit :

13 « Il est très invraisemblable que
14 l'équipement lourd sera transporté dans
15 le convoi s'il n'y avait aucune
16 intention de l'utiliser ou si certains
17 individus n'avaient pas anticipé que ça
18 serait nécessaire. Cet équipement
19 pourrait être utilisé pour avoir accès
20 aux positions opérationnelles
21 stratégiques à Ottawa. La présence de
22 cet équipement dans le convoi pourrait
23 indiquer que certains participants ont
24 l'intention de renforcer leur position
25 pour une occupation à long terme, de
26 bloquer l'accès aux endroits
27 stratégiques, d'endommager les
28 propriétés, pour rendre la chaussée

1 impassable, ou pour intimider le
2 gouvernement et les forces
3 policières. »

4 Alors, ça, c'est le rapport du 27, n'est-ce pas?

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

6 **Me FRANK AU:** Êtes-vous d'accord que la présence
7 de cet équipement lourd appuyait des intentions de la population
8 à long terme?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord que dit
10 bien ça. Je crois que les actions subséquentes sont importantes
11 pour donner un bon de contexte.

12 Pour moi, c'est quelque chose que j'avais
13 identifié comme étant une préoccupation. Alors, avec des
14 discussions avec monsieur Patterson, on a travaillé avec les
15 opérations pour voir si ça existait. Alors, ça, c'était le 27,
16 donc il y a des gens qui arrivent et y'a des ressources
17 policières, et surtout la PPO, je crois, qui sont avec les
18 participants du convoi.

19 Le suivi que nous avons eu par la suite, c'est
20 que l'équipe de liaison policière dialoguait avec eux et il y a
21 avait une compréhension que l'équipement lourd ne serait pas
22 dans le centre-ville d'Ottawa.

23 Et aussi une compréhension d'après l'information
24 que nous avons reçue, qu'un bon nombre de l'équipement lourd
25 était quand même assez fluide. Pendant que le convoi traversait
26 le Canada, les nombres fluctuaient de façon quotidienne, des
27 fois les heures. Il y avait de l'équipement, il y avait des gens
28 qui se joignaient au convoi, donc... mais n'ont pas continué avec

1 le convoi jusqu'à la fin.

2 Alors, avec cette information, il y a eu des
3 plans pour s'assurer qu'on pourrait éviter que ces équipements
4 lourds rentrent au centre-ville. Il y a eu des discussions avec
5 les propriétaires, c'était, d'après ce que j'ai compris - vous
6 feriez mieux de poser la question à monsieur Lucas -, mais
7 l'équipement identifié ici ou de tout équipement de remorques et
8 tout ça, ou de gros camions, n'est pas rentré au centre-ville.

9 Alors, il y a eu des actions prises.

10 **Me FRANK AU:** Convenez-vous qu'il y avait un
11 manque de renseignements par rapport à un plan de sortie, donc
12 pour pouvoir quitter? On va voir ça à la page 6.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je comprends, je sais,
14 c'est noir sur blanc, mais il y a des écarts et des failles dans
15 les renseignements. Alors, ça démontre là où on se concentrait
16 et les raisons pour les présomptions qu'on avait.

17 À cette date-là, c'est le troisième ou quatrième,
18 je ne peux pas savoir, où les Renseignements et l'Information
19 avaient clairement identifié un évènement de trois jours.
20 C'était toujours le 28, 29 et le 30 janvier. Tout au long des
21 rapports, il y avait des renvois réguliers qu'un petit groupe,
22 dont le nombre n'était pas déterminé, pourrait possiblement
23 rester plus longtemps, mais de façon dominante, c'était
24 identifié comme un évènement de trois jours.

25 Et les cinq priorités sont identifiées. Les plans
26 pour quitter Ottawa, c'était une préoccupation et ç'avait été
27 identifié, mais vu qu'on croyait que c'était un petit groupe,
28 c'était pas identifié comme étant une priorité. Et dans notre

1 planification, les plans pour quitter Ottawa – puisqu'on se
2 demandait comment ils allaient faire pour sortir d'Ottawa –
3 étaient intégrés au plan, sauf que ça ne s'est pas concrétisé.
4 Une fois que les groupes se sont enracinés, ils ont décidé de
5 rester.

6 **Me FRANK AU:** Il y a bon nombre de rapports Hendon
7 – ici, c'en est un – et l'information évoluait, comme vous avez
8 dit, mais Surintendant Morris de la PPO avait témoigné la
9 semaine passée que... d'un évènement de weekend et il a dit qu'il
10 ne se souvenait pas – et je cite :

11 « ...d'aucune information qui aurait pu
12 nous mener à conclure que c'était un
13 évènement de trois jours. »

14 Est-ce que vous partagez son point de vue?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'ai beaucoup de respect
16 pour monsieur Morrison et c'est un dirigeant incroyable et très
17 chevronné, mais quand je lis le rapport, les précisions par
18 rapport aux trois jours sont importantes. Il y a des renvois
19 comme quoi un petit nombre resterait plus longtemps, mais toute
20 l'information qui était recueillie, même au niveau des priorités
21 pour la cueillette de ces renseignements, portait sur cette
22 période de trois jours.

23 **Me FRANK AU:** Bon nombre de ces camionneurs
24 venaient de très loin, ils venaient de l'ouest. Exact? Et vous
25 le saviez. Par exemple, vous avez compris qu'un groupe de
26 participants du convoi de l'ouest... je vais vous donner le
27 document. Alors, c'est dans votre résumé à la page 6,
28 WTS00000029. En haut de la page, la deuxième ligne :

1 « À titre d'exemple, PLT a rapporté que
2 le convoi de l'ouest a perdu beaucoup
3 de véhicules une fois qu'il avait
4 traversé la frontière entre le Manitoba
5 et l'Ontario.

6 Chef Bell dit que le Convoi de la
7 liberté en arrivant, le SPO s'attendait
8 à recevoir 3 000, 4 000 véhicules à
9 Ottawa. »

10 Est-ce que c'est exact?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

12 **Me FRANK AU:** Vu que ces participants voyageaient
13 pendant plus qu'une semaine, vous ne croyez pas que ça serait
14 logique de penser qu'ils auraient voulu rester plus qu'un
15 weekend à Ottawa?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que c'est ce qu'on
17 peut inférer maintenant, mais il est important d'identifier
18 qu'ils ont traversé le Canada. Il y avait une fluctuation dans
19 le nombre. Et pendant qu'ils voyageaient, il y avait des agences
20 des services de police qui dialoguaient avec eux et, dans les
21 rapports de renseignements, disaient que ces gens-là étaient
22 très respectueux, qu'il n'y avait pas de comportement
23 antisocial. Et ça, c'était les observations de plusieurs jours.

24 Au-delà de ça, les organisateurs avaient
25 clairement dit, et c'est dans les rapports Hendon, que
26 l'intention, c'était d'être pacifique et respectueux de la loi
27 une fois à Ottawa.

28 Alors, que le chiffre ou le nombre qui allait

1 rester aurait être plus petit, encore une fois, c'était les
2 activités qui se sont produites ici, c'est ça qui causait le
3 problème.

4 Dans notre service de police, nous gérons
5 beaucoup de protestations. Il y en a qui durent longtemps. Nous
6 avons eu des exemples des occupations de parcs et des
7 intersections qui ont duré pour de longues périodes, mais ce
8 n'était pas des activités illégales comme on a vu ici, et je
9 crois que c'est ça qui rend les circonstances différentes.
10 L'étendue, la taille de la zone qui était occupée et le tort
11 causé à la communauté. Il n'y avait rien à l'époque que ce
12 serait... que ça allait se produire dans les rapports de
13 renseignements.

14 **Me FRANK AU:** Mais si l'intention était d'avoir
15 une manifestation tout à fait légale, mais vu la taille, la
16 simple taille et le nombre de véhicules et l'intention de rester
17 pour aussi longtemps que ça prenait avant que... jusqu'à ce que le
18 mandat du port du masque soit révoqué, vous ne croyez pas que ça
19 serait un gros problème continu pour les résidentes, la
20 circulation, et tout ce qui accompagnait une grande foule qui
21 était au centre-ville pendant un long séjour.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ben, vous avez identifié un
23 point clé. Si les protestations sont respectueuses de la loi et
24 c'est restreint dans une zone, là, il y aurait un processus
25 régulier pour s'assurer qu'on est en train de gérer cette zone
26 et que nous sommes en train de négocier avec les gens pour
27 qu'ils puissent quitter la zone.

28 Ce que vous avez décrit, c'est pas ça qu'on a vu

1 dans notre ville. C'était une grande région géographique qui
2 était occupée et il y a un tort incroyable qui a été causé à nos
3 résidents à cause des activités des protestataires. Alors, ce
4 sont deux circonstances très différentes.

5 **Me FRANK AU:** Vous conviendrez que vers cette
6 époque-là, pour le chef Sloly et l'inspecteur Bryden qui se
7 rapportait à vous par le biais de monsieur Patterson, avaient
8 des préoccupations concernant l'évaluation de la menace. Vous
9 rappelez-vous de discussions, de communications avec eux de la
10 nature de l'évaluation de la menace?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Moi, j'ai soulevé ça. On a
12 eu des discussions là-dessus. Je m'attendais à ce que ça aurait
13 créé des références plus directes aux rapports Hendon et aux
14 renseignements et à l'information qu'on recevait.

15 L'évaluation de la menace s'est faite sur un
16 gabarit standard. Il y a une liste de vérifications à cocher
17 lorsqu'on le complète. On voulait être plus mature dans la
18 cueillette et la circulation de l'information. La liste de
19 vérifications n'avait pas une note comme quoi de se référer aux
20 rapports existants. Alors, moi, je voulais m'assurer que c'était
21 inclus dans l'évaluation de la menace ou la provenance des
22 sources d'information.

23 **Me FRANK AU:** L'ancien chef, il voulait que cette
24 évaluation reflète la réalité dans les journées précédant
25 l'arrivée du convoi. Je vais vous montre ce document, OPS00000...
26 00003073.

27 On va aller jusqu'au bas de la page. Alors,
28 quelqu'un a envoyé... l'ancien chef, il paraît qu'il a reçu de

1 l'information pour une menace possible et il vous l'a transmise,
2 cette information. Alors, quelqu'un a envoyé de l'information à
3 monsieur Sloly :

4 « J'étais couché en train de lire les
5 Twitter des groupes de droite avec des
6 attaques sur Rideau. Je comprends le
7 droit d'avoir une manifestation
8 paisible, mais je suis un citoyen qui
9 est très concerné et préoccupé
10 concernant la sécurité des résidents,
11 et cetera. »

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pardon, j'aimerais terminer
13 la lecture.

14 D'accord. Merci.

15 **Me FRANK AU:** Donc, le chef vous avait transmis ce
16 courriel et à monsieur Ferguson – ou madame Ferguson –, le
17 courriel qui vient d'un résident d'Ottawa qui avait lu des posts
18 des groupes de droite et des possibilités d'extrême violence ou
19 de violence extrême.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'aimerais lire le point 3.
21 D'accord.

22 **Me FRANK AU:** Alors, il parlait des préoccupations
23 du citoyen :

24 « Mais dans le breffage qu'on a eu
25 qu'il y a des renseignements que cette
26 démonstration, cette manifestation sera
27 violente. Veuillez revoir toute
28 intelligence et information pour

1 s'assurer qu'on a les plans d'opération
2 les plus précis et l'évaluation de la
3 menace la plus précise. »

4 Et ça, c'était avant votre breffage à 9 heures du
5 matin. Alors, vous conviendrez que le chef avait un intérêt très
6 actif à mesure que l'évènement se rapprochait. Il voulait
7 s'assurer que l'évaluation de la menace soit aussi précise que
8 possible.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce qu'on peut remonter
10 à la date, s'il vous plaît?

11 **Me FRANK AU:** Je crois que c'était le 26. Oui, le
12 26.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Alors, oui, absolument. En
14 réponse à votre question, nous nous intéressions activement.
15 L'information que nous avons reçue... que le chef a reçue, pardon,
16 a été acheminée à notre unité de renseignement et notre unité
17 conjoint de renseignement à titre d'évaluation.

18 Les rapports Hendon ces jours-là, le 26, auraient
19 reflété qu'il n'y avait pas de violence anticipée. Donc, nous
20 continuions à mettre à jour l'information sur la violence pour
21 nous assurer que toute cette information soit offerte à l'unité
22 de renseignement et l'unité de planification.

23 Il y a mention spécifique d'actions qui
24 pourraient survenir à Rideau Hall et on a examiné cela. On a
25 examiné la possibilité que cela soulève une question d'ordre
26 nationale en matière de sécurité et nous avons également inclus
27 la GRC à cet effet. Cette information a été reçue, évaluée, et a
28 été évaluée en fonction de l'évaluation des menaces. Selon nous,

1 il n'y avait pas de menaces pour Rideau Hall.

2 **Me FRANK AU:** Mais il y avait également des
3 préoccupations par rapport au libellé et au contenu. J'aimerais
4 maintenant que vous regardiez le prochain document, s'il vous
5 plait.

6 OPS0000374, s'il vous plait.

7 Vous voyez qu'il s'agit ici d'un courriel en date
8 du 28 janvier au chef adjoint Ferguson. L'ancien chef a dit :

9 « Merci d'avoir envoyé ce document... ce
10 plan opérationnel préliminaire. C'est
11 bien élaboré étant donné le fait que la
12 situation évolue très rapidement et est
13 fluide. Je vous ai offert une
14 rétroaction sur ce rapport dans le
15 cadre de notre réunion de 9 h 45 dans
16 votre bureau. Il faut revoir et
17 améliorer le libellé et le contenu de
18 l'évaluation de la menace, une
19 expansion explicite de la portée
20 opérationnelle pour inclure les
21 manifestations parallèles, les risques
22 au-delà du Convoi de la liberté, et
23 cetera. »

24 Est-ce que vous savez si cela a été fait?

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, je n'en suis pas
26 certain, car cela a été adressé au chef adjoint Ferguson qui
27 aurait donné cela par le biais de la chaîne de commandement à
28 son équipe de planification et l'équipe de planification et le

1 Service des renseignements aurait cherché à cerner les domaines
2 de lacunes qui, selon la cheffe, existaient.

3 **Me FRANK AU:** D'accord. J'aimerais maintenant vous
4 montrer les notes du surintendant Bryden.

5 OPS00014555. Faites défiler vers le bas, s'il
6 vous plait. Désolé, c'est la page 9, s'il vous plait, que
7 j'aimerais que vous affichiez.

8 « *TA Issue* », est-ce que c'est les enjeux reliés
9 à l'évaluation des menaces?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que oui.

11 **Me FRANK AU:** Donc, les notes de l'inspecteur
12 Bryden disent ce qui suit :

13 « Informations au sujet du convoi, mais
14 on a besoin de plus d'informations sur
15 les manifestants, sur les militants. »

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pourriez-vous me permettre
17 de lire cela?

18 **Me FRANK AU:** Oui, absolument.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci.

20 **Me FRANK AU:** Le point qui m'intéresse, c'est le
21 point qui commence avec :

22 « Plan de démobiliser le convoi
23 dimanche, mais l'évaluation de la
24 menace actuelle n'appuie pas cette
25 décision opérationnelle, car
26 l'évaluation de la menace actuelle
27 révèle qu'il y a peu ou pas de
28 menaces. »

1 Est-ce que vous savez ce que cela veut dire?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, est-ce que vous
3 pourriez me dire de quelle date proviennent ces notes?

4 **Me FRANK AU:** Je crois que c'était le 28.

5 Mais est-ce qu'on peut vérifier, s'il vous plait?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Le 28. Vendredi, le 28. Eh
7 bien, je crois que...

8 Si on peut revenir aux annotations pour voir ce
9 dont je parle. Un peu plus loin, un peu plus bas, s'il vous
10 plait.

11 Alors, je ne suis pas certain que cela ait fait
12 partie d'une réunion à laquelle j'ai participé. Je ne sais pas
13 également exactement de quoi il parlait, et je dirais qu'il
14 faudrait qu'on compare ça aux rapports Hendon pour voir s'il y a
15 eu un renforcement de l'idée qu'on renforce nos préoccupations
16 que le convoi risque de durer plus longtemps que trois jours. Je
17 ne crois pas avoir été présent.

18 **Me FRANK AU:** Oui, mais je crois qu'il fait
19 allusion à l'évaluation de la menace et il signale qu'il y a peu
20 ou pas de menaces. Quand on a fait l'entrevue de l'inspecteur
21 Bryden, il a confirmé que c'était l'opinion à l'époque qu'il y
22 avait peu ou pas de menaces. Est-ce que vous êtes d'accord avec
23 cette évaluation?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce que je suis d'accord
25 avec l'évaluation... l'évaluation qu'ils ont faite ce jour-là?

26 **Me FRANK AU:** En date du 28 janvier, qu'il y avait
27 peu de menaces de violence.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je serais d'accord

1 qu'il y avait peu de menaces de violence à ce moment-là, et cela
2 a été également précisé dans les rapports Hendon.

3 **Me FRANK AU:** Donc, vous interprétez le peu ou pas
4 de menaces comme étant une mention spécifique de la violence.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, l'indice de
6 menace, cet indice de menace utilisé par le rapport Hendon.

7 **Me FRANK AU:** Cela ne fait pas allusion au risque
8 d'occupation prolongée?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne crois pas qu'ils
10 faisaient allusion à une occupation prolongée parce que, comme
11 je l'ai déjà dit, en nous fondant sur notre expérience, qui
12 était limitée, et notre évaluation, il y avait peu de risque que
13 le convoi reste en place en grand nombre au-delà de la fin de
14 semaine. Je crois que c'est important de le souligner.

15 Le surintendant Morris a dit que ce groupe avait..
16 s'était agrandi et essayait de se mobiliser pendant l'automne,
17 mais ce n'est jamais arrivé. Ils ont uni leurs forces pour le
18 convoi qui a fini par se produire.

19 En des circonstances normales avec le
20 Renseignement, une chose qu'on utilise à des fins d'évaluation,
21 c'est l'expérience. Ce groupe n'avait pas... n'existait pas
22 auparavant. Personne n'avait d'expérience avec ce groupe, on ne
23 savait pas ce qu'ils allaient faire et comment ils allaient se
24 positionner.

25 Je vais vous donner un exemple de situations dans
26 lesquelles l'expérience est importante. Nous avons une
27 manifestation annuelle à une de nos ambassades, ça fait
28 plusieurs années que cela se produit. Infréquemment, nous avons

1 des niveaux élevés de renseignements concernant l'activité dans
2 ce domaine, mais nous continuons à créer une empreinte de
3 déploiement de grande portée entre nous et la GRC parce que nous
4 avons connu une expérience où il y a eu de la violence et un
5 potentiel de violence. Il en est de même pour le retour de Panda
6 Game. Il y a peu de renseignements, mais nous créons des plans
7 fondés sur l'expérience.

8 Personne n'avait eu d'expérience avec ce groupe
9 et leur venue à Ottawa. Le 28 janvier à Ottawa, c'était notre
10 première expérience avec ce groupe.

11 Donc, je sais que dans la foulée de ceci, il y a
12 eu de nombreux changements en interne et les gens ont vu que
13 nous avons changé notre façon de réagir en nous fondant sur
14 notre expérience. Mais partout au pays, les chefs de police ont
15 signalé qu'ils avaient maintenant une idée de ce que leur
16 expérience pourrait être avec ce groupe, mais avant leur arrivée
17 le 28, on n'avait aucune expérience. Et toute l'expérience qu'on
18 a eue pendant leur déplacement à travers le Canada, c'est que
19 tout se faisait de façon licite et on pensait que ça allait se
20 poursuivre de la sorte une fois arrivés à Ottawa, mais cela a
21 changé.

22 **Me FRANK AU:** Et le défi auquel vous avez été
23 confronté, c'était le fait que vous avez reçu des renseignements
24 contradictoires. La semaine passée, on a parlé à la cheffe
25 adjointe Ferguson de l'information qu'ils avaient reçue de la
26 part des hôtels en disant qu'en fait les gens avaient réservé
27 des séjours de plus de 30 jours et ils avaient reçu des
28 informations contraires également.

1 Je vais vous demander de regarder une chaîne de
2 courriels, OPS00001490. Premièrement, est-ce que vous savez de
3 quoi je parle? L'Association des hôtels était en contact avec la
4 ville d'Ottawa et je crois que cette information a été transmise
5 au Service de police d'Ottawa.

6 Et donc, le 25 janvier, il y a eu de
7 l'information qu'il y avait tout un tas de gens qui allaient
8 peut-être séjourner pendant plus de 30 jours et le 26 février
9 (sic), il y a ce courriel de la part de Steve Ball. Est-ce que
10 vous savez qui est Steve Ball?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je sais. Il a un nom
12 semblable au mien à une différence, une lettre, mais c'est le
13 président directeur général de l'Association des hôtels
14 d'Ottawa, l'association hôtelière.

15 **Me FRANK AU:** Donc, si vous faites défiler vers le
16 bas, il semblerait... est-ce que vous savez qui est Mathieu
17 Gravel?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, Mathieu Gravel est
19 membre du bureau du maire, le personnel du bureau du maire.

20 **Me FRANK AU:** Donc, c'est un échange de courriels
21 entre eux concernant l'information qu'ils avaient reçu plus tôt.

22 Et maintenant, j'aimerais que vous remontiez vers
23 le haut.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Permettez-moi de lire le
25 bas d'abord, s'il vous plait.

26 **Me FRANK AU:** Désolé. Je fais ça... je continue à
27 faire ça. Vous voulez qu'on fasse défiler jusqu'au...

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Jusqu'au bas.

1 Me FRANK AU: Oui, absolument.

2 CHEF INT. STEVE BELL: Ça ne me prendra pas trop
3 de temps.

4 Me FRANK AU: Jusqu'au bas, s'il vous plait.

5 CHEF INT. STEVE BELL: Vers le haut. Encore, s'il
6 vous plait.

7 Me FRANK AU: J'aimerais que vous portiez votre
8 attention à cette partie-là à 9 h 08, 21 h 08 du soir.

9 « Je vais comprendre la durée de temps
10 qu'ils ont l'intention de rester. Pour
11 l'instant, ce en sont que quelques
12 jours. »

13 Est-ce que c'est une information... un exemple
14 d'informations qui n'est pas tout à fait clair.

15 CHEF INT. STEVE BELL: Eh bien, oui, c'est un
16 excellent exemple, cela. Je peux vous dire qu'on a reçu cette
17 information de la part de monsieur Ball par le biais de monsieur
18 Gravel, je crois. Cela a été acheminé au centre des opérations
19 d'urgence et cela a été incorporé au groupe de l'Intelligence
20 pour un suivi. Et un membre de notre équipe de liaison s'est mis
21 en contact avec monsieur Ball et ce qui était identifié
22 auparavant comme étant un grand groupe de personnes qui allaient
23 rester en ville pendant longtemps a été réduit, ils ont dit
24 c'est un plus petit groupe de personnes et ils n'ont réservé
25 qu'un séjour de trois jours.

26 Donc, le défi pour nous, c'est que c'était de
27 l'information qui a aidé à contribuer à l'évaluation que cela
28 allait peut-être être une manifestation de trois jours.

1 **Me FRANK AU:** Donc, tout le monde essaye de voir
2 ce qui va arriver. Et cette Commission a entendu le témoignage
3 de madame Carrier il y a une semaine à peu près, j'y ai fait
4 allusion en fait quand j'ai examiné la cheffe adjointe Ferguson
5 la semaine passée, donc je vais vous... je vais le mentionner
6 encore une fois.

7 Madame Carrier, une femme d'affaires, une
8 personne profane qui n'a pas accès à des renseignements de la
9 police, et en se fondant simplement sur ses observations, elle a
10 dit... je vais essayer de trouver la transcription. Elle a dit :

11 « Pour moi personnellement, il était
12 clair que le convoi de 70 kilomètres de
13 camionneurs n'arrivait pas ici pour une
14 petite manifestation. Et pour moi,
15 dimanche soir, cela m'a prouvé que
16 quelqu'un avait sous-estimé ou n'avait
17 pas écouté la colère, la frustration
18 exprimée par un grand nombre de
19 personnes. Ils venaient à la ville
20 d'Ottawa en tant que représentants de
21 leurs opinions, et ils allaient y
22 rester. Ils allaient y rester jusqu'à
23 ce qu'ils se fassent entendre. »

24 Donc, mis à part les renseignements, les
25 rapports, et cetera, il y avait cette inférence de bon sens que
26 les gens ne vont pas se déplacer de l'ouest à travers tout le
27 Canada, avec toutes ces émotions, émotions très vives – et le
28 rapport sur les renseignements y a fait allusion –, pour ne

1 rester que quelques jours, une semaine.

2 Donc, au niveau de la planification, quel rôle
3 est-ce que le Service des renseignements avait à jouer pour
4 éclairer l'élaboration du plan?

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je crois que le
6 Service des renseignements aurait eu un rôle important à jouer
7 de mettre en exergue les risques dont ils étaient conscients à
8 l'époque, et je crois que ç'a été fait. C'est devenu plus
9 possible, cela a été identifié qu'un petit groupe de personnes
10 pourrait continuer à séjourner au-delà de la fin de semaine,
11 mais les plans concernaient notamment cette fin de semaine. Et
12 l'information qu'on a reçue, y compris cette information de la
13 part de l'association hôtelière, nous amenait à croire que
14 c'était le cas.

15 Les renseignements, la façon dont on a
16 interprété, il y avait mention de grandes manifestations, mais
17 les nombres nécessaires pour leur planification ne nous sont pas
18 parvenus jusqu'à la veille, et ce n'est pas la faute de qui que
19 ce soit. C'était simplement une situation très fluide, très
20 dynamique. Et donc, c'était difficile pour nous d'obtenir des
21 renseignements en temps réel par le biais de nos partenaires.

22 Donc, les Renseignements ont continué à faire
23 leur travail, ils ont continué à offrir de l'information à
24 l'équipe de planification au mieux de leur possible avec la
25 meilleure information possible, mais, comme vous l'avez décrit,
26 ç'a été une semaine fluide, ç'a été des montagnes russes au
27 niveau de l'information qui nous parvenait et, au bout du
28 compte, les nombres, l'ampleur n'ont pas été peaufinés jusqu'au

1 29 et au 30, et le 30, quand on était déjà confronté à cela.

2 Et je vais y revenir parce que je ne crois pas
3 qu'on puisse le dire suffisamment : l'impact véritable de cette
4 protestation, ç'a été les torts causés à la communauté. C'est là
5 le problème qui a découlé de cela, c'est les torts causés à
6 notre communauté. Il n'y avait pas d'informations à cet égard
7 et, pour moi, c'est ça qui a créé le besoin urgent pour nous de
8 nous assurer qu'on avait des plans d'action en place comme on
9 l'a vu au mois de mars (sic). Notre communauté a été exposée à
10 des activités violentes de façon dramatique pendant cette
11 période de temps là.

12 **Me FRANK AU:** Et cela fait peut-être l'objet de
13 débats, mais on pourrait peut-être dire que la combinaison du
14 grand nombre de personnes en camion, dans des camions, avec
15 l'expression d'une intention de rester, de séjourner pendant un
16 certain temps jusqu'à ce que les mandats soient levés, ce qui,
17 logiquement parlant, cela aurait mené à ce risque de traumatisme
18 social si un grand nombre de personnes allaient rester pendant
19 une longue période de temps. Est-ce que vous êtes d'accord?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, oui, on revient à
21 la question de l'expérience. L'autre élément qu'il faut ajouter
22 à cela, c'est l'expérience avec un groupe sur lequel vous
23 recueillez des renseignements, d'évaluer cela et de voir la
24 façon dont ils se comportent dans le cadre de différentes
25 activités.

26 L'expérience qu'on avait jusqu'à ce moment-là,
27 c'est que c'était des personnes qui ont traversé le pays, qui
28 voulaient se faire entendre, mais ils étaient paisibles, et ils

1 ont indiqué que leur intention était d'être paisibles une fois
2 arrivés. C'est pas ce qui s'est produit et ce n'est pas ce qui a
3 causé les conséquences à notre ville.

4 Des gens qui manifestent dans une zone de façon
5 licite, c'est acceptable, mais quand les gens viennent et font
6 des choses illicites qui traumatisent la communauté, on n'aurait
7 pas pu anticiper cela. C'est seulement... on s'en est seulement
8 rendu compte quand on a commencé à accumuler des expériences
9 avec ces personnes.

10 **Me FRANK AU:** Le surintendant Bernier qui va
11 témoigner demain va peut-être dire qu'il y a eu une rupture
12 étrange entre le Service des renseignements et la planification.
13 Quel est votre point de vue à cet égard?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il faudrait que je sache
15 exactement de quelle date il parle, car au fur et à mesure que
16 l'équipe de planification menait à bien son évaluation et au fur
17 et à mesure que l'équipe de planification élaborait des plans,
18 l'équipe de renseignements et l'équipe de planification avaient
19 des liens très étroits. J'ai observé plusieurs courriels dans le
20 cas de ma préparation pour cette audience, c'est évident qu'à
21 tout moment les planificateurs, quand ils élaborent leur plan,
22 vont donc se... utilisent les renseignements fournis. Et c'est
23 exactement ce à quoi on s'attendrait.

24 **Me FRANK AU:** Donc, maintenant on va procéder au
25 sommaire.

26 WTS00000030, page 4, s'il vous plait. Le deuxième
27 paragraphe à la page 4.

28 « Le surintendant Bernier a partagé ses

1 préoccupations quant au Convoi de la
2 liberté avec son superviseur,
3 Surintendant Drummond, le 27 janvier.
4 Il a dit à monsieur Drummond qu'il
5 semblait y avoir une rupture bizarre
6 entre les renseignements contenus dans
7 le Hendon et les préparations du SPO. »

8 Êtes-vous d'accord?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ces questions-là n'ont pas
10 été abordées ou, moi, je n'en ai... je n'ai pas eu... je ne sais pas
11 qu'est-ce qui a formé l'opinion de monsieur Bernier, mais ces
12 questions-là n'ont jamais été soulevées. J'aurais pensé que ça
13 aurait été soulevé s'il pensait vraiment que cette rupture
14 existait.

15 **Me FRANK AU:** Mais ma question, c'est pas si les
16 questions étaient relevées, mais si vous avez vu cette même
17 rupture entre les renseignements des rapports et la façon dont
18 le SPO se préparait pour l'arrivée du convoi.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, ce qu'on pouvait... ce
20 que vous alliez pouvoir observer, que l'information était
21 fluide, qu'on continuait à recevoir plus d'informations qui
22 étaient plus précises, et ça, c'était partagé avec la
23 Planification. Et donc, le processus de planification était
24 aussi fluide. C'était des circonstances qui changeaient de façon
25 quotidienne et même d'heure en heure, et il y avait une
26 évaluation, et la Planification essayait de répondre. Et enfin,
27 ça n'a pas été finalisé jusqu'à ce que le convoi arrive à
28 Ottawa.

1 **Me FRANK AU:** Maintenant, vous avez que cette
2 Commission existe pour apprendre du passé pour voir ce qui s'est
3 produit afin d'améliorer nos agissements à l'avenir. Alors,
4 comme chef adjoint responsable pour le groupe de Renseignement,
5 que pensez-vous qu'est-ce qu'on aurait pu faire différemment ou
6 mieux pour que le SPO ou les autres services policiers... comment
7 ils auraient pu mieux réagir et répondre?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Premièrement, j'aimerais
9 dire merci, je suis bien content de savoir que c'est ça
10 l'objectif de la Commission parce que je crois qu'il y a ici
11 beaucoup de leçons à tirer. Il y en a qu'on a déjà... on a tiré
12 des leçons et on a mis des choses en pratique.

13 Pour les Renseignements, je sais que ce que nous
14 avons élaboré, c'est une meilleure capacité concernant les
15 sources d'information qui viennent de sources ouvertes. Donc, il
16 y a une unité maintenant qui a été créée dans notre organisation
17 qui est dédiée à recueillir des informations qui proviennent de
18 sources ouvertes. L'occasion pour la section des Renseignements,
19 c'est de s'assurer que les renseignements, les sources ouvertes
20 et les liaisons policières, que tout ça soit partagé pour qu'on
21 ait des interactions entre tous les groupes. On a vu ça dans
22 notre organisation.

23 Une autre chose qu'on a pu faire, de lire les
24 renseignements différemment. Nous avons eu beaucoup d'évènements
25 subséquents où nous avons eu notre expérience pour agir comme
26 levier pour la planification, comme dans le cas de Rolling
27 Thunder. Et par rapport aux renseignements, il y avait
28 l'identification que ce n'était pas un évènement de risque

1 élevé, mais vu l'expérience, on a créé un modèle de déploiement
2 qui... ultimement, prévenait des occupations subséquentes.

3 Alors, pour le Renseignement, la coordination, la
4 collaboration a toujours été bonne entre nous et nos partenaires
5 et là, on a su qu'il va falloir amplifier cela et augmenter les
6 sources d'informations et bien les intégrer dans nos plans.

7 **Me FRANK AU:** Donc, laissons de côté tout ce qui
8 est renseignement, mais je vais vous poser maintenant des
9 questions pour la planification.

10 Maintenant, votre résumé d'entrevue, WTS00000029,
11 à la page 4.

12 Je cherche le paragraphe où on voit que
13 l'approche du SPO au moment du convoi n'a pas tenu compte de
14 l'impact sur la communauté.

15 « Le chef par intérim Bell... que c'était
16 le rôle du SPO de respecter les
17 protestations respectueuses de la loi,
18 et pour des questions nationales et
19 internationales et assurer la sécurité.
20 L'approche du SPO à l'époque du convoi
21 n'a pas tenu compte de l'impact sur les
22 communautés.

23 Depuis le convoi, c'est pas seulement
24 la sécurité publique et la Charte
25 canadienne des droits, mais l'impact
26 sur la communauté. »

27 Donc, ça, ça découle de ce que vous venez de nous
28 dire, mais, à l'époque, vous avez cherché un avis juridique sur

1 quelle autorité existait pour être là à l'arrivée du convoi.

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Je voulais avoir cet
3 avis juridique suite à un de nos appels du matin, et c'était une
4 demande, il fallait qu'on comprenne bien nos motifs juridiques
5 et nous...

6 **Me FRANK AU:** Quand est-ce que vous avez demandé
7 l'avis juridique?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me rappelle pas.

9 **Me FRANK AU:** On va regarder les notes.

10 [OPS00014525.]

11 Donc, 27 janvier :

12 « Plan Convoi. Élaborer avis juridique
13 de comment on pourrait mettre fin au
14 convoi. »

15 Est-ce que ça vous rafraichit la mémoire?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

17 **Me FRANK AU:** Alors, le 27, vous avez cherché un
18 avis juridique. Vous rappelez-vous si vous avez obtenu cet avis?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que oui. C'était
20 le 28.

21 Est-ce qu'on peut continuer la lecture?

22 **Me FRANK AU:** On va passer à un prochain document,
23 OPS00003692. C'est l'avis juridique?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

25 **Me FRANK AU:** L'avez-vous lu au moment?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Oui.

27 **Me FRANK AU:** Avez-vous partagé cet avis juridique
28 avec quelqu'un d'autre?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Oui, parce que c'était
2 demandé durant nos appels du matin. Je l'aurais partagé avec
3 toute l'équipe de commandement, mais j'ai pas un souvenir précis
4 de cela. Je l'avais fait au nom de l'équipe exécutive, alors je
5 l'aurais partagé avec eux... elle, l'équipe. Donc, n'importe qui
6 qui était présent, donc le contentieux, Ferguson, Dunker, Sloly,
7 Kevin Malloney, et d'autres, mais je n'ai pas de souvenir
8 précis, à savoir à qui je l'ai acheminé.

9 **Me FRANK AU:** Toujours à la page 1 :

10 « Pendant... bien que le convoi n'ait pas
11 encore atteint Ottawa, plusieurs
12 considérations devaient être évaluées
13 et réévaluées afin d'établir la réponse
14 appropriée, y compris équilibrer les
15 chartes... les droits de la Charte qui se
16 contredisent, les impacts sur la
17 jouissance, sur la santé et sécurité,
18 l'obstruction de véhicules d'urgence,
19 et la sécurité publique de façon
20 générale. »

21 Alors, en préparant votre réponse, comment avez-
22 vous, et votre équipe [...] cette partie-là, le droit à la
23 mobilité, la jouissance et la sécurité publique de façon
24 générale?

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que ç'avait été
26 fait par une évaluation en continu qui était faite par l'équipe
27 de planification et des renseignements. Ces domaines ont été
28 touchés précisément, comme je l'ai dit, et on s'en est rendu

1 compte seulement quand le convoi est arrivé.

2 L'anticipation de traumatismes causés à nos
3 résidents, ce n'était pas anticipé. Personne a vu ça venir.
4 Personne ne savait que ça serait la tactique utilisée par la
5 foule. Alors, c'est la sécurité publique, la Charte des droits
6 et libertés, et tous ces points-là, jamais on avait l'opinion
7 que les communautés des... qu'on répondrait aux besoins du
8 voisinage.

9 Maintenant, on en tient compte, comme c'était le
10 cas le 1^{er} juillet, Rolling Thunder, pour assurer qu'on
11 interprète les renseignements en fonction de notre expérience et
12 aussi identifier des risques potentiels et pour que ça soit
13 vraiment au centre de notre planification.

14 Et je le souligne parce que ce que j'entends
15 maintenant, une fois que le convoi est parti, ce que j'entends,
16 c'est qu'on ne s'était pas concentré suffisamment sur notre
17 communauté et l'impact, les impacts subis par notre communauté.
18 La communauté pense qu'on ne s'est pas concentré sur le tort qui
19 leur a été causé. Même si c'était dans notre planification, je
20 pense qu'on doit dire : « Voici, c'est votre ville, vos rues, et
21 on va agir afin de vous protéger dans la communauté et dans les
22 rues. »

23 Alors, il faut mettre l'accent sur les chartes,
24 la Charte, la sécurité communautaire, mais s'assurer aussi que
25 l'impact sur la communauté soit vraiment le point cible, parce
26 qu'ici c'était le voisinage qui a été vraiment victimisé.

27 **Me FRANK AU:** Maintenant, on a parlé des chartes
28 de droits qui se contredisent, il y avait comme un déséquilibre,

1 et du point de vue de la planification, il y avait cette... la
2 question de capacité d'empêcher les camions de se rendre au
3 centre-ville.

4 Quelle était votre compréhension de l'autorité
5 légale pour le SPO pour empêcher les camions de se rendre au
6 centre-ville et de s'y garer?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que nous avons la
8 capacité – et que nous avons exercée plusieurs fois depuis –
9 pour empêcher les véhicules. Le camion... un camion n'est pas une
10 entité protégée en vertu de la Charte, ce sont les gens, les
11 personnes.

12 Donc, ce n'est pas quelque chose qu'on avait fait
13 auparavant. Quand il y avait des manifestations avec des
14 véhicules dans le centre-ville, on les a toujours permises parce
15 que dans notre expérience, ils venaient et ils partaient. Ils
16 quittaient et puis c'était géré. Et ça, c'était des choses
17 normales pour nous. Alors, même si la Charte ne protège pas les
18 véhicules, je sais que notre expérience dans le passé, c'est
19 qu'on permettait ce genre de véhicules.

20 Il y a un autre côté qui est important, et
21 surtout, à mesure que la date s'approchait, on voyait le volume
22 de véhicules. Ils venaient à Ottawa, ils étaient très clairs là-
23 dessus. Alors, la capacité de protéger et préserver la sécurité
24 publique voulait dire qu'on voulait qu'ils aillent dans une zone
25 désignée pour mieux contrôler, et on n'anticipait pas les
26 activités, ni l'étendue, ni le nombre de personnes qui allaient
27 rester.

28 La plupart des gens, vous vous rappelez, ont

1 quitté dimanche soir. Alors, la capacité de gérer la
2 protestation et la manifestation au centre-ville par opposition
3 aux gens qui seraient barricadés à l'intérieur ou laissaient des
4 camions sur la 417 ou éparpillés un petit peu partout, c'était
5 plus gérable pour nous si tout le monde se trouvait dans un
6 endroit central.

7 **Me FRANK AU:** La question a été posée à l'ancien
8 chef Sloly et je vais vous demander si vous êtes d'accord.

9 WTS00000040, à la page 15, s'il vous plaît.

10 Deuxième paragraphe :

11 « Chief Sloly a été informé qu'en
12 fonction des rapports de
13 renseignements, le SPO n'avait pas
14 l'autorité juridique pour refuser
15 l'accès au convoi au centre d'Ottawa
16 tout simplement parce que les gens
17 étaient en désaccord avec les opinions
18 de certains participants. Il avait
19 compris qu'il avait l'autorité pour
20 fermer des routes et restreindre la
21 circulation, mais il fallait que ça
22 soit équilibré contre la menace
23 raisonnable. Le Code de la sécurité
24 routière ne serait pas suffisant pour
25 justifier la restriction d'accès à la
26 ville. »

27 Est-ce que vous partagez cette opinion?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est quand même assez

1 touffu là-dedans. Je suis d'accord. Avec les renseignements
2 qu'on avait, on n'avait pas l'autorité juridique de refuser
3 l'accès. Toutes les activités avaient été paisibles et en
4 respect de la loi. Il n'y avait aucune autre contre-indication.

5 **Me FRANK AU:** Avec Rolling Thunder et autres,
6 avez-vous eu des évaluations de renseignements qui suggéraient
7 une activité plus violente ou un risque plus élevé?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Là, on avait de
9 l'expérience. On avait de l'expérience dans ce qui s'était
10 passé. On avait appris de ce qui s'était passé durant le convoi,
11 puis on avait travaillé avec nos partenaires municipaux et
12 partenaires policiers pour identifier différents mécanismes pour
13 restreindre l'accès.

14 **Me FRANK AU:** Autrement dit, ce n'est pas la
15 nature de la « *protest* » anticipée qui a changé la
16 planification, c'est l'expérience. C'est ce que vous aviez vécu
17 et ce que Ottawa a vécu en janvier et février qui a changé
18 l'approche de planification.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Absolument. Et cette
20 expérience dont je vous parle, c'est quelque chose que vous avez
21 vu à l'échelle du pays à mesure que les gens planifiaient et
22 répondaient à des incidents semblables.

23 Les policiers de Toronto ont eu une intervention
24 beaucoup plus réussie dans les autres weekends subséquents et
25 ç'a été clair qu'en grande partie, c'était grâce à l'expérience
26 vécue à Ottawa qu'ils ont identifié les risques de différentes
27 façons et avaient un plan en fonction de ce qu'on avait vécu.

28 **Me FRANK AU:** Alors, est-ce que vous êtes d'accord

1 que la seule chose qui a changé, c'est l'appréciation du risque
2 potentiel?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne pense pas que
4 cela soit exact. Je crois que ce qui a changé, c'est que nous
5 comprenons maintenant ce que ces groupes sont capables de faire
6 quand ils se rassemblent. Nous comprenons maintenant ce qui
7 pourrait se produire alors que ces groupes se rassemblent autour
8 d'une cause dans une zone donnée.

9 Je suggèrerais donc que si on n'avait pas eu
10 l'expérience qu'on a eue, on n'aurait pas planifié les choses de
11 la façon dont on a planifié les choses, on n'aurait pas eu la
12 zone d'exclusion ou l'ordonnance de déploiement. Et le vendredi
13 soir, quand cela s'est produit, on aurait eu un camion qui
14 aurait essayé d'occuper un croisement, qui était suivi par
15 d'autres véhicules, on aurait... ils auraient pu encombrer une des
16 aires de notre ville. C'est l'appréciation que nous avons de ce
17 qui est possible quand ces groupes se rassemblent, c'est
18 l'expérience à laquelle je fais allusion que nous appliquons
19 maintenant à tous les renseignements.

20 **Me FRANK AU:** Alors, si je vous ai bien compris,
21 ce qui est différent, c'est une nouvelle façon de comprendre ce
22 qui pourrait arriver. C'est bien ce que vous avez dit?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est ce que j'ai dit.

24 **Me FRANK AU:** Alors, comment est-ce que... en quoi
25 est-ce que cela diffère de l'appréciation du risque potentiel?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que vous parlez
27 tout simplement de façon plus éloquente que moi.

28 **Me FRANK AU:** Eh bien, d'accord, on va utiliser

1 votre version.

2 J'aimerais vous demander ceci. J'aimerais que
3 vous remontiez à la question de l'opinion juridique.

4 OPS00003692. Page 4, s'il vous plait. Un peu plus
5 bas. Voilà. Le paragraphe qui commence avec « *Therefore* » :

6 « Donc, alors que la jurisprudence
7 indique que ceux qui souhaitent
8 manifester ont le droit de le faire en
9 vertu de la Charte, cela comporte
10 certaines limites. Ces limites, telles
11 que reconnues par la Cour, empêchent
12 des menaces de violence, des actes de
13 violence, et un comportement illégal,
14 et ces limites empêchent les
15 manifestants d'entraver le déplacement
16 sur les routes. Mais il vaut la peine
17 de constater qu'il y a eu une décision
18 où on a considéré qu'une blockade pour
19 une période de temps limité ne
20 représentait qu'un inconvénient mineur
21 et était permmissible. »

22 Donc, ce qui est énoncé ici, c'est qu'il y a des
23 limites aux grandes vertus de la Charte. Une des considérations,
24 mis à part la menace potentielle de violence, c'est l'idée que
25 les manifestants risquent d'entraver la circulation sur les
26 routes.

27 C'était votre compréhension de cela également?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

1 **Me FRANK AU:** Et quand vous avez une grande foule,
2 un grand nombre de manifestants et des camions qui sont amenés
3 au centre-ville sans stratégie de sortie, pourquoi est-ce que
4 cela n'est pas une considération appropriée pour fermer les
5 routes pour justement pour arriver à répondre aux différents
6 points exposés plus tôt?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je crois qu'on en
8 revient ici à la façon dont on avait abordé ou répondu, réagi à
9 ce type de manifestation dans le passé. Nous vivons à Ottawa où
10 se trouve le siège du Parlement. Les manifestations licites sont
11 quelque chose que notre communauté accepte et, en fait,
12 apprécie, selon moi, et s'attend à ce que nous puissions gérer
13 et faciliter de façon appropriée ces manifestations.

14 Donc, quand une grande manifestation a lieu au
15 centre-ville près du Parlement et qu'il y a une manifestation
16 pendant plusieurs jours, ce n'est pas quelque chose d'anormal
17 dans cette ville, même quand il y a des perturbations de la
18 circulation. Ce qui est anormal dans cette situation, c'est le
19 volume de véhicules qui sont arrivés et la zone qu'ils ont
20 occupée. Et ce qui a été particulièrement différent en
21 l'occurrence, c'était les interactions des protestataires entre
22 eux, et donc, la communauté. On n'avait jamais vu cela
23 auparavant. C'était sans précédent.

24 **Me FRANK AU:** Monsieur le Commissaire, je vais
25 maintenant me lancer... je vais maintenant passer à un autre
26 sujet. Est-ce que ce serait un moment approprié de faire... de
27 marquer une pause?

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui.

1 On va prendre la pause du matin et on reviendra à
2 un peu après moins 20.

3 **LA GREFFIÈRE:** Pause de 15 minutes.

4 --- L'audience est suspendue à 11:25

5 --- L'audience est reprise à 11:39

6 **LA GREFFIÈRE:** Order. À l'ordre.

7 *The Commission is reconvened.* La Commission
8 reprend.

9 **Me FRANK AU:** Bonjour encore une fois.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bonjour.

11 --- CHEF INTÉRIMAIRE STEVE BELL (reprise):

12 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me FRANK AU (suite):

13 **Me FRANK AU:** Alors, avant la pause, nous parlions
14 du renseignement et d'autres aspects de la planification avant
15 l'arrivée. J'aimerais maintenant qu'on parle des événements
16 après l'arrivée du convoi.

17 Pendant notre entrevue, vous avez expliqué que
18 les événements, suite à l'arrivée du convoi, peuvent être
19 divisés en différentes étapes. Alors, j'aimerais maintenant
20 qu'on parle de ces différentes étapes et vous pourriez peut-être
21 tout d'abord nous expliquer quelles sont ces étapes. Et ça
22 serait peut-être utile qu'on examine d'abord votre résumé
23 d'entretien.

24 WPS00000029, s'il vous plait. Donc, une suite de
25 six zéros, et ensuite les chiffres 29, s'il vous plait. Là,
26 j'aimerais qu'on tourne à la page 9.

27 Donc, Chef par intérim, vous nous avez dit que
28 les événements, suite à l'arrivée du convoi, peuvent être

1 divisés en trois étapes. Première étape, du 28 janvier au
2 4 février grosso modo – le 28 janvier était un vendredi; le
3 4 février également –, et vous avez séparé les fins de semaine
4 des journées de semaine parce que vous avez dit que les fins de
5 semaine sont très différentes. Pourquoi est-ce que les fins de
6 semaine sont très différentes des jours ouvrables?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, ce que nous avons
8 trouvé pendant l'occupation, c'est que pendant la semaine,
9 c'était des gens qui étaient ici. Les chiffres augmentaient le
10 vendredi soir, le samedi pendant la journée, et ensuite
11 baissaient à nouveau le dimanche. Les gens qui se sont rendus à
12 Ottawa, pas en camion, mais qui se sont rendus à Ottawa d'une
13 autre façon, semblaient augmenter pendant les fins de semaine.
14 Et pendant la semaine, pendant les jours de la semaine, c'était
15 plutôt une période de temps où c'était plus stable. Donc, les
16 gens qui restaient, qui étaient là restaient là.

17 **Me FRANK AU:** Donc, la première étape, la première
18 étape du 28 janvier au 4 février, vous avez appelé ça une
19 période d'orientation et d'adaptation une fois... donc, suite à
20 l'arrivée des convois. Qu'est-ce que cela veut dire?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, pour cette
22 période-là, plusieurs choses se sont produites. Le 28 février,
23 le convoi est arrivé. Et nous anticipions un évènement de trois
24 jours avec un potentiel qu'un petit groupe de personnes reste.
25 Mais en fait, beaucoup de personnes sont arrivées, et tout au
26 long de la fin de semaine, l'évènement est géré.

27 Dimanche soir, je crois que c'était le 30, nous
28 avons anticipé que la plupart des gens quittent les lieux, et

1 beaucoup de personnes ont quitté les lieux, mais nous avons
2 quand même encore une large zone rouge – c'est comme ça qu'on
3 l'a appelée –, avec beaucoup de camions avec des comportements
4 antisociaux qui ciblent notre communauté.

5 Donc, à ce moment-là, on arrive au lundi, et là,
6 on voit un groupe qui s'accroche et qui cible notre communauté
7 de façon active. Donc, le 30, alors que nous regardons vers le
8 lundi qui s'en vient, la planification de la démobilisation est
9 identifiée par la cheffe adjointe Ferguson, donc elle offre des
10 directives. Et on savait qu'il y avait un potentiel que certains
11 restent, donc on avait une grosse empreinte maintenant et on
12 s'est dit quel était l'éventail d'actions qu'on pouvait utiliser
13 pour déplacer ces personnes. Et donc, pendant cette semaine-là,
14 on commence à coordonner les choses.

15 Moi, je n'étais pas présent, mais le 1^{er} février –
16 donc, le 31, c'est le lundi; le 1^{er} février est un mardi –, il y
17 a une réunion entre la cheffe adjointe Ferguson, le chef Sloly
18 et l'unité... la table de commandement de l'unité de l'Ordre
19 public. Ils se rassemblent pour amener cela à une résolution de
20 façon tactique.

21 Donc, ce groupe a la tâche d'élaborer les
22 différentes options qui peuvent être utilisées. Ensuite, cette
23 équipe d'Ordre public fait rapport à moi-même, au chef Sloly, à
24 la cheffe adjointe Ferguson, et d'autres dirigeants principaux
25 pour nous faire part des options identifiées le 4 février – je
26 crois que c'était le vendredi de cette semaine-là.

27 Donc, à partir de ces solutions et des diverses
28 options, il y en a trois qui ont été présentées, l'équipe de

1 commandement, donc, pondère les avantages et les désavantages de
2 chaque option et finit par cerner une approche le 4.

3 Donc, cela représente la première semaine.

4 L'orientation, c'est de voir ce qui se passe dans
5 l'environnement, de s'assurer qu'on a les ressources voulues ou
6 qu'on affecte les ressources voulues pour confiner la zone rouge
7 de façon sécuritaire, essayer de gérer les enjeux reliés à la
8 sécurité publique du mieux possible avec la capacité limitée
9 dont nous disposons, et commencer à développer la planification
10 ou identifier des concepts stratégiques pour voir comment
11 aborder la situation.

12 **Me FRANK AU:** Oui. J'ai d'autres questions au
13 sujet de cette première étape, mais avant d'entrer dans le
14 détail de cela, j'aimerais que vous expliquiez au commissaire
15 quelles sont les autres étapes.

16 La deuxième étape, si je ne m'abuse, commence le
17 7 février – c'est un lundi – jusqu'au... et va jusqu'au
18 11 février. Est-ce que c'est un vendredi? Je le crois.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis désolé, je ne le
20 sais pas. C'est une période de temps, je ne sais pas exactement
21 quel jour de la semaine c'est.

22 **Me FRANK AU:** En tout cas, du 7 au 11, n'est-ce
23 pas?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que le 7, si le 4...

25 **Me FRANK AU:** Le 7 était un lundi, je crois, et le
26 11, ce serait le vendredi.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Alors, pendant cette
28 période de temps là, c'est là qu'on envisage... le concept

1 stratégique qui était élaboré et appliqué était de faire les
2 choses de façon morcelée, si vous voulez, de décroître
3 l'empreinte de la manifestation, de réduire divers aspects de la
4 manifestation jusqu'à ce que l'ensemble soit réglé.

5 Donc, au cours de cette semaine, on a dressé des
6 listes de cibles, on a essayé de voir comment aller de l'avant,
7 et comment élaborer des plans opérationnels plus petits pour
8 essayer de limiter l'empreinte de la manifestation.

9 **Me FRANK AU:** Et vous avez appelé cela la période
10 ou l'étape de réponses d'intervention ponctuelles.

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact.

12 **Me FRANK AU:** Et ensuite, il y a la troisième
13 étape qui commence le 14 février – c'est un lundi –, et cela se
14 poursuit jusqu'à la fin de cette semaine-là, le 18, et vous
15 l'avez décrite comme étant la semaine où on s'est concentrés sur
16 l'élaboration d'un plan à long terme pour mettre fin à
17 l'occupation ou à la manifestation.

18 Est-ce exact?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Comme on n'a compté
20 que les semaines, je crois que je modifierais cette date.
21 C'était un peu plus tôt, je crois. Je crois que c'était plutôt
22 le 11 qu'on a commencé avec ces plans à long terme.

23 **Me FRANK AU:** Oui, ces dates ne sont pas exactes,
24 mais ça nous donne une idée de la façon dont les choses
25 progressent.

26 Maintenant, pour en revenir à la première étape,
27 vous avez dit, dans le cadre de notre entrevue pendant l'été,
28 que c'était une période de temps qui était, selon vous – et

1 c'est comme ça que vous l'avez décrit -, vous avez dit « le SPO
2 était mal préparé », et l'équipe s'en est rendu compte suite à
3 cette première fin de semaine.

4 Est-ce que vous êtes encore d'accord avec cette
5 description que vous avez offerte?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Je crois que nous
7 étions mal préparés pour ce qui s'est produit par la suite.

8 **Me FRANK AU:** Alors, vous n'étiez pas préparés
9 pour ce qui allait devenir une occupation.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

11 **Me FRANK AU:** Alors, j'attire votre attention à
12 d'autres documents pour voir ce qui s'est passé durant cette
13 période.

14 Monsieur Abrams de la PPO a témoigné la semaine
15 passée. Il a dit qu'il a eu une conversation avec vous le
16 31 janvier, je crois, donc le lundi après le premier weekend, et
17 vous lui avez dit que le SPO cherche un plan d'une semaine, un
18 plan de durabilité.

19 Vous vous rappelez de cette conversation?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Oui. Alors, en passant
21 du dimanche au lundi, donc du 30 au 31, la réalité de la
22 situation était beaucoup plus claire. Même s'il y avait des
23 dates grâce aux Renseignements où il y aurait une date précise
24 où le convoi allait se retirer, nous avons compris que ça ne
25 serait peut-être pas le cas et qu'il fallait aller de l'avant
26 avec notre planification, donc la planification pour ultimement
27 retirer l'occupation.

28 Ce qu'on avait fait très tôt dans le processus,

1 c'était avec l'équipe de commandement. Je ne sais pas si c'était
2 un breffage ou un appel, mais nous avons établi pour la
3 planification quel serait l'horizon possible d'un point de vue
4 de pérennité et de durabilité. C'est important pour nous de voir
5 la période de temps et la durée de temps, pas pour identifier la
6 fin, mais sinon qu'est-ce que ça va nous prendre au niveau des
7 ressources pour prévoir comment nous allons gérer nos membres et
8 les autres ressources qui vont arriver.

9 Alors, même si on ne connaissait pas la durée à
10 ce moment-là, nous avons identifié une période de planification
11 de quatre semaines pour savoir... pour s'assurer qu'on avait les
12 ressources en place dont on avait besoin.

13 **Me FRANK AU:** Et vous et monsieur Abrams, vous
14 avez eu des discussions et des conversations quant aux défis
15 auxquels faisait face le SPO et la PPO?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Parce qu'il y avait
17 tellement de tâches, il y avait beaucoup de choses qui se
18 passaient, j'appuyais l'adjointe Ferguson en étant le lien avec
19 la PPO, soit pour poser des questions stratégiques ou pour avoir
20 de l'information de leur part. Alors, c'était ça, mon rôle, et
21 c'est dans ce contexte-là que j'avais des conversations avec
22 monsieur Abrams.

23 **Me FRANK AU:** Dans le résumé de monsieur Abrams,
24 dites-nous si vous êtes d'accord avec cette description.

25 WTS00000013. À la page 5.

26 « Le 4 février, Surintendant Abrams a
27 eu une conversation officielle avec
28 monsieur Bell et le manque d'un plan de

1 la... et d'une structure de commande
2 unifiée, disant que le SPO devait être
3 unifié. Il a dit à monsieur Bell ce que
4 ses PPO... ce que PPO lui avait dit, que
5 le SPO était désorganisé et il manquait
6 de coordination, et que l'entretien de
7 plusieurs centres de commandement au
8 245 Greenbank Road, le bureau du SPO...

9 Avec le commandant des Incidents majeurs où se
10 trouvait Patterson?

11 « ...le SPO sur 474 Elgin, et au centre
12 de commandement de la RCN contribuait à
13 ces problèmes. Le monsieur Bell était
14 d'accord que le SPO devait formaliser
15 les opérations et a dit à monsieur
16 Abrams que le SPO était en train
17 d'élaborer un plan et un commandement
18 unifié.

19 En caractérisant la conversation,
20 monsieur Abrams a expliqué que c'était
21 une situation dans laquelle il était
22 mal à l'aise, mais il le sentait obligé
23 de soulever ces préoccupations. »

24 Alors, il y a... on va déballer tout ça. Il a
25 mentionné de multiples centres de commandement, on voit qu'il y
26 a trois emplacements. Est-ce ce qu'il s'est passé à ce moment-là
27 qu'il y avait de multiples centres de commandement au SPO?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il y avait des endroits où

1 le travail était généré, donc le centre de commandement de la
2 RCN était le centre de commandement dédié pour cet évènement.
3 Monsieur Patterson des Incidents majeurs avait travaillé au 245,
4 mais je crois qu'il allait de façon régulière au centre de
5 commandement de la RCN. Il faudrait voir avec monsieur Lucas
6 pour être précis. 474, c'est le commandement exécutif. Alors, le
7 centre de commandement de la RCN, c'était notre centre de
8 commandement, c'est là où on trouvait les Renseignements, le
9 commandant des Incidents, des Interventions.

10 Il y avait des réunions qui avaient lieu un petit
11 peu partout. Il y avait d'autres emplacements qui devaient
12 mettre... donner de l'information à la Commission des... au centre
13 de commandement de la RCN, mais c'est là où tout était contrôlé
14 depuis avant l'arrivée du convoi et quelques jours après la
15 démobilisation.

16 **Me FRANK AU:** Alors, si tout se trouvait au CCRCN,
17 pourquoi monsieur Patterson travaillait à partir d'un autre
18 endroit?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je n'ai pas de commentaire
20 là-dessus, je ne sais pas.

21 **Me FRANK AU:** Monsieur Abrams a indiqué qu'il y
22 avait un manque de planification et une structure de
23 commandement unifiée.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** On avait une structure de
25 commandement qui était basée à nos centres de commandement de la
26 RCN, puis la PPO, RC, GRC, le SPP, ils étaient tous dans cette
27 région-là. Alors, il y avait une... c'était unifié là.

28 Pour le... du côté stratège, monsieur Abrams avait

1 conclu qu'on avait un meilleur commandement unifié et intégré.
2 Alors, même si ça m'a été... c'est devenu ma responsabilité,
3 c'était pas tellement plus facile pour monsieur Abrams, de la
4 commande stratégique pour le côté opérationnel, de venir me voir
5 au lieu de le gérer directement avec la cheffe adjointe
6 Ferguson.

7 Alors, c'est ce qu'on a identifié et ce qu'on a
8 corrigé, surtout lorsqu'on avait notre plan de notre équipe de
9 planification intégrée.

10 **Me FRANK AU:** Et n'a-t-il pas soulevé aussi la
11 difficulté pour les agents de la PPO de s'intégrer, car le SPO,
12 d'après lui, avait échoué d'offrir des instructions de
13 déploiement?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Monsieur Abrams a identifié
15 plusieurs enjeux pour le commandement des interventions, et un
16 de ces enjeux, c'était l'affectation de tâches ou le manque
17 d'affectation des membres de la PPO qui étaient là pour aider,
18 et ceci a été transmis à madame Ferguson et c'est ma
19 compréhension qu'elle aurait passé ça à l'inspecteur Lucas qui
20 aurait corrigé tout ça avec son partenaire, son homologue du
21 PPO.

22 **Me FRANK AU:** Il y avait des agents de la PPO qui
23 étaient physiquement à Ottawa qui étaient assis et n'étaient pas
24 vraiment déployés, même s'il y avait un manque de ressources
25 chez le SPO?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je comprends que ça
27 s'est produit et ça a été apporté à mon attention et que ça a
28 immédiatement été corrigé. Ça ne s'est pas produit depuis.

1 **Me FRANK AU:** En ce qui concerne la planification,
2 il y avait des planificateurs de la PPO qui avaient été fournis
3 pour aider le SPO, mais ils ne pouvaient pas faire leur travail,
4 car il y avait des instructions contraires.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne crois pas que c'est
6 une préoccupation que monsieur Abrams a portée à mon attention.

7 **Me FRANK AU:** Page 4 du même document, s'il vous
8 plait. Le deuxième paragraphe.

9 « Surintendant Abrams a dit que les
10 planificateurs du SPO et de la PPO
11 recevaient des directions contraires.
12 Le SPO a affecté deux membres,
13 Inspector Younan et Staff Sergeant
14 Gauvin, pour aider le SPO à élaborer
15 des plans. Le chef Sloly avait demandé
16 des plans pour trois scénarios : le
17 retrait massif..

18 Bon, et là, on les voit. Et après ça :

19 « On lui a dit que Michel Marin avait
20 dit aux planificateurs du SPO et de la
21 OPP d'oublier ce scénario de... ces trois
22 scénarios, car le chef voulait un
23 nouveau plan différent et que
24 l'inspecteur Marin avait laissé les
25 planificateurs très mêlés par rapport à
26 ce qu'ils devaient faire. Surintendant
27 Abrams a contacté monsieur Bell qui lui
28 a dit que l'inspecteur Marin n'avait

1 pas l'autorité pour émettre des
2 directions de planification et que les
3 planificateurs devraient se rapporter à
4 Jamie Dunlop, même si monsieur
5 Patterson avait le poste du commandant
6 des Incidents majeurs. »

7 Alors, quel était le problème?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je n'étais pas impliqué
9 dans l'affectation des tâches parce que c'est pas moi le
10 commandant des Incidents majeurs.

11 Alors, de ce que j'ai compris de ce qui s'est
12 passé ici, je me souviens que monsieur Abrams m'avait appelé
13 pour me dire que l'inspecteur Marin était venu pour donner des
14 instructions qui étaient contraires à ce qui était contraire à
15 nos attentes. Alors, c'est pour ça qu'on l'a passé à monsieur
16 Dunlop qui travaillait dans ce secteur-là et était la personne-
17 ressource pour donner des instructions parce qu'il était
18 impliqué dans nos appels du matin.

19 Je ne sais pas qu'est-ce qui s'est passé, je ne
20 sais pas pourquoi monsieur Marin a agi de la sorte et a donné
21 ces instructions, mais j'avais dit à monsieur Abrams que s'il y
22 avait des questions dans la planification ou l'ordre public,
23 c'était monsieur Dunlop qui était mieux placé pour répondre, et
24 c'était le seul qui pouvait émettre des instructions.

25 **Me FRANK AU:** Donc, on va continuer à la deuxième
26 phase, la phase des réponses ad hoc qui aurait commencé le ou
27 vers le 5, alors probablement le 7, n'est-ce pas?

28 J'aimerais avoir votre point de vue si ça posait

1 problème.

2 Le 4 février – je crois que c'est notre entrevue
3 avec vous –, le SPO a fait une annonce pour un plan de recherche
4 et pour contenir. Donc, c'était avancer les agents dans les
5 voisins envahis par les convois et aussi fermer les ponts et les
6 bretelles d'autoroute, ainsi de suite.

7 Maintenant, vous nous avez parlé de ça à la
8 page 4 de votre résumé. Alors, ce qu'on voit là à l'écran, c'est
9 monsieur Abrams; maintenant, on irait à votre résumé.

10 Si on va à la page 14 :

11 « Le 4 février, durant une conférence
12 de presse à 11 h 40. Le chef Sloly a
13 annoncé que la police fermerait les
14 bretelles des autoroutes et des ponts
15 interprovinciaux pour empêcher les
16 participants au convoi d'arriver à
17 Ottawa. »

18 Maintenant, je ne sais pas si le libellé est très
19 précis, alors j'aimerais vous demander c'est quoi votre souvenir
20 de ce qui a été annoncé lors de la conférence de presse.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ce qui a été annoncé est à
22 l'effet que le SPO allait regarder toutes les options, y compris
23 possiblement fermer les bretelles de sortie et les ponts
24 interprovinciaux. Alors, il n'y avait pas un énoncé définitif
25 qui disait « nous allons fermer les ponts », c'était un énoncé
26 du chef Sloly, c'est que « nous pouvons et nous le ferons, si
27 c'est approprié ».

28 **Me FRANK AU:** Donc :

1 « Il y a eu un appel à monsieur Bell
2 pour l'informer que le SPO n'avait pas
3 consulté la PPO le 5 février lors d'un
4 breffage à 10 heures le matin.
5 Le 5 février, durant un breffage, il y
6 a eu l'ordre de fermer les bretelles et
7 les ponts. »

8 Est-ce que c'est exact ce qui est écrit?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

10 **Me FRANK AU:** Alors, que :

11 « Le chef Sloly avait dit aux agents de
12 la SPO pour fermer les bretelles et les
13 ponts, et l'autre avait dit que c'était
14 la PPO qui était responsable pour la
15 fermeture des bretelles et que le SPO
16 n'avait pas l'autorité pour fermer les
17 ponts interprovinciaux. »

18 Pouvez-vous nous expliquer qui avait l'autorité
19 de faire quoi là-dedans?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** La capacité de fermer des
21 bretelles, normalement, c'est du ressort de la PPO, car c'est le
22 service policier responsable pour toute la série des autoroutes
23 400. Alors, le SPO normalement, peut-être s'il le fallait
24 absolument, mais normalement, on ne ferait pas des fermetures en
25 haut de la bretelle parce que c'est de la responsabilité de la
26 PPO. Nous pouvons fermer les bretelles sur le côté des rues,
27 mais ça crée des embouteillages. Alors, on pourrait le faire,
28 mais pas normalement.

1 Les ponts, ça, c'est vraiment une circonstance
2 différente. C'est un gros défi que de fermer un pont, surtout de
3 façon préventive, et à mesure que les choses se déroulent, on
4 peut les fermer. Le premier, deuxième, et même le troisième
5 weekend, on l'a vu, ça s'est produit lorsque le seuil critique
6 pour nous a été rencontré par les commandeurs. Mais pour fermer
7 un pont interprovincial, ça prend l'intervention du ministère
8 des Transports, je crois, pour nous permettre de façon
9 préventive de fermer ces ponts.

10 **Me FRANK AU:** Alors, si je comprends la séquence
11 des évènements, la conférence de presse, c'était le 4?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

13 **Me FRANK AU:** Et les instructions, l'ordre de
14 fermer les bretelles et les ponts, et cetera, c'était le jour
15 suivant, le 5.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact. Alors, le 5...
17 et le contexte est important. Le 5, c'était un samedi. Le 5,
18 c'est là où on commence à voir beaucoup de gens qui viennent
19 entrer dans notre communauté. Les renseignements et
20 l'information sur le convoi, là, commencent à rentrer encore. Et
21 je crois que c'est le chef qui répond au risque, le plus grand
22 risque qui nous attendait.

23 **Me FRANK AU:** Alors, c'est pour ça que vous
24 distinguez les weekends des semaines.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. C'était des périodes
26 très différentes par rapport aux opérations.

27 **Me FRANK AU:** Par rapport à cet incident, le 4 et
28 le 5, les actions proposées, est-ce que vous aviez des

1 préoccupations par rapport à la façon dont les choses se sont
2 déroulées?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, le 4, non. Je
4 crois que les déclarations qui ont été faites étaient
5 appropriées. On considérait l'ensemble des possibilités alors
6 que nous allions de l'avant.

7 Le 4... le 5, pardon, ma seule préoccupation était
8 en tant que... est que le chef de police offre des directives au
9 sujet des questions opérationnelles à titre de chef de police.
10 C'est quelque chose qui devrait être envisagé à un niveau
11 opérationnel et non à un niveau stratégique. Ça aurait été ma
12 préoccupation à cet égard.

13 **Me FRANK AU:** Et pourquoi est-ce que ça serait un
14 problème si c'était un leader du niveau stratégique qui était
15 responsable des opérations? Quelle est la préoccupation qui
16 sous-tend cette règle que le commandant opérationnel devrait en
17 être chargé plutôt que le commandant stratégique?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, le système de
19 gestion des incidents a quatre paliers pour des raisons bien
20 précises. C'est pour pouvoir mener à bien les opérations qu'on
21 souhaite avec une bonne compréhension et de la façon la plus
22 sécuritaire possible.

23 Le niveau stratégique doit cerner quelle est
24 l'approche qui sera utilisée, quels sont les résultats que nous
25 souhaitons voir. Le côté opérationnel doit ensuite voir quelles
26 sont les ressources que nous avons, comment on fait en sorte que
27 cela se produise, et le niveau tactique doit ensuite mettre en
28 œuvre ces plans.

1 Quand quelqu'un à un niveau stratégique commence
2 à donner des commandes tactiques ou opérationnelles, cela crée
3 un manque de précision quant au rôle de chacun dans la
4 structure. Ce manque de précision crée des questions ensuite
5 quant aux questions individuelles : Quel est mon rôle? Que dois-
6 je faire? Qu'est-ce qui m'incombe?

7 Donc, la nécessité d'avoir cette précision au
8 niveau des rôles est essentielle, selon moi, et il faut jouer
9 son rôle tout au long de la chaîne, parce que sinon il y a un
10 manque de compréhension qui peut avoir une incidence sur les
11 opérations.

12 **Me FRANK AU:** Dans quelle mesure est-ce que c'est
13 clair ou équivoque quelle action constitue une directive
14 stratégique ou relève plutôt des opérations?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Voulez-vous répéter, s'il
16 vous plait?

17 **Me FRANK AU:** En tant que profane, j'aimerais
18 comprendre, puisque je n'ai jamais travaillé dans un centre de
19 commandement. Qu'est-ce qui serait considéré comme étant une
20 directive stratégique et qu'est-ce qui serait considéré comme
21 étant une directive opérationnelle ou technique?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, c'est un des
23 domaines clés que, selon moi, il fallait examiner quand je suis
24 devenu chef par intérim. En l'occurrence, une décision de niveau
25 stratégique pourrait être je ne veux pas que les convois soient
26 au centre-ville, comment faire en sorte que les camions ne
27 soient pas au centre-ville. Le niveau opérationnel, ce serait
28 fermer les bretelles afin que les convois ne puissent pas

1 arriver au centre-ville.

2 Mais c'est important également de constater qu'il
3 n'y a pas de système rigoureux qui cerne exactement où chacun de
4 ces seuils se trouve. Et s'il y a un système rigoureux, il y a
5 quatre systèmes différents acceptés au sein du Canada qui
6 pourraient être utilisés dans ce domaine. C'est un domaine, en
7 fait, qui, selon moi, nous a quelque peu entravés dans cette
8 situation avec un manque de précision. Il n'y a personne à
9 blâmer, c'est simplement qu'il n'y avait pas... ce n'était pas
10 clair entre les services. On ne savait pas exactement ce qu'il
11 en était de chacune de ces décisions.

12 Pour moi, il faut préciser, il faut que ce soit
13 clarifié. Et au début, quand j'ai commencé mes responsabilités,
14 les opérations en tant que chef par intérim, j'ai passé beaucoup
15 de temps là-dessus. Donc, les personnes avec qui je travaillais,
16 le surintendant Bernier, la cheffe adjointe Ferguson, avaient
17 une bonne compréhension de ce que je pensais être un rôle
18 stratégique ou un niveau opérationnel.

19 **Me FRANK AU:** Dans ce paragraphe que nous venons
20 de lire, il apparaîtrait de ce que le surintendant Abrams a dit
21 que la PPO n'a pas été consultée avant l'annonce faite le 4
22 parce qu'il l'a entendue dans les nouvelles. Et puisque vous
23 avez expliqué que la PPO aurait été responsable pour les
24 bretelles des autoroutes, est-ce que ça aurait été important de
25 consulter la PPO avant l'annonce, avant que l'annonce ne soit
26 faite?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, si l'annonce était
28 « nous allons fermer des bretelles », je dirais oui, ça serait

1 fort important. Si l'annonce était qu'on allait envisager cela,
2 je dirais pas autant, et seulement parce que la PPO à ce moment-
3 là était intégrée dans notre centre de commandement de la région
4 de la Capitale-Nationale, et c'est là que les décisions seraient
5 prises. Il y aurait des réponses tactiques qui seraient
6 élaborées dans ce domaine-là pour pouvoir répondre aux
7 différents enjeux.

8 **Me FRANK AU:** Bon, là, on parle de la fin de
9 semaine du 5 et du 6, et si on passe maintenant à la prochaine..
10 à la fin de semaine suivante, j'aimerais que vous regardiez
11 votre propre résumé à la page 20, s'il vous plait. La PPO
12 pensait qu'il y aurait une autre intensification, une autre
13 avancée pendant la fin de semaine.

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Excusez-moi.

15 **Me FRANK AU:** Non, allez-y.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ce qui s'est produit – ce
17 n'est pas ce que je pense, c'est ce qui s'est produit –, c'est
18 qu'il y a eu des renseignements et une surveillance d'un convoi
19 qui existait au Québec, qui était suivi et s'en allait vers
20 Ottawa. C'était les renseignements qu'on a reçus au début de la
21 matinée au sujet de ce qui allait se produire. C'était aussi un
22 samedi, c'était l'avant-dernier samedi. Donc, on continuait à
23 surveiller cette zone et on était en train de surveiller un
24 convoi.

25 **Me FRANK AU:** Donc, au milieu du premier
26 paragraphe :

27 « Pendant la séance d'information, le
28 chef Sloly a demandé que la SPO ferme

1 les ponts interprovinciaux et les
2 bretelles de sortie des autoroutes
3 entrant à Ottawa jusqu'au 14 février,
4 lundi. Le chef Sloly a signalé que la
5 PSO devait agir à cause des états
6 d'urgence municipaux et provinciaux. »

7 Donc, il y avait ce besoin perçu de fermer les
8 bretelles et il le demande. C'est ce qui semblerait être
9 mentionné, évoqué dans ce paragraphe. Est-ce exact?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

11 **Me FRANK AU:** Prochain paragraphe :

12 « Le chef Bell par intérim a eu des
13 discussions avec le chef Sloly, à
14 savoir si la PSO avait l'autorité pour
15 fermer les ponts interprovinciaux et
16 les bretelles des autoroutes, y compris
17 dans le cadre d'une réunion à midi 17,
18 et l'avocate Christiane Huneault y a
19 assisté à cette réunion. »

20 Est-ce que vous n'aviez pas déjà eu cette
21 discussion avec l'ancien chef la semaine... la fin de semaine
22 passée?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je n'avais pas ajouté
24 cette question (sic).

25 **Me FRANK AU:** Alors, vous avez eu cette discussion
26 avec lui le 12, si je ne m'abuse. Et ensuite, au milieu du
27 deuxième paragraphe :

28 « Le chef par intérim Bell a expliqué

1 que dès lors que la planification et
2 les opérations seraient normalement de
3 la responsabilité de la cheffe adjointe
4 Ferguson, il allait donner un repos à
5 la chef adjointe Ferguson afin qu'elle
6 puisse se reposer. Le chef Sloly était
7 d'accord que le SPO manquait d'autorité
8 pour fermer les ponts et les bretelles
9 et a révoqué sa directive. »

10 Donc ça, en fait, c'est la fin de semaine pendant
11 laquelle la cheffe adjointe Ferguson a pris deux jours de congé,
12 n'est-ce pas?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

14 **Me FRANK AU:** Et pendant son absence, c'est vous
15 qui l'avez remplacée afin de vous acquitter de ses
16 responsabilités et c'est pour ça que vous étiez impliqué dans
17 cette discussion.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Effectivement, oui.

19 **Me FRANK AU:** Parce que normalement, ça ferait
20 partie de la planification.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, effectivement, cela
22 aurait relevé de la responsabilité de la cheffe Ferguson.

23 **Me FRANK AU:**

24 « Pendant cette discussion, le chef
25 Bell a informé le chef Sloly que le
26 surintendant Bernier avait élaboré un
27 plan d'atténuation de la circulation
28 pour diriger les convois loin du

1 centre-ville plutôt que de fermer les
2 bretelles et les ponts. »

3 Donc, on a entendu parler de directives de fermer
4 les bretelles et les ponts. Est-ce que vous aviez la même
5 préoccupation qui avait été exprimée la fin de semaine avant par
6 rapport au fait qu'un leader stratégique offre des directives
7 opérationnelles.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

9 **Me FRANK AU:** Mais en l'occurrence ici, nous avons
10 un commandant d'incident différent qui a élaboré un plan
11 d'atténuation de la circulation. Est-ce exact?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

13 **Me FRANK AU:** Au troisième paragraphe, donc :

14 « Le chef Sloly a dit au chef Bell
15 qu'il avait besoin de plus de détails
16 sur le plan du surintendant Bernier
17 pour décider si on devait approuver ce
18 plan. »

19 Est-ce que vous aviez des préoccupations quant au
20 fait que l'ancien chef devait approuver le plan du commandant
21 d'incident?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, ce n'était pas
23 typique dans la structure de commandement en cas d'incident.

24 **Me FRANK AU:**

25 « Et après un va-et-vient, le SPO a mis
26 en œuvre...

27 Pardon, faites défiler vers le bas.

28 « ...le plan d'atténuation de la

1 circulation qui a empêché que les
2 convois ne parviennent au centre-ville.
3 Le chef Bell a noté que, pendant la
4 réunion du 12, le chef Sloly lui a dit
5 qu'il évaluerait le plan et que s'il
6 n'était pas satisfait, il poserait le
7 geste approprié. Le chef Bell a dit que
8 le chef Sloly faisait valoir son
9 autorité pour approuver le plan ou non
10 et qu'il responsabilisait également le
11 chef Bell si le plan ne correspondait
12 pas au seuil qu'il devait... auquel il
13 devait correspondre. »

14 Qu'avez-vous voulu dire par « responsabiliser »?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je ne sais pas,
16 mais là, il m'a dit que ce serait moi qui serais responsable de
17 la réussite de ce plan. Je ne sais pas ce que ça voudrait dire
18 exactement, mais c'est ce qu'il a dit, c'est ce que le chef
19 Sloly a dit.

20 **Me FRANK AU:** Est-ce que cela était préoccupant
21 pour vous?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Je crois qu'il y a un
23 certain niveau de responsabilité à tous les paliers de
24 l'organisation. Je crois que oui, en fait, je serais responsable
25 de la prestation à cet égard et j'avais confiance dans le plan.

26 **Me FRANK AU:** Vous étiez responsable parce que
27 vous remplacez maintenant la cheffe adjointe Ferguson qui était
28 la commandante stratégique. Est-ce exact?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact.

2 **Me FRANK AU:** Et donc, quand le surintendant
3 Bernier a mis en œuvre ce plan d'atténuation de la circulation à
4 titre de commandant, vous étiez la personne qui fournissait une
5 surveillance stratégique.

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

7 **Me FRANK AU:** Et c'est pour ça que vous auriez été
8 responsable si quelque chose se serait mal passé.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, au bout du compte,
10 c'est le chef qui est responsable pour l'ensemble des choses. Ça
11 fait partie des responsabilités d'un chef de police. La
12 prestation des services ce jour-là et la diversion ou le
13 détournement de ce convoi, du point de vue opérationnel,
14 auraient incombé au surintendant Bernier, qui a élaboré un plan
15 très efficace et avait des équipes en place qui ont bien mis en
16 œuvre ce plan pour empêcher que le convoi ne parvienne au
17 centre-ville.

18 **Me FRANK AU:** Est-ce que c'était un exemple de la
19 façon dont vous avez cherché à protéger l'autonomie du
20 commandant opérationnel?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, car je crois fermement
22 en l'autonomie du commandant opérationnel. Et, au bout du
23 compte, l'intention stratégique était claire, c'est-à-dire faire
24 en sorte que les convois restent en dehors de cette zone. Le
25 surintendant Bernier et son équipe ont utilisé cela pour
26 élaborer un plan solide. Et les membres de notre organisation et
27 d'autres organisations ont bien mis en œuvre ce plan qui, au
28 bout du compte, a su faire en sorte que les convois ne soient

1 plus présents. C'est comme ça que la prise de décision au niveau
2 opérationnel, stratégique et tactique est censée fonctionner.

3 **Me FRANK AU:** Maintenant, j'aimerais qu'on parle
4 d'un autre aspect qui s'est produit pendant les événements du
5 convoi. Si vous voulez bien regarder le résumé à la page 13,
6 s'il vous plait.

7 Faites défiler vers le bas, s'il vous plait. Oui.

8 Le dernier paragraphe :

9 « Pendant l'entrevue, le chef par
10 intérim Bell a dit qu'il y avait
11 différentes perspectives au sein du SPO
12 au sujet du rôle de l'équipe de liaison
13 de la police pendant le Convoi de la
14 liberté. »

15 On en a entendu parler, différentes
16 perspectives au sein de la SPO au sujet du rôle de l'équipe de
17 liaison. Est-ce que vous pouvez parler plus longuement de votre
18 perspective et de l'autre perspective au sujet de cette équipe
19 de liaison?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je peux vous
21 parler de ma perspective.

22 **Me FRANK AU:** Parlez-nous des deux, s'il vous
23 plait.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je ne sais pas
25 quelle est l'autre perspective, mais pour moi, l'équipe de
26 liaison est un aspect essentiel dans l'élaboration de plans, le
27 préengagement avec les manifestants, et, au bout du compte, avec
28 l'engagement avec ces personnes alors qu'on va de l'avant.

1 L'équipe de liaison de la police fait un
2 excellent travail quand il s'agit de tisser des liens avec les
3 manifestants et les protestataires. On l'utilise maintenant au-
4 delà de cela et pour avoir des lignes claires de communication
5 également, avoir une bonne compréhension des attentes des
6 protestataires, des attentes de ce que les protestataires
7 anticipent ou comptent faire quand ils sont dans votre zone.

8 C'est très efficace dans la phase de
9 préplanification, et également dans la phase préliminaire de
10 planification, et également dans la partie démobilisation, parce
11 que si on utilise bien cette équipe de liaison, on peut parfois
12 obtenir de petites concessions en trouvant un certain terrain
13 d'entente avec les manifestations et les protestataires afin
14 qu'ils puissent négocier de façon paisible un terme à la
15 manifestation.

16 Cette manifestation a notamment posé un défi
17 exceptionnel pour les membres de l'équipe de la liaison parce
18 qu'il y avait tant de personnes différentes, d'organiseurs, de
19 groupes différents. Ces leaders, organisateurs et groupes ont
20 changé de façon régulière et il y en avait beaucoup qui avaient
21 des programmes différents.

22 Il n'y aurait pas pu y avoir un environnement
23 plus complexe et plus difficile pour l'équipe de liaison. Ils
24 sont venus au travail à chaque jour avec les meilleures
25 intentions possibles pour qu'il y ait une résolution paisible.

26 **Me FRANK AU:** La raison pourquoi je vous ai
27 demandé votre perspective et l'autre perspective, c'est parce
28 que quand vous nous avez parlé au mois d'août, si je ne m'abuse,

1 et c'est reflété dans ce paragraphe, vous avez expliqué qu'il y
2 avait différentes perspectives au sein du PSO.

3 Alors, vous venez de nous expliquer de la
4 perspective que vous aviez, vous, et également la perspective de
5 la cheffe adjointe Ferguson. Mais ce paragraphe explique, au
6 milieu du paragraphe, ce qui suit :

7 « En contraste, le chef Sloly et le
8 surintendant Patterson voulaient
9 obtenir des succès rapides. À moins que
10 l'équipe de liaison pouvait convaincre
11 les manifestants de quitter les lieux,
12 ils ne pensaient pas qu'il y avait une
13 place pour la négociation et ils
14 préféraient utiliser la mise en
15 application de la loi. Et le chef Bell
16 a expliqué qu'à cause de ces
17 perspectives différentes, il n'y avait
18 pas d'entente sur le degré de
19 négociation qui devrait avoir lieu
20 avant que la SPO ne lance une opération
21 d'application de la Loi. »

22 Est-ce que cela décrit bien l'intention du SPO?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Par rapport à l'utilisation
24 de l'équipe de liaison, oui, effectivement.

25 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous vous rappelez que,
26 le 6 février ou autour du 6 février, que vous avez eu une
27 conversation avec le surintendant Abrams de la PPO et qu'il a
28 dit que le SPO devait donner davantage d'autonomie à l'équipe de

1 liaison et que le commandement du SPO ne le faisait pas.

2 Est-ce que vous vous rappelez cette conversation?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je me rappelle avoir eu une
4 discussion avec le surintendant Abrams.

5 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous pouvez nous en dire
6 plus?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, vous avez bien
8 résumé les choses. La Police provinciale de l'Ontario a une
9 équipe de liaison de police très bien développée et nos
10 surveillons tout ce qu'ils font. Et ils auraient préféré de
11 jouer un rôle plus actif, d'être plus impliqués tout au long du
12 processus. Et ce que vous voyez là, c'est la préoccupation du
13 surintendant Abrams au sujet de ce qui, selon lui, était un
14 manque d'utilisation de nos ressources de l'équipe de liaison.

15 ***AUCUNE INTERPRÉTATION [12.29.30 à 12.30.12]**

16 **Me FRANK AU:** ...vous étiez déjà impliqué avec le
17 chef et le chef adjoint.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact.

19 **Me FRANK AU:** À la page 17 de votre résumé,
20 d'après ce que vous vous rappelez de cette rencontre, le premier
21 paragraphe :

22 « Après la fin du breffage, le chef

23 Sloly a rencontré le chef intérimaire

24 ou provisoire chef Bell, le... Ferguson

25 et Blair à 9 h 15 le matin.

26 À cette rencontre, le chef Sloly a dit

27 à toutes les personnes présentes que

28 cette équipe de planification intégrée

1 était là pour juger le SPO pour prendre
2 le commandement de la situation et
3 qu'ils devraient baser leurs décisions
4 sur envoyer leurs gens, les ressources
5 de l'OPP et de la Gendarmerie. Aussi,
6 l'OPS avait des plans. Le chef Sloly a
7 exprimé le point de vue que l'OPP et la
8 Gendarmerie n'étaient pas là pour
9 aider, mais pour prendre la direction
10 de leurs maitres politiques. »

11 Qu'est-ce que vous avez compris de la raison que
12 l'ancien chef a exprimé cette inquiétude?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne sais pas quelle était
14 sa raison. Je ne sais pas ce que le chef Sloly avait eu comme
15 expérience avec le PPO dans les années passées. C'est une
16 surprise parce que, tout au cours de cela et un peu plus tard,
17 j'ai eu la possibilité de travailler avec les Services de police
18 de l'Ontario et c'était des partenaires tout à fait
19 exceptionnels, et c'était des partenaires exceptionnels pour
20 nous tout au cours de cet évènement.

21 **Me FRANK AU:** En ce qui a trait à l'échéancier, le
22 9 février, on a entendu dire que, un ou deux jours avant, au
23 conseil de Ville d'Ottawa, il y avait une motion, je ne me
24 souviens plus qui était le conseiller municipal qui a présenté
25 cette motion, mais c'était à l'effet de demander à la GRC de
26 venir.

27 Est-ce que vous êtes au courant de cette motion?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il y a eu plusieurs

1 motions. Je pense que vous avez plus précisément parlé de la
2 motion du 7 février qui était envoyée par la conseillère
3 McKenney au sujet de demander à la GRC de prendre en main les
4 services de police de la zone du Parlement, de la Cité du
5 Parlement, si je comprends bien ce commentaire.

6 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous avez compris que ce
7 commentaire avait à voir avec des évènements précédents, cette
8 motion au conseil?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Comme je l'ai dit, je
10 ne sais pas ce qui a motivé ces commentaires de la part du chef
11 Sloly, mais je sais que par rapport à cette motion, nous avons
12 identifié que ce n'était pas basé sur le droit.

13 Et les Services de police est la police qui a
14 juridiction à Ottawa et pour la ville d'Ottawa, dans toute la
15 ville d'Ottawa, y compris le Parlement, la zone du Parlement. Et
16 donc, on a envoyé une lettre à cet effet au conseil de ville, ce
17 n'était pas basé sur le droit.

18 Je ne sais pas si ça a contribué... ce qui a
19 contribué à ces commentaires, mais c'est peut-être une question
20 à poser au chef Sloly. Mais je sais que cette motion n'était pas
21 basée sur la loi, sur le droit.

22 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous avez partagé
23 l'inquiétude du chef? Dans le paragraphe suivant, vous expliquez
24 pourquoi. Je ne veux pas tout lire de votre résumé, mais la
25 rencontre de l'après-midi avec le groupe de planification
26 intégrée.

27 Si on peut passer à un autre document,
28 l'OPS00014454.

1 C'est le procès-verbal pris lors de cette
2 rencontre. Page 131.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** D'où viennent ces notes?
4 Qui a pris ces notes?

5 **Me FRANK AU:** Je pense que ce sont les scribes qui
6 ont pris les notes pour l'ancien chef.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Non, ce ne sont pas des
8 notes, ce sont des notes que... de l'avocat, donc par madame
9 Huneault, conseiller juridique.

10 **Me FRANK AU:** OK. Merci de l'explication.

11 C'était donc les notes de l'avocat.

12 Est-ce qu'on peut aller un peu plus loin dans la
13 page?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce possible de voir la
15 date? Je pense que vous aviez dit que c'était le 8.

16 **Me FRANK AU:** Un moment. Page 131 et non pas 130.
17 Un peu plus bas. On remonte.

18 Vous voyez le commentaire :

19 « Le chef : 'La nuit dernière, c'était
20 des amateurs. Très difficile pour nous
21 de prévoir la logistique. Nous avons
22 besoin l'air professionnel. Notre
23 travail est ici, c'est notre logistique
24 est ici, et ce sera enchâssé dans notre
25 plan et ne sera pas enchâssé dans leur
26 plan.' »

27 Est-ce que vous vous souvenez de cela, de ce qui
28 a été dit?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvez-vous monter un peu
2 plus haut?

3 **Me FRANK AU:** Je pense que vous avez raison, il
4 faudrait peut-être connaître le contexte.

5 Donc, on va remonter un petit peu pour voir
6 l'heure. Un peu plus bas.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si vous me permettez de
8 lire un petit peu plus haut, s'il vous plait, pour que je lise
9 ça?

10 **Me FRANK AU:** Il semble que ce soit une rencontre
11 vers midi. Si on va un peu plus bas, vous voyez les commentaires
12 de Trish Ferguson : « Nous avons entendu dire de limiter les
13 questions de politique. » C'était des rencontres... bon, c'est de
14 ça dont on a discuté?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je me souviens.

16 **Me FRANK AU:** « Je vais limiter la politique ».
17 Elle a dit :

18 « La semaine dernière, nous avons eu...
19 tout le monde était confus. À partir de
20 midi aujourd'hui, nous savons quel est
21 notre rôle.

22 Certains d'entre nous avons fait notre
23 travail la semaine dernière pour... selon
24 ce que notre équipe avait besoin. Nous
25 devons être focalisés et respecter
26 notre plan. »

27 « Trish : 'Ils sont là pour aider, je
28 ne vois pourquoi vous les avez... insisté

1 sur le fait qu'ils arrivent.' »

2 Donc, ils étaient au quartier général?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

4 **Me FRANK AU:** Donc, la question que je voudrais
5 vous poser : qu'est-ce que vous avez compris de ce que voulait
6 dire l'ancien chef, l'ex-chef en disant « notre travail est ici,
7 la logistique est ici, ils vont être enchâssés dans notre plan
8 et ne seront pas enchâssés dans leur plan »?

9 « Notre plan » et « leur plan », c'est quoi, ça?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si j'ai bien compris, c'est
11 qu'on va maintenir le commandement et le contrôle. Pour tout
12 plan qui sera développé, il sera développé par nous ou avec nous
13 comme chefs à la table.

14 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous avez compris
15 pourquoi c'était si important pour l'ex-chef?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne sais pas.

17 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous avez partagé cette
18 inquiétude que l'équipe de planification intégrée devra être
19 enchâssée dans le plan de la police d'Ottawa plutôt que
20 l'inverse?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je n'aurais pas
22 partagé cette inquiétude.

23 **Me FRANK AU:** Si je reviens à votre résumé...

24 On revient au résumé, s'il vous plaît.

25 WTS00000029 à la page 17.

26 Tout à fait en bas, la dernière ligne, c'était
27 « très chaud et contentieux, et litigieux, cette rencontre ».

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que vous parlez

1 d'une autre rencontre. La rencontre dont on vient de parler
2 s'était terminée le matin. Ça, c'est une rencontre différente.

3 **Me FRANK AU:** Je pense que c'était... pardon.

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il y a eu une prérencontre
5 avant d'aller rencontrer l'équipe de planification intégrée. Les
6 notes que vous regardez, c'était des notes qui se référaient à
7 cette rencontre où le chef adjoint Ferguson et moi étions
8 présents. Je ne sais pas quelles sont les notes prises pour le
9 chef Sloly avant que nous tous nous soyons là pour parler de la
10 rencontre avec l'équipe de planification intégrée.

11 **Me FRANK AU:** Donc, avant cette rencontre, il y a
12 eu une rencontre pour être sûr que le plan était de les
13 rencontrer et qu'eux soient enchâssés dans le plan du SPO. Donc,
14 en plus, ils devaient rencontrer ce groupe de planification
15 intégrée. Et là, dans ce paragraphe qu'on voit, vous décrivez
16 cette rencontre avec le groupe de planification intégrée qui a
17 été « très chaud ».

18 Je pense que vous avez également mentionné le
19 chef Pardy de l'OPP qui était présent lors de cette rencontre de
20 midi et la discussion qui a eu lieu dans cette rencontre, y
21 compris demandant [à la] Planification intégrée s'ils étaient
22 prêts à être enchâssés dans le plan de l'OPS... du SPO. Ils ont
23 dit oui, ils étaient prêts à le faire.

24 Dites-nous pourquoi vous avez observé que c'était
25 difficile et très animé?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Mais le chef Sloly, au fur
27 et à mesure que la réunion se poursuivait, a exprimé ses
28 réserves des raisons quant à la PPO était là, et donc, ça

1 l'inquiétait. Une des raisons, c'était l'enregistrement des
2 chiffres de... pardon, les nombres d'officiers de la PPO, et est-
3 ce qu'ils étaient là pour aider ou pour évaluer et
4 éventuellement prendre la chose en main. C'est l'impression que
5 j'ai eue.

6 C'était une rencontre un peu difficile, je ne
7 pense pas que c'était un bon début de rencontre pour pouvoir
8 créer un partenariat très fort.

9 **Me FRANK AU:** Après cette rencontre avec le groupe
10 de la planification intégrée, il y a eu un débriefage avec votre
11 centre de commandement, l'équipe de commandement?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si vous pouvez remettre les
13 notes, s'il vous plait.

14 **Me FRANK AU:** Je vais essayer.

15 On va à OPS00014454.

16 Ce sont des notes prises par l'avocate de l'OPS.
17 Laissez-moi trouver la bonne page.

18 On va essayer la page 139.

19 Vous voyez des notes sur le débriefage à 18 h 40?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je vois.

21 **Me FRANK AU:** Les commentaires attribués au chef :

22 « Moi, en autant que je voie, on va
23 continuer. Il n'y a rien de changé
24 jusqu'à ce que j'entende d'autres
25 choses venant de la SGRC et de la
26 PPO. »

27 Ç'a été caviardé après ça.

28 « Non, ils ne font pas partie du

1 commandement. C'est une idée qu'ils ont
2 eue, une idée en l'air, rien de
3 concret. »

4 Donc, qu'est-ce qui a été discuté pendant ce
5 débriefage? Parce que nous savons que pendant la rencontre, il y
6 a eu une demande à ce que cette équipe soit enchâssée selon la
7 structure du SPO, et ils étaient d'accord. Mais après que la
8 rencontre a été terminée, le chef a dit dans le débriefage que
9 « donc, continuez, rien n'a changé ».

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce qu'on peut voir un
11 petit peu plus haut, s'il vous plaît?

12 Je ne pense pas que j'étais au service.

13 **Me FRANK AU:** Vous n'étiez pas au débriefage?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne m'en... je ne pense
15 pas. Ce n'est pas dans mes notes. Je ne pense pas avoir assisté
16 à cette rencontre. C'est le 9. Je ne pense pas avoir été à ce
17 débriefage. Est-ce qu'il y a des notes disant que j'étais
18 présent?

19 **Me FRANK AU:** Non, c'est tout ce qu'on a. Ça ne
20 spécifie pas qui était présent. C'était une présomption. Je
21 présumais que si vous étiez à la rencontre précédente que vous
22 seriez à celle-là.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

24 **Me FRANK AU:** Si je comprends bien également que
25 le chef intérimaire... en tant que chef intérimaire, vous faisiez
26 partie des négociations, pas en tant que négociateur, mais comme
27 facilitateur pour les négociations entre les villes et les
28 manifestants.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'étais impliqué pour
2 faciliter les contacts pour que cette négociation puisse avoir
3 lieu.

4 **Me FRANK AU:** Donc, je veux vous ramener au début
5 de tous ces évènements, vous demander quand, à quelle date vous
6 avez été impliqué dans ce processus.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que j'ai été... j'ai
8 commencé à être impliqué dans le processus le 8 février. Je ne
9 sais pas si vous avez des documents à cet effet mentionnant la
10 date, mais je me souviens de la séquence des évènements, mais je
11 ne suis pas sûr de la date. Je pense que c'est le 8.

12 **Me FRANK AU:** En autant que vous vous en
13 rappelez, dites-nous ce qui s'est passé à ce moment-là.

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Donc, j'ai été contacté par
15 le surintendant Patterson qui a identifié qu'il cherchait une
16 personne contact entre l'équipe de liaison de la police, le PLT,
17 et... pour avoir une discussion avec un groupe de manifestants. Et
18 donc, je lui ai demandé à quel niveau il cherchait, est-ce que
19 c'est quelqu'un pour aider d'arranger une rencontre ou quelqu'un
20 à un niveau supérieur. Donc, on a eu des explications là-dessus
21 sur exactement ce que cette demande était. Donc, à un niveau
22 sénior ou de la Ville, ou de la bureaucratie de la Ville, ou le
23 maire ou le chef Kanellakos, le directeur de la Ville, et on m'a
24 demandé d'être le pont, d'être le contact.

25 J'ai contacté monsieur Kanellakos et je me suis
26 arrangé pour que les membres de notre équipe de liaison aient
27 une discussion avec lui. Et donc, on a créé ce pont. Je pense
28 qu'ils se sont contactés directement après, après-coup.

1 **Me FRANK AU:** Donc, ce sont les évènements
2 initiaux. Pour vous rafraichir la mémoire en voyant vos notes,
3 on va à OPS quatre zéros... autrement dit, 0000... trois zéros,
4 pardon, 14534. Je pense le 7 février, mais je ne suis pas sûr du
5 numéro de la page.

6 Et est-ce qu'on peut aller voir ce document? Oui,
7 c'est l'OPS00014525.

8 Alors, si j'ai bien compris...

9 Est-ce qu'on peut défiler vers le 37? Ou, plutôt,
10 la page 25.

11 Je crois que c'était en soirée.

12 Continuez.

13 On va essayer d'une autre manière. Je vais vous
14 envoyer (sic) un courriel, OPS00008464.

15 Si on va à la fin, si on descend un peu... oui.

16 Alors, cette chaine était au départ une demande
17 de Mark Patterson à monsieur Ferguson. Qui est John Ferguson?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était un chef d'état-
19 major dans notre organisation, et pendant cette période, il a
20 été affecté pour être responsable pour notre équipe PLT.

21 **Me FRANK AU:** Donc, c'était une demande au départ
22 du surintendant Patterson au chef d'état-major Ferguson.

23 On va remonter la chaine de courriels.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pardon, je veux juste
25 prendre le temps de le lire. Merci.

26 C'est bon.

27 **Me FRANK AU:** Alors, on continue à remonter.

28 Et c'est ici qu'on vous a rajouté à cette chaine,

1 n'est-ce pas?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

3 **Me FRANK AU:** Est-ce que ça vous aide par rapport
4 à la date?

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'était le 7. Je
6 m'excuse, ce n'était pas le 8, c'était le 7.

7 **Me FRANK AU:** Donc, les évènements sont, en gros,
8 ce que vous avez relayé?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce qu'on peut remonter?
10 Et redescendre, s'il vous plait? Est-ce que je peux voir tout ce
11 qui reste? Oui. Merci.

12 **Me FRANK AU:** Remontez, s'il vous plait. C'est
13 bon.

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est bon.

15 **Me FRANK AU:** Et on remonte.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, ça l'explique bien.

17 **Me FRANK AU:** Donc, ça venait de Mark Patterson,
18 comme vous l'avez dit, le 7 février, et vous avez facilité le
19 contact. Et donc, ça, ça a eu lieu le 8.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Mon contact avec la Ville
21 est arrivé le 8. Je ne me rappelle plus de la date de la réunion
22 en tant que telle.

23 **Me FRANK AU:** C'est bon. Donc, c'était votre
24 première implication. Et par la suite, vous vous êtes impliqué
25 un peu plus tard dans ce processus, n'est-ce pas, quelques jours
26 plus tard?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il faut être plus précis.
28 J'avais des choses qui se passaient à tous les jours.

1 **Me FRANK AU:** Alors, si j'ai bien compris, le
2 13 février – est-ce qu'on peut aller à vos notes, s'il vous
3 plait? OPS00014525. On va aller à la page 64 de vos notes.

4 Oui. La page 64, s'il vous plait.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvez-vous aller vers le
6 haut pour que je puisse voir la date en discussion?

7 **Me FRANK AU:** Je crois que c'est le 13 février.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci. Merci. C'est bon.
9 Donc, le 13 février?

10 **Me FRANK AU:** Oui. Donc, on va passer à midi. Il
11 semblerait qu'il y ait eu une séance de breffage où on vous a
12 parlé d'une entente pour déplacer les camions. Est-ce que vous
13 vous en rappelez?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

15 **Me FRANK AU:** Et que pouvez-vous nous dire à ce
16 sujet?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si vous défilez un peu pour
18 que je puisse rafraichir ma mémoire et me souvenir des
19 évènements. Pouvez-vous défiler un peu plus. Et plus loin
20 encore. Oui. Et continuez. Et plus loin. C'est bon.

21 **Me FRANK AU:** Je voulais vous poser la question.
22 Dans la page précédente, la page 65, il y avait des
23 préoccupations notées portant sur la logistique de déplacer des
24 camions et la foule... d'une foule sur les voies de voisinage.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, c'était pas par
26 rapport à la foule. Il y avait des préoccupations, à savoir si
27 on déplaçait un camion, disons de la rue Kent, et qu'on le
28 mettait sur Wellington, qu'un autre occuperait sa place derrière

1 la rue Kent. C'était les préoccupations initiales.

2 **Me FRANK AU:** Alors, quel a été votre rôle à cette
3 réunion?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'y étais pour écouter. On
5 nous... c'était une séance de breffage en tant que commandement
6 exécutif. C'était le 13 février, et je crois que la cheffe
7 adjointe Ferguson a la responsabilité des opérations de convois,
8 alors je fais partie de l'équipe exécutive qui écoute et reçoit
9 cette information pour identifier quelle action prendre.

10 **Me FRANK AU:** Et à ce moment-là, donc, l'adjointe
11 Ferguson était de retour à ce moment-là.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

13 **Me FRANK AU:** Et comment est-ce que vous vous êtes
14 impliqué pour...

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si on remonte, je crois que
16 c'était une séance de breffage du commandement en général.
17 Alors, si vous remontez, je peux identifier les gens qui y
18 étaient.

19 Alors, pouvez-vous remonter un peu plus?

20 Donc, le chef n'est pas identifié John
21 Steinbachs, Christiane Huneault, Kathy Burns et Vicky Nelson
22 sont des transcriptrices; Steve Box, qui est chef de cabinet
23 pour monsieur Kanellakos. Donc, c'est une séance de breffage au
24 niveau commandement pour nous. Et je n'ai pas identifié
25 l'adjointe... la cheffe adjointe Ferguson, mais je crois qu'elle y
26 était aussi.

27 **Me FRANK AU:** Et si j'ai bien... nous avons compris
28 qu'il y aura un témoignage comme quoi plus tard lors de cette

1 journée, c'est l'inspecteur ou le surintendant Drummond?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Surintendant.

3 **Me FRANK AU:** Donc, le surintendant Drummond a
4 rencontré la Ville et les manifestants pour peaufiner les
5 détails d'une entente. Et à quel point étiez-vous au courant de
6 ces détails?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Alors, le surintendant
8 Drummond avait été affecté pour être liaison envers la police
9 parce qu'on avait besoin de faciliter le mouvement de ces
10 véhicules, alors il avait été affecté, je crois, par la cheffe
11 adjointe Ferguson. Je crois. C'est ainsi que je comprenais ses
12 responsabilités.

13 **Me FRANK AU:** Donc, c'était la première fois qu'on
14 a vu à cette date que vous étiez impliqué dans des discussions.
15 Pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui en a résulté et quel était
16 votre rôle – si vous aviez un rôle – dans les événements à
17 venir?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Alors, on me donnait de
19 l'information. Je n'avais pas de rôle précis à ce moment-ci. On
20 s'assurait que... la cheffe s'était assurée que la cheffe adjointe
21 Ferguson était le point unique de contact pour les opérations
22 convoi, et moi, j'étais responsable de choses telles que nos
23 projets de changement de gestion, et je n'aurais pas eu de rôle
24 direct hormis le fait d'être présent et de soutenir ce qu'il
25 fallait que je soutienne.

26 **Me FRANK AU:** Nous allons passer à votre résumé.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il est presque l'heure de la
28 pause diner. Alors, pourriez-vous être sensible et nous dire

1 quand arrêter?

2 **Me FRANK AU:** Ah, ce serait peut-être un moment
3 d'arrêter tout de suite et on reviendra par la suite.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, si c'est bon pour vous.

5 **Me FRANK AU:** C'est bon.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, nous allons prendre
7 la pause diner, une heure, s'il vous plait.

8 **LA GREFFIÈRE:** The Commission is in recess for an
9 hour. La Commission est levée pour une heure.

10 --- L'audience est suspendue à 13 heures

11 --- L'audience est reprise à 14 heures

12 **LA GREFFIÈRE:** Order. À l'ordre.

13 *The Commission is reconvened.* La Commission
14 reprend.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bienvenue.

16 Nous avons un problème d'internet. C'est pas ici,
17 en fait, c'est notre fournisseur de service qui a le problème,
18 ce qui signifie que nous ne contrôlons pas ce problème. Nous
19 travaillons à régler le problème.

20 Nous avons deux choix. Nous pouvons continuer et
21 nos fonctions vont continuer, la diffusion en ligne et l'accès
22 aux documents, mais vous, vous n'aurez pas d'accès internet sur
23 vos téléphones. Vous pourriez peut-être utiliser vos téléphones,
24 mais c'est un problème.

25 Donc, est-ce qu'on continue ou on ne continue
26 pas? Nous pouvons reporter et j'aimerais avoir vos commentaires.
27 Moi, peu m'importe. Ça ne me touche pas. Alors, j'aimerais vos
28 opinions.

1 Vous devez vous présenter, car cela, ça pose
2 problème pour la transcription.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Brendan Miller de Freedom
4 Corp. *LACguests*, la connexion internet qui s'intitule comme ça
5 fonctionne. Ce n'est pas celle qu'on utilise habituellement,
6 mais elle fonctionne.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il y a beaucoup
8 d'organisation dans l'organisation du Convoi de la liberté, en
9 effet.

10 (RIRES)

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Si ça règle le problème de
12 tout le monde.

13 **Me PAUL CHAMP:** Paul Champ. Oui, je peux
14 confirmer, cela fonctionne.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon. Et voilà! Merci
16 beaucoup.

17 **--- CHEF INTÉRIMAIRE STEVE BELL (reprise):**

18 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me FRANK AU (suite):**

19 **Me FRANK AU:** Bon après-midi, Monsieur le Chef par
20 intérim.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bonjour.

22 **Me FRANK AU:** Donc, avant le lunch, nous avons
23 parlé des évènements du 12 février, je crois... non, le
24 13 février. Je vous ai parlé de vos notes. Nous pourrions peut-
25 être y retourner. OPS00014525.

26 Vous vous rappelez peut-être que je vous ai posé
27 une question sur cette réunion qui a eu lieu à midi.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je me rappelle.

1 **Me FRANK AU:** Dans cette réunion, vous et votre
2 commandement avez discuté de cette entente que la Ville allait
3 conclure avec les manifestants, n'est-ce pas?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

5 C'est possible de voir les notes, s'il vous
6 plait? Je ne vois pas la référence.

7 **Me FRANK AU:** Page 64. Je m'excuse.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci. Oui, vous avez
9 raison.

10 **Me FRANK AU:** Vous avez dit que vous étiez là et
11 que vous écoutiez.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Ce que j'ai indiqué,
13 c'est que j'étais là à titre de membre de l'équipe de
14 commandement exécutif. La responsabilité revenait au chef
15 adjoint, monsieur Ferguson, et moi, j'étais là à titre de
16 soutien.

17 **Me FRANK AU:** Puisque c'était le 13 février et
18 qu'on a entendu des témoignages à l'effet que c'est la date à
19 laquelle le groupe intégré en était à finaliser un plan avec le
20 surintendant Bernier qui était le commandant. Est-ce que vous
21 étiez au courant?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

23 **Me FRANK AU:** Vous ne savez pas qu'ils arriv... ils
24 étaient à plancher sur un plan intégré?

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais vous avez dit
26 qu'ils allaient le finaliser, et moi, je n'étais pas au courant
27 de ça.

28 **Me FRANK AU:** Je vois. Alors, lors de cette

1 réunion à midi, lorsque les gens exprimaient des préoccupations
2 et on a vu certaines préoccupations qui étaient notées un peu
3 plus tôt, est-ce que quelqu'un a soulevé des préoccupations
4 liées au fait que cette entente pourrait avoir un effet sur le
5 plan sur lequel l'équipe était en train de travailler? Y a-t-il
6 eu des préoccupations qui ont été soulevées?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me rappelle pas parce
8 que je ne me rappelle pas en fait que j'étais au courant
9 précisément qu'à ce moment-là le plan intégré allait être
10 complété.

11 **Me FRANK AU:** Et dans la mesure où quelqu'un a
12 soulevé des préoccupations...

13 Et encore, peut-être pourrions faire défiler le
14 document?

15 Rappelez-vous, vous avez lu ce document et qu'il
16 y avait des préoccupations. Est-ce que vous étiez d'accord avec
17 ces préoccupations?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne comprends pas. Est-ce
19 que j'étais d'accord avec ces préoccupations...

20 **Me FRANK AU:** Non. Dans la mesure où les
21 préoccupations avaient été exprimées, étiez-vous d'accord?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ah, je m'excuse, j'avais
23 mal compris.

24 Pourrions-nous faire dérouler le document, s'il
25 vous plait? Continuez, s'il vous plait.

26 Je pense qu'il s'agissait de préoccupations
27 légitimes qui devaient être relevées et soulevées en ce qui
28 concerne la marche à suivre.

1 Me FRANK AU: Remontons, s'il vous plait.

2 Donc, on voit ici :

3 « Les policiers fédéraux se lancent
4 dans un exercice d'engagement. »

5 Qu'est-ce que ça veut dire?

6 CHEF INT. STEVE BELL: Mm... je pense que l'on
7 disait que le gouvernement fédéral commençait à en arriver à un
8 point où ils cherchaient à s'engager relativement à ce qui se
9 passait à Ottawa.

10 Me FRANK AU: Très bien. Continuons. Alors,
11 voici : « Préoccupations liées à la logistique pour déplacer les
12 camions ».

13 CHEF INT. STEVE BELL: Eh bien, comment
14 s'organiser pour déplacer les camions, quels camions déplace-t-
15 on, où va-t-on les placer. La logistique de façon générale du
16 mouvement des véhicules d'un endroit à l'autre.

17 Me FRANK AU: Vous ne connaissiez peut-être pas
18 les détails du progrès lié au plan intégré, mais le 11 et le 12,
19 vous remplaciez monsieur Ferguson, et donc, en cette capacité,
20 vous étiez actif dans la planification.

21 CHEF INT. STEVE BELL: Oui, absolument, en ce qui
22 concerne la façon dont le travail allait se faire avec l'ETP,
23 mais je ne savais pas où ils en étaient, je ne savais pas s'ils
24 étaient prêts à établir un commandement unifié, je ne sais pas
25 où ils étaient, je ne savais pas qu'ils allaient compléter le
26 plan.

27 Me FRANK AU: Est-ce qu'il n'aurait pas été
28 important de comprendre comment cette entente cadrerait avec le

1 plan général? On nous a parlé de l'importance des ingrédients et
2 du fait que le tout devait cadrer avec le plan.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je serais d'accord avec le
4 surintendant en chef qu'il est important que ces deux activités
5 cadrent ensemble.

6 **Me FRANK AU:** Mais vous ne vous rappelez pas de
7 discussions à cet égard-là dans cette réunion.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

9 **Me FRANK AU:** Nous savons que le 14, le lendemain..
10 oh, en passant, pourrions-nous revenir à votre sommaire? Encore
11 une fois, Monsieur le Greffier connaît le numéro, je crois,
12 mieux que moi.

13 Donc, revenons à votre sommaire, page 23, ça
14 aidera peut-être à rafraichir votre mémoire.

15 À la page 23, s'il vous plait. Déroulez, s'il
16 vous plait.

17 Même si la réunion dont nous venons de parler a
18 eu lieu le 13, vous avez appris qu'il y avait ce plan pour aller
19 de l'avant avec une entente avec les manifestants et la Ville le
20 12 :

21 « Le 12 février, le chef Sloly a dit au
22 chef par intérim Bell que la Ville
23 avait entamé des discussions avec les
24 chefs du convoi et que tout était
25 extrêmement confidentiel. »

26 Est-ce que cela aide à rafraichir votre mémoire?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, absolument, et je
28 pense que nous avons parlé de cela un peu plus tôt le 12.

1 **Me FRANK AU:** Donc, vous saviez que la situation
2 était telle le 12, et donc, le 13 au matin... pardon, non, à midi,
3 nous avons vu ce dont nous avons parlé.

4 Quand avez-vous avisé le surintendant Bernier
5 pour la première fois que ces négociations étaient en cours?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne pense pas que ce soit
7 moi qui l'ai avisé. Lors de la réunion du 12, comme je l'ai
8 indiqué, on nous a dit, donc la Ville et le chef nous ont dit
9 que ces négociations étaient extrêmement confidentielles, et
10 donc, qu'il ne fallait pas en parler. Je ne pense pas, donc, que
11 nous en avons parlé au surintendant Bernier avant le 13.

12 **Me FRANK AU:** Je comprends que ces discussions
13 étaient sensibles, mais ne seriez-vous pas d'accord que si
14 quelqu'un devait savoir, c'était la personne responsable et la
15 personne qui avait l'autorité, et qui surveillait et qui avait
16 la charge de ce plan, et c'était le surintendant Bernier.

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis absolument d'accord
18 que nous aurions pu faire cette notification de meilleure façon
19 et qu'elle aurait dû être faite avant.

20 **Me FRANK AU:** Et donc, quand vous avez appris le
21 12 que cela était en cours, il aurait été préférable que le
22 surintendant Bernier ait été avisé à ce moment.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord avec ça.

24 **Me FRANK AU:** Ça ne s'est pas produit et il l'a
25 appris plus tard. Savez-vous que le surintendant Bernier a
26 exprimé des préoccupations en lien avec ces négociations?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne l'ai pas entendu
28 directement du surintendant Bernier, je ne crois pas, mais je

1 crois que le surintendant Drummond me l'a dit dans une
2 conversation que nous aurions eue.

3 **Me FRANK AU:** Donc, revenons au sommaire de
4 l'entrevue du surintendant Bernier.

5 Le chiffre est OPS000000... et ce serait 30 ou 40.
6 L'internet ne va pas très vite.

7 Est-ce qu'on peut essayer 30? J'ai une chance sur
8 deux de l'avoir. Oui, WTS. Allons à la page 17, s'il vous plait.

9 On voit sous le paragraphe « Incidences de
10 négociations avec la Ville » :

11 « Le 13 février le surintendant Bernier
12 a appris que le [maire] Jim Watson
13 avait l'intention de rencontrer les
14 manifestants pour conclure une entente
15 selon laquelle certains manifestants
16 allaient retirer leurs véhicules des
17 rues. La Ville et le SPO n'avaient pas
18 avisé le surintendant Bernier de cette
19 négociation. Il a dit qu'il était
20 préoccupé, il a dit à l'inspecteur
21 Springer que le SPO devrait se retirer
22 de ces négociations en raison
23 d'influences politiques et de
24 négociations politiques qui pourraient
25 avoir une incidence négative sur les
26 opérations de la police qui étaient en
27 cours. Il était aussi préoccupé que ce
28 n'est pas tous les chefs des

1 manifestants qui étaient parties à ces
2 négociations. »

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, j'ai lu le paragraphe,
4 je sais de quoi on parle ici. C'est une table de différents
5 domaines, des gens qui se réunissent pour faire de la
6 planification. Il s'agit d'une table de commandement.

7 **Me FRANK AU:** Le surintendant Bernier a exprimé
8 ses préoccupations à ce groupe et au surintendant Drummond, et
9 lui a dit « ne jouez pas un rôle là-dedans ».

10 « Par contre, on a demandé au
11 surintendant Drummond de jouer un rôle...
12 <non interprété> *[14.25.39-14.25.56] »

13 Donc, ces préoccupations qui ont été exprimées,
14 est-ce que ça vous rappelle quelque chose?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, absolument.

16 **Me FRANK AU:** Êtes-vous d'accord avec ces
17 préoccupations?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Les préoccupations du
19 surintendant Bernier?

20 **Me FRANK AU:** Oui.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, pas du tout. Tout le
22 monde a un rôle à jouer dans la structure de commandement. Il y
23 a des décisions de nature stratégique et il y a des décisions de
24 nature tactique et opérationnelle. À mon avis, ceci est
25 clairement une question stratégique qui doit être mise en œuvre.
26 Il y a un surintendant ici, on lui demande d'aller à une réunion
27 par le chef, je crois que c'est approprié. La question et la
28 décision stratégique ici est : est-ce qu'on appuie ou non ces

1 négociations, et c'est le chef Sloly qui a pris cette décision,
2 et je pense qu'il revient au surintendant Bernier de soulever
3 ses préoccupations. Mais quand une décision de ce genre est
4 prise, eh bien, il s'agit de mettre en œuvre, tactiquement et
5 stratégiquement, la décision.

6 **Me FRANK AU:** Aidez-moi à comprendre. Qu'est-ce
7 qui est stratégique, et qu'est-ce qui est opérationnel, et
8 qu'est-ce qui est tactique? Est-ce qu'on ne pourrait pas dire
9 que la négociation était une composante des opérations?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, absolument.

11 **Me FRANK AU:** Alors, pourquoi est-ce une décision
12 stratégique?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était une décision
14 stratégique de participer ou non à ces négociations. Cela
15 devient plus clair. Il y a une décision stratégique ici, c'est :
16 est-ce qu'on participe ou pas aux négociations pour créer des
17 circonstances logistiques qui permettent de déplacer les
18 camions? Alors que la situation évolue, les commandements
19 opérationnels ont identifié des défis et, selon leur décision,
20 ça a été arrêté et c'est la structure appropriée.

21 **Me FRANK AU:** Après le 13, le 14 février donc, le
22 mouvement des camions a commencé et ce mouvement a commencé vers
23 1 heure – on entendra sans doute des témoignages –, et ce jour-
24 là, les camions ont cessé de bouger et n'ont plus bougé.

25 Savez-vous pourquoi le SPO a arrêté de faciliter
26 le mouvement des camions le 14?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne sais pas.

28 **Me FRANK AU:** Étiez-vous au courant que le Service

1 de protection parlementaire avait exprimé des préoccupations
2 quant à la relocalisation des véhicules?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pas à ce moment-là, mais
4 maintenant, oui.

5 **Me FRANK AU:** Progression dans le temps. Passons
6 au 15 février.

7 OPS00014455, s'il vous plait.

8 Voici les notes du surintendant Drummond. Allons
9 à la page 59. Allons à 11 h 30 a. m. Vous voyez la référence :

10 « Appel de Steve Bell – Direction.

11 Continue d'offrir un passage

12 sécuritaire pour les camions à

13 Wellington selon l'entente avec la

14 Ville avec le Convoi de la liberté. »

15 Il suggère donc ici qu'il ait reçu des directives

16 de votre part pour continuer à offrir un passage sécuritaire.

17 Est-ce que vous vous souvenez avoir donné cette directive au

18 surintendant Drummond?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

20 **Me FRANK AU:** Dites-nous les circonstances,

21 pourquoi avez-vous donné cette directive?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que c'est à propos

23 des conversations entre le surintendant Drummond et moi que nous

24 avons eues au cours de la journée pour qu'il puisse organiser le

25 passage logistique. Il avait identifié à moi que le surintendant

26 Bernier s'inquiétait, si je me rappelle bien, de la nature

27 politique de ces négociations. Donc, c'est là où j'ai conseillé

28 au surintendant Drummond que je comprenais ses inquiétudes.

1 Je pense qu'il y a un contexte très, très
2 important dans tout ça, dans cette entente, c'est : on va perdre
3 l'histoire si on n'en parle pas.

4 Donc, ça, c'était le 14?

5 **Me FRANK AU:** [Le 15.]

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça, c'est le 15?

7 **Me FRANK AU:** [Oui.]

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Donc, le 12 et le 13, c'est
9 la fin de semaine. 11, 12, 13, c'était la fin de semaine. Je me
10 souviens que cette fin de semaine là, je m'inquiétais
11 sérieusement de la sécurité de nos membres basé sur la
12 volatilité, c'est l'escalade de la violence en confrontation
13 directe, en interaction avec nos membres, c'est-à-dire qu'ils
14 essayaient de gérer la situation. C'était inquiétant. La
15 situation devenait exceptionnellement volatile et on pouvait
16 voir l'escalade heure après heure.

17 Un des éléments qui, d'après moi, a contribué à
18 ce que je vais m'impliquer là-dedans, c'est que les négociations
19 tendent à voir la situation, la température, et je pense que
20 c'est ce qui se serait produit dans les circonstances. J'admets
21 que nous n'avons pas averti le surintendant Bernier, mais
22 lorsque l'opération est devenue impossible, le surintendant
23 Bernier a fait l'appel et cet... s'est arrêté. Mais il faut se
24 rappeler l'endroit et le moment où ça s'est produit. Ça
25 devenait... auparavant, [ce qui était] une ville dangereuse était
26 empiré.

27 Donc, c'est pour ça qu'on avait les négociations
28 pour voir la situation. Je pense que ça nous a donné un espace

1 pour respirer un petit peu, pour monter et mettre en place notre
2 opération.

3 **Me FRANK AU:** On a entendu le chef Pardy qui,
4 comme vous le savez dirigeait le groupe de planification
5 intégrée à Ottawa, on a entendu le chef Pardy dire que le groupe
6 de planification intégrée exprimait son inquiétude déjà le 14
7 lorsqu'ils ont entendu parler de ces négociations parce qu'en
8 fait, c'était une inquiétude pour eux que le commandement unifié
9 ou intégré n'était pas véritablement unifié ou intégré et
10 s'inquiétait que le SPO allait faire la même chose et ne faisait
11 pas partie du plan intégré.

12 Que dites-vous de ces inquiétudes?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ces inquiétudes n'étaient
14 pas partagées avec moi, donc je ne sais pas exactement quel est
15 le contexte dans lequel le surintendant en chef Pardy disait.

16 **Me FRANK AU:** Mais vous avez plutôt parlé de
17 besoins d'autonomie, et c'était le surintendant Bernier. Donc,
18 s'il y avait des changements à apporter dans la stratégie, quel
19 est ce qu'on voulait? Quel est ce qui allait décider de changer
20 l'interaction d'avertir comment est-ce qu'on peut adapter le
21 plan plutôt que de simplement planifier et se faire dire que
22 quelque chose de différent se produisait?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Comme je l'ai dit plus tôt,
24 je suis d'accord avec vous là-dessus, mais il y a plusieurs
25 leçons à apprendre, à tirer que c'est le surintendant Bernier et
26 l'équipe de planification auraient dû être au courant beaucoup
27 plus tôt de cette décision, aussitôt que possible, et ça ne
28 s'est pas produit et je pense que c'est une erreur.

1 **Me FRANK AU:** Le 15, lorsque vous avez donné ces
2 directives à Drummond de continuer à offrir un passage
3 sécuritaire, le fait que vous deviez diriger, mentionner que ça
4 devait continuer, ça veut dire que ça s'était arrêté. Est-ce que
5 vous ne vous êtes pas demandé pourquoi ça s'était arrêté avant
6 que vous demandiez que ça continue?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me souviens pas. Oui,
8 nous aurions eu une conversation parce que c'est important que
9 j'entende leur point de vue. Je ne me souviens pas de cette
10 discussion, mais cette discussion aurait eu lieu.

11 **Me FRANK AU:** Dans votre directive de continuer
12 d'offrir un passage sécuritaire, est-ce que ça vient de vous ou
13 est-ce que quelqu'un d'autre avait contribué à prendre cette
14 décision?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Le 15?

16 **Me FRANK AU:** Oui, le 15.

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me souviens pas.

18 **Me FRANK AU:** Est-ce que vous vous souvenez d'une
19 discussion avec un ou d'autres officiers de la Ville?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ce jour-là?

21 **Me FRANK AU:** Ce jour-là ou le jour précédent.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me souviens pas.
23 Peut-être que si vous avez des notes en quelque part, ça me
24 rafraichirait la mémoire.

25 **Me FRANK AU:** Oui. Le fait que le surintendant
26 Drummond a dit qu'il avait l'impression que ça venait peut-être
27 de la Ville.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me souviens pas de

1 ça.

2 **Me FRANK AU:** Bon, c'est bon.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Mais je pense qu'il est
4 important de noter que le surintendant Drummond à ce moment-là
5 parlait directement avec la Ville puisque c'était la liaison, il
6 était la personne liaison avec la Ville.

7 **Me FRANK AU:** Dans le temps qu'il me reste, ce qui
8 n'est pas beaucoup, j'ai quelques petits détails.

9 D'abord, nous avons entendu certaines des parties
10 soulever la question de savoir pourquoi l'émission de billets,
11 de contraventions comme tactique ou comme stratégie n'a pas été
12 plus utilisée pour empêcher les manifestants de continuer dans
13 leurs activités illégales. Donc, c'est une question de
14 réglementation, l'émission de contraventions, mais les agents
15 responsables des règlements auraient décidé..

16 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète n'a pas très bien
17 saisi. Désolée.

18 **Me FRANK AU:** Alors, qu'est-ce qui était la
19 stratégie pour l'émission de contraventions?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ben, c'est l'aspect
21 planification et contrôle. Je n'étais pas impliqué sur cette
22 question. Ça vient de la région de la Capitale-Nationale, donc
23 ç'a été l'inspecteur Lucas.

24 **Me FRANK AU:** Oui, je comprends que ce n'était pas
25 une partie de votre responsabilité, mais en tant que membre de
26 l'exécutif, est-ce que vous étiez au courant de savoir pourquoi
27 les choses sont faites ou pas été faites?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est plus vaste que

1 simplement les contraventions. Il y a des questions de sécurité
2 pour les officiers à cause des ressources que nous avons et les
3 différentes stratégies que nous avons l'intention de mettre en
4 place. Les contraventions sont incluses là-dedans. On était très
5 clairs auprès de nos membres à cause de la volatilité de la
6 situation de l'occupation : « Tenez compte de la sécurité de vos
7 officiers si vous faites des efforts proactifs de mise en place
8 de ces méthodes. »

9 **Me FRANK AU:** Je pense que vous avez mentionné
10 plus tôt, lorsque je vous ai parlé des questions de
11 renseignements, sur la planification et les décisions du SPO sur
12 les questions de renseignements. Vous êtes au courant de ça?
13 C'était donc un évènement... on pensait que ce serait un évènement
14 de deux ou trois jours. Est-ce que vous avez des documents très
15 spécifiques qui vous auraient amené à penser que ce serait un
16 évènement de deux à trois jours?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, tout à fait. Si vous
18 allez voir le rapport Hendon au début du 22 ou 23 jusqu'au
19 29 janvier, et on se réfère à l'écart dans les renseignements
20 entre le 28, le 29 et le 30 comme étant les dates clés où on
21 mentionne cet évènement, cette manifestation.

22 **Me FRANK AU:** D'après... après avoir les documents
23 et l'écart dans les renseignements, corrigez-moi si j'ai tort,
24 mais ça veut dire simplement qu'on ne sait pas, on en sait rien.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, cet écart dans les
26 renseignements, c'est qu'on ne sait pas. Il faudrait faire des
27 efforts pour recueillir ces renseignements.

28 **Me FRANK AU:** Je me souviens par exemple avoir lu

1 le rapport Hendon du 25 janvier pour les... on parle de ce manque
2 de renseignements pour les 28, 29, 30 janvier. J'ai eu
3 l'impression que ce dont on parlait, c'est qu'on ne sait pas
4 vraiment ce qui va se produire ce jour-là, plutôt que de dire ce
5 sont les seules journées où on pense que cet évènement va se
6 produire et va durer.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvez-vous me reposer la
8 question, s'il vous plait?

9 **Me FRANK AU:** Lorsqu'on planifiait et qu'on avait
10 le rapport de renseignements pour ces dates-là, je me demande,
11 je vous demande quelle est votre opinion, puisque vous êtes
12 l'expert dans ce domaine, lorsqu'on parle d'un manque de
13 renseignements pour ces trois jours, du 28 au 30, qu'est-ce
14 qu'on comprend de ce manque de renseignements? Est-ce qu'on n'en
15 sait pas beaucoup de ce qui se passe pour ces jours-là ou est-ce
16 qu'on peut en conclure, du fait qu'il y a un manque de
17 renseignements pour ces jours-là, que cet évènement durera plus
18 longtemps que ces trois jours?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** D'après la question, je
20 pense que vous avez mentionné le cœur même des défis que nous
21 avons relevés. C'est l'impression. Il y a eu beaucoup de
22 possibilités d'avoir des interprétations subjectives. Je pense
23 que nous avons fait un bien meilleur travail en tant que
24 communauté du secteur des renseignements d'être un peu plus
25 clairs par des conversations, et cetera, sur ce qu'on pensait
26 que ces déclarations différentes voulaient dire.

27 Vous et moi n'avons pas à avoir une impression de
28 ce que nous avons d'une compréhension claire et commune de ce

1 qui est clair et de ce que veulent dire les renseignements pour
2 qu'on ait compréhension commune pour la façon de procéder.

3 J'ai lu ces rapports, mon impression était que
4 c'était basé surtout sur un évènement de trois jours avec la
5 possibilité, le potentiel de personnes, d'un petit groupe de
6 personnes qui resteraient plus longtemps.

7 **Me FRANK AU:** Merci. Donc, on a parlé plus tôt de
8 la planification que vous avez eu l'expérience de partager avec
9 le SPO. Est-ce que vous n'êtes pas d'accord pour dire que le
10 surintendant Bernier avait une très grande expérience qu'il
11 pouvait offrir, mais qu'on ne lui a pas demandé de le faire à ce
12 moment-là, au début du convoi?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ce serait une question
14 qu'on devrait plutôt adresser au chef adjoint Ferguson sur la
15 façon d'utiliser le surintendant Bernier. Si j'ai bien compris,
16 c'est qu'il a joué un rôle les premiers jours et un rôle de plus
17 en plus important au fur et à mesure que le convoi arrivait. Si
18 je me souviens bien, lorsqu'il a été affecté comme commandant,
19 il a dû prendre certaines journées de congé parce qu'il avait
20 travaillé tellement dur, tellement fort. Avec ses autres
21 responsabilités, je pense donc qu'il a vraiment été utilisé.

22 **Me FRANK AU:** Je ne sais pas combien de temps il
23 me reste, mais un petit domaine qui me reste.

24 Je reviens donc au résumé du témoin à la page 26.

25 Je voudrais vous demander quel impact qu'a eu la
26 déclaration de mesures d'urgence. D'abord, la Ville a déclaré
27 l'urgence le 6. Est-ce que cette déclaration d'urgence a eu un
28 impact sur la façon dont les policiers ont fonctionné?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce que ç'a eu... est-ce
2 que la déclaration d'urgence... L'état d'urgence pour Ottawa n'a
3 pas eu d'impact direct sur l'opération, mais je pense que ç'a
4 eu... ça a escaladé, augmenté ou montré pour la communauté que
5 nous comprenions que la Ville comprenait bien les circonstances
6 dans lesquelles nous nous trouvions. Comme cet état d'urgence
7 est structuré à l'intérieur de la ville, il y a très peu de
8 pouvoirs qui pourraient nous aider dans nos opérations
9 policières parce qu'on n'est pas un très grand groupe.

10 **Me FRANK AU:** Mais la province qui l'a déclaré...

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Ça, oui. La
12 déclaration d'urgence, lorsque je parle des avantages de ça, je
13 parle du point de vue du commandement unifié parce que le EMCPA
14 a été utilisé surtout pour la question de circulation et surtout
15 par nos partenaires de la PPO. Ça fait partie du contrôle des
16 autoroutes.

17 **Me FRANK AU:** *Down*, s'il vous plait. Vers le bas.
18 Donc finalement, est-ce que ça impacte la
19 déclaration fédérale des mesures d'urgence le 14 février?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense il y a quatre
21 domaines où ç'a été avantageux. D'abord, c'est que ça nous a
22 permis d'organiser l'assermentation des membres qui arrivaient
23 d'autres provinces dans la province, c'est quelquefois un
24 processus assez lourd et difficile, ça crée certaines
25 difficultés. Donc, de ne pas avoir à passer par ce processus à
26 différents points de contrôle, ça a vraiment réduit la
27 difficulté, donc pour tous les membres qui arrivaient pour
28 l'assermentation.

1 Deuxièmement, c'est pour les remorqueurs, les
2 camions de remorquage. Ça a toujours été un défi pour nous. Je
3 comprends que dans la planification intégrée, l'équipe avait
4 identifié un certain nombre de camions de remorquage. Je pense
5 que la Loi a éliminé certaines de ces barrières.

6 Le [troisième] domaine, c'est-à-dire l'aspect
7 financier, surtout l'enquête par la GRC, et l'avantage pour
8 nous, c'est que ç'a créé un cadre légal solide qui nous
9 permettait de fonctionner pour éventuellement faire notre
10 travail. Ça nous a permis d'articuler très clairement aux
11 officiers de première ligne ce qu'était le cadre législatif pour
12 qu'ils puissent comprendre quoi faire et comment exécuter leurs
13 droits.

14 **Me FRANK AU:** Je pensais... vous dites qu'il y en
15 avait quatre?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était le quatrième.

17 **Me FRANK AU:** C'était le quatrième? Donc, je n'ai
18 plus de temps. Je vous remercie beaucoup.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci bien.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, maintenant, l'avocat de
21 l'ex-chef Sloly, s'il vous plait.

22 **Me TOM CURRY:** Merci.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY:**

24 **Me TOM CURRY:** Tom Curry pour l'ancien ou l'ex-
25 chef Sloly.

26 Alors, si vous pouvez aider la Commission sur
27 quelques points aujourd'hui, si je peux revenir à la période
28 pré-convoi, j'aurais quelques questions sur cette question et

1 sur les Services de police d'Ottawa.

2 On a eu certaines preuves, c'est-à-dire que les
3 circonstances pour le service et la pression sur les ressources
4 avant le convoi.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, tout à fait. Tout à
6 fait. Ç'a été très vrai pour nous [au cours de] 2020 ou 2021,
7 nous n'avons pas eu de nouveau... de nouvelles recrues comparé aux
8 croissances... à la croissance des années précédentes. Donc, en
9 2022, nous avons un déficit quant aux ressources. Même avant,
10 on avait quelque chose qui était déjà incroyablement difficile,
11 nous n'avions pas suffisamment de ressources.

12 **Me TOM CURRY:** Donc, on a bien compris que vous
13 aviez perdu certains personnels très expérimentés à cause de la
14 retraite?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, tout à fait. J'ai
16 entendu des témoignages sur l'excellence de la planification de
17 la SPO. Nous avons géré de très grandes manifestations,
18 protestations, manifestations au cours d'un certain nombre
19 d'années avec nos partenaires, nous étions les meilleurs. Notre
20 réputation était très bonne.

21 Il y avait eu beaucoup d'expérience et
22 d'expertise. La plupart ont été perdues à cause de la retraite.
23 Mais, en plus, nous avons la pandémie où il n'y avait pas
24 beaucoup de planification, et sans planification importante, il
25 n'y a pas beaucoup de planification d'exercices pour permettre à
26 nos membres de pratiquer. Donc, on avait donc une équipe moins
27 expérimentée, une organisation moins expérimentée dans cette
28 équipe.

1 **Me TOM CURRY:** Est-ce qu'il y avait aussi... avant
2 le convoi, est-ce qu'il y avait eu un incident dans la ville
3 d'Ottawa ou autour de la ville d'Ottawa qui avait trait à une
4 zone industrielle large et une explosion ou un incendie à
5 Merivale?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est juste. Il y
7 avait une zone industrielle, Merivale, qui est au sud-ouest de
8 la ville. Il y a eu une explosion et plusieurs vies ont été
9 perdues. À la suite de cet incident, nous avons été impliqués
10 avec les services d'incendie pour la gestion des incidents.

11 **Me TOM CURRY:** J'en parle parce que, lorsque le
12 commandement supérieur du service à l'époque du convoi, c'était
13 le chef Sloly, comme vous l'avez décrit, l'adjointe Ferguson et
14 vous-même, et vous aviez travaillé dans d'autres systèmes de
15 gestion d'incidents, entre autres à Merivale.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est juste. Et je
17 rajoute la DG Blair Dunker aussi au commandement supérieur.

18 **Me TOM CURRY:** Merci. Et il n'y avait pas de
19 problèmes avant cet épisode dont on vous parlera, du convoi.
20 Donc, il n'y avait pas de problèmes quant au fonctionnement de
21 la police par rapport au commandement supérieur par rapport à la
22 gestion d'incidents.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est juste.

24 **Me TOM CURRY:** Et pour ce qui est de vous et du
25 chef Sloly, vous aviez une bonne relation avec lui et avec aussi
26 l'adjointe Ferguson?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, on avait une bonne
28 relation professionnelle.

1 **Me TOM CURRY:** Vous avez dit au commissaire qu'il
2 y avait des réunions de commandement avec ce groupe, tous les
3 matins, entre autres, pendant le convoi.

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Ces réunions ont
5 commencé deux ans auparavant.

6 **Me TOM CURRY:** Et à l'époque du convoi, est-il
7 juste d'affirmer qu'au SPO tout le monde était occupé, on
8 faisait appel à tous?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est tout à fait
10 vrai.

11 **Me TOM CURRY:** Donc, les congés ont été annulés.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

13 **Me TOM CURRY:** Les quarts ont été prolongés?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais il s'agit autour
15 du commandement supérieur. Il faut aller au-delà du commandement
16 supérieur. Il y avait des membres de notre organisation qui
17 travaillaient de longues heures dans des... par un temps extrême
18 et travaillaient de façon très professionnelle. Je ne voudrais
19 pas qu'on pense que c'était simplement dur pour un groupe comme
20 le commandement; nos membres étaient là tous les jours.

21 **Me TOM CURRY:** Et, pardon, j'aurais dû... c'est ça
22 que je voulais dire. Au-delà de l'équipe de commandement, les
23 congés pour toutes sortes de raisons, sauf la maladie, ont été
24 annulés pour tous vos membres à travers le service. Il fallait
25 que tous soient en devoir.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Complètement.

27 **Me TOM CURRY:** Et lorsqu'on parle de prolongation
28 de quart avec l'Association des policiers d'Ottawa, il fallait... on

1 a offert les ressources nécessaires. Nous étions... nous avons
2 conclu une entente pour prolonger les quarts et réduire le
3 nombre de pelotons qu'on avait pour que plus de ressources
4 soient disponibles tout au long de la journée. Et comme vous
5 avez dit au commissaire, votre... on anticipe que votre collègue
6 Chef Sloly [dira que] c'était un virage, un changement de
7 paradigme par rapport à la compréhension des protestations dans
8 le sens que vous l'avez décrit, vous avez parlé de ce... par
9 rapport du levier de la communauté par rapport aux manifestants.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Absolument. C'est ce que
11 j'essayais de dire ce matin. Ç'a été un changement de paradigme
12 par rapport à la manifestation dans notre ville et à travers le
13 pays.

14 **Me TOM CURRY:** Et donc, d'après vous, une menace à
15 la sécurité nationale?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, je ne crois pas que
17 je suis en position de dire que c'est une menace nationale, mais
18 je peux dire que ç'a été un changement de paradigme, à savoir
19 comment on fait les manifestations et comment on se sert d'une
20 occupation illégale contre la communauté. Il y a des
21 renseignements qui pourraient identifier comme menace à la
22 sécurité nationale et ç'a été suivi.

23 **Me TOM CURRY:** Par rapport aux renseignements,
24 vous avez dit à Me Au qu'au sein de la direction des
25 Renseignements, il y avait des membres de votre équipe qui ont
26 reçu les rapports Hendon. Vous ne faisiez pas partie de cette
27 liste à l'époque, mais vos collègues les ont inclus avec
28 d'autres types de renseignements.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Tout à fait. Dès le premier
2 rapport, ç'a été intégré à notre Service du renseignement et à
3 notre équipe de planification. Alors, des renseignements étaient
4 connus de notre organisation et bien diffusés, d'après moi.

5 **Me TOM CURRY:** Donc, c'est passé par votre
6 Direction et l'idée, c'était de s'assurer, dans la mesure du
7 possible, de l'envoyer aux efforts de planification de
8 l'adjointe Ferguson.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. C'était envoyé dans
10 les deux domaines en même temps.

11 **Me TOM CURRY:** Et j'aimerais regarder avec vous le
12 plan du 29 janvier, je crois.

13 Alors, c'est l'OPS000003531.

14 D'autres témoins l'ont déjà vu et je crois que
15 vous l'aviez vu, mais à l'époque ou quand ç'a été présenté.

16 Merci. Veuillez dérouler un peu.

17 Pouvez-vous m'aider? Les approbations de plan y
18 sont, mais on va aller à l'évaluation de la menace. Vous nous
19 avez dit, bon, d'après ce que vous en saviez, votre équipe, on
20 s'attendait à ce que ce soit un évènement d'une fin de semaine
21 avec des possibilités que quelques gens pouvaient rester. Mais
22 le nombre de ces gens, vous ne croyez pas que ça représentait
23 une grande menace qu'il fallait... où il fallait agir
24 différemment? Est-ce exact?

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je crois que c'est
26 vrai. Nous avons les renseignements pour savoir que ça allait
27 se passer pendant une fin de semaine et il y avait une
28 possibilité qu'ils pouvaient rester un peu plus longtemps.

1 **Me TOM CURRY:** Et il y avait un plan de sortie, je
2 crois.

3 Donc, on va continuer.

4 Merci beaucoup. Donc, le 3.2, s'il vous plait,
5 sous la rubrique « *Event Stages* », « Les étapes de
6 l'évènement ».

7 Alors, je vous laisse regarder. Les trois
8 parties : « L'entrée, « Les manifestations : Le but de
9 l'évènement... », et cetera, et 3, « Sortie » :

10 « On s'attend à ce que les participants
11 quittent la ville à des moments
12 différents selon leurs intentions
13 personnelles. Cette période de sortie
14 pourrait continuer pendant une période
15 prolongée et cette étape sera réévaluée
16 et ré-réévaluée pour déterminer les
17 soutiens nécessaires pour la gérer. »

18 Est-ce que ça vous rafraichit la mémoire qu'à
19 l'époque on pensait c'est un grand groupe de gens, ils ne vont
20 pas partir en même temps, ça sera sur une période de temps et on
21 évaluera au fur et à mesure?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est ainsi qu'on
23 avait développé le plan.

24 **Me TOM CURRY:** Et enfin, on va regarder le 3.6.5.
25 Alors, est-ce que vous voyez la dotation en personnel :

26 « Comme on ne connaît pas la durée de
27 cet évènement, la dotation sera révisée
28 en cours. »

1 « Il pourrait y avoir des ressources
2 dans l'ordre suivant : »

3 Et on les voit, les trois points. Alors, encore
4 une fois, on avait songé à la possibilité que cet évènement
5 pourrait être prolongé et qu'il pourrait... y compris avoir plus
6 besoin de personnel. Est-ce exact?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Selon cet article,
8 oui.

9 **Me TOM CURRY:** Donc, d'après ce que vous saviez
10 d'après votre contact avec monsieur Abrams, et vous avez parlé
11 du rôle... de vos rôles respectifs, donc d'après ce qu'il vous
12 avait dit, vous n'auriez rien eu à faire différemment de ce que
13 vous avez fait.

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je crois qu'il a
15 soulevé quelques préoccupations en cours de route par rapport au
16 déploiement des membres de la PPO, nos préoccupations dont on a
17 parlé ce matin. Mais est-ce que vous parlez précisément par
18 rapport au plan?

19 **Me TOM CURRY:** Oui. Il n'a pas... il n'était pas
20 préoccupé par le plan?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

22 **Me TOM CURRY:** Et pour ce qui est du rôle du
23 surintendant Abrams, il s'occupait des opérations stratégiques à
24 la PPO et il vous demandait une conduite de renseignements à
25 l'adjointe Ferguson.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne crois pas que ce soit
27 lui qui demandait. Nous avons identifié dans notre équipe de
28 commandement que ce serait mon rôle. Le surintendant Abrams me

1 rejoindrait et ensuite soit je résoudrais la question ou
2 j'aurais des discussions avec la cheffe adjointe Ferguson.

3 **Me TOM CURRY:** Et au moment où les membres du
4 convoi ont commencé à entrer dans la ville d'Ottawa, vous
5 croyiez et le commandement du SPO croyait qu'il s'agissait de
6 gens qui comptait manifester de façon légale et que les
7 ressources du SPO seraient à la hauteur pour répondre aux
8 besoins de la communauté, pour protéger la communauté, et pour
9 permettre aux manifestants de manifester en toute sécurité.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est juste.

11 **Me TOM CURRY:** Au-delà de la PPO et du
12 surintendant Abrams, vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas
13 eu de renseignements qui vous ont alerté quant à la portée, la
14 durée, la longueur des comportements criminels que vous avez
15 vus.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Tout à fait.

17 **Me TOM CURRY:** Et si des renseignements... si on
18 vous avait fait part de renseignements dans les quelques jours
19 avant l'arrivée du convoi, je crois que vous avez dit à Me Au
20 que vous auriez eu tout un défi à relever avec les ressources
21 disponibles du SPO.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est juste. Et comme j'ai
23 dit ce matin – et j'aimerais le répéter – ce qu'on ne voyait pas
24 dans les renseignements qui ont... c'était les activités des
25 manifestants. Dans toutes les compétences policières au Canada,
26 ils ont été suivis, on a voyagé avec eux et ils étaient toujours
27 très respectueux de la loi et leur comportement était très
28 sociable. Alors, il n'y avait aucune indication du genre

1 d'activités qu'il allait avoir lieu.

2 **Me TOM CURRY:** Le nombre de véhicules commerciaux,
3 entre autres les camions qui sont venus à la ville, cela aurait
4 été très important en termes de logistique pour les... où les
5 mettre s'il n'y avait pas de coopération de la part des
6 exploitants. Est-ce juste?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'y ai pensé et je crois
8 qu'il y aurait eu une échelle... avec toutes les ressources et la
9 planification qu'on a eues, ça aurait pris ce qu'on avait à la
10 fin janvier (sic) pour les détourner. Ça aurait été vraiment
11 une... ça aurait été à l'échelle de ce qu'on a dû faire, en fait,
12 à la fin février.

13 **Me TOM CURRY:** Oui, c'est ce que je me posais
14 comme question. Et vous pouvez peut-être aider le commissaire à
15 cet égard.

16 Pour le dire autrement, si les manifestants
17 avaient adopté la défiance qu'ils ont montrée, dont ils ont fait
18 preuve en refusant de quitter lorsqu'on leur a demandé de ce
19 faire vers la fin janvier, eh bien, les 1 800 et plus, peut-être
20 près de 1 900 personnels, les membres du personnel auraient été
21 nécessaires pour les gérer avant qu'ils n'arrivent dans le
22 centre-ville d'Ottawa.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je suis d'accord.

24 **Me TOM CURRY:** Et diriez-vous que les pouvoirs
25 spéciaux dont on pouvait se servir comme outils auraient été
26 nécessaires aussi si ces gens avaient résisté et n'avaient pas
27 coopéré avec les ordres licites et légaux?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, c'est difficile à

1 dire. On n'a pas contemplé ce plan. On a... ça aurait été une
2 chose à échelle massive de planification et de ressources si on
3 voulait les empêcher de rentrer dans le centre-ville de Montréal
4 (sic).

5 **Me TOM CURRY:** Donc, vous n'aviez pas eu le temps
6 de prévoir les plans ou d'aller faire les demandes de ressources
7 à la PPO, à la GRC, et autres services policiers municipaux dans
8 le peu de temps dont vous disposiez avant l'arrivée de la
9 manifestation à Ottawa.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je dirais qu'on a toujours
11 le temps de planifier. On aurait eu des limites profondes, ça
12 aurait été très difficile, et on n'aurait pas eu le niveau de
13 détails qu'on a pu avoir. Le plus difficile aurait été d'accéder
14 aux ressources sans avoir le bon niveau de plan pour faire venir
15 les ressources.

16 **Me TOM CURRY:** Ce que le commissaire a entendu
17 entre autres, c'est qu'il... c'est qu'on se pose des questions, à
18 savoir si les demandes de ressources devraient arriver avant le
19 plan ou l'inverse. Dans ce cas-ci, est-ce que vous êtes d'accord
20 qu'une fois les manifestants arrivés et une fois que vous avez
21 vu ce à quoi vous aviez affaire, le plus important pour vous,
22 c'était les ressources.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois qu'il y a un
24 équilibre à trouver dans cette question. Il faut absolument
25 avoir des plans pour pouvoir justifier les demandes de
26 ressources avec les compétences précises nécessaires. Mais de
27 l'autre côté, vous êtes responsable en tant que chef d'une
28 organisation de faire en sorte que les autres organisations

1 sachent que cette demande s'en vient, quelles que soient les
2 compétences spéciales nécessaires. Alors, je crois qu'il faut
3 faire les deux en même temps.

4 **Me TOM CURRY:** Donc, dans le cas du chef Sloly,
5 vous soutenez l'idée qu'il faisait des demandes de vos
6 partenaires pour ces 1 800 membres qui pourraient être
7 nécessaires.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pour moi, c'était
9 raisonnable de la part du chef Sloly de mettre tous les autres
10 chefs à travers le Canada, de leur aviser qu'on aurait besoin
11 d'énormément de ressources.

12 **Me TOM CURRY:** Et à ce niveau-là, vous étiez avec
13 d'autres à une réunion où le chef Sloly a demandé à cette équipe
14 de rassembler les renseignements qui permettraient à ce chiffre
15 d'être connu. On a su que c'était 1 800 finalement. Est-ce que
16 vous acceptez que votre équipe et que le SPO a fait un effort de
17 bonne foi pour définir les ressources nécessaires?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Tout à fait. On a fait le
19 meilleur effort de bonne foi qu'on ait pu faire, mais il nous
20 manquait le niveau d'état dans la planification pour indiquer le
21 type de ressources nécessaires. Donc, on faisait de notre mieux
22 alors qu'on commençait à planifier... qui ont été repris ou
23 développés par la planification intégrée.

24 **Me TOM CURRY:** Et les chiffres et les rôles
25 précis, les nombres sont plus ou moins... se ressemblent.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Mais je ne peux pas
27 commenter, j'étais pas assez impliqué.

28 **Me TOM CURRY:** Est-ce que vous pouvez m'aider?

1 D'après la réunion, et j'ai vu vos notes, c'est simplement pour
2 vous orienter. Vous n'avez pas pris note que le chef ait dit... le
3 chef Sloly a dit : « Fixez un nombre et doublez-le. » C'est pas
4 la méthode qu'il avait choisie.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne m'en souviens plus.

6 **Me TOM CURRY:** Merci. Pour ce qui est... deux ou
7 trois choses. Je comprends que le SPO ou peut-être la Ville a
8 une entente avec le gouvernement du Canada pour fournir des
9 services de police dans l'enceinte parlementaire ou autour et
10 qu'il y a une entente de principe – ou un protocole d'entente –
11 en vertu de laquelle le gouvernement fédéral verse 3 millions
12 pour ces services de police?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** La juridiction et la
14 compétence du SPO, c'est la ville d'Ottawa. Il y a des services
15 de sécurité qui sont responsables de la sécurité dans l'enceinte
16 parlementaire, mais le SPO a quand même juridiction, a quand
17 même compétence dans l'enceinte parlementaire. Donc, s'il y a
18 une enquête criminelle, eh bien, le SPO va mener cette enquête.
19 Cela fait partie des responsabilités que nous assumons ici,
20 c'est-à-dire qu'il y a des incidents qui ont une incidence
21 directement sur nous puisque nous assurons la sécurité dans la
22 Capitale nationale.

23 Nous offrons des services, par exemple pour les
24 ambassades, et il y a différentes formations, différents degrés
25 de services fournis aux diplomates. Cela fait l'objet d'une
26 entente avec le gouvernement du fédéral dans le cadre de
27 laquelle il verse 3 millions de dollars par année par exemple
28 pour ces couts supplémentaires, notamment liés à la fête du

1 Canada, par exemple.

2 **Me TOM CURRY:** Est-ce que ça fait l'objet d'un
3 examen maintenant?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

5 **Me TOM CURRY:** J'aimerais parler maintenant du
6 système de gestion des incidents. Vous avez dit que c'était un
7 processus qui était bien compris et qui avait été utilisé par
8 les services de police d'Ottawa.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** On utilise la norme
10 provinciale pour ce qui est de la ville d'Ottawa, mais le SPO
11 utilise aussi la norme d'incidents. Il y a également d'autres
12 normes utilisées par la GRC qui sont parfois utilisées par la
13 PPO.

14 Donc, il y a un ensemble de mesures, de
15 doctrines, si je puis dire, elles se résument à quelque chose de
16 très semblable, c'est-à-dire contrôles tactique, opérationnel et
17 stratégique.

18 **Me TOM CURRY:** Vous avez dit qu'est-ce qui
19 distingue le tactique, l'opérationnel, tout ça là, c'est pas
20 clair, les lignes ne sont pas bien définies.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. C'est très important
22 de discuter de ces questions avec le commandement pour s'assurer
23 que tout le monde comprenne bien. À mon avis, ça vaudrait la
24 peine d'examiner ce genre de principes afin de mieux les
25 délimiter.

26 **Me TOM CURRY:** Dans ce cas, avant la manifestation
27 du convoi, vous, le chef Sloly et monsieur Ferguson fonctionniez
28 efficacement dans ce système d'intervention.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

2 **Me TOM CURRY:** Il ne vous était pas arrivé que
3 quelqu'un, je ne sais pas, se mêle des questions tactiques avant
4 cela, n'est-ce pas?

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je dirais que le chef Sloly
6 était régulièrement actif dans l'examen des plans opérationnels.
7 Je ne me rappelle pas qu'il ait donné des directives à cet
8 égard, mais il jouait un rôle actif dans des responsabilités de
9 moindre envergure, si je puis dire.

10 **Me TOM CURRY:** Et son rôle dans ces questions
11 n'était pas considéré comme problématique?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que c'est juste.

13 **Me TOM CURRY:** Par exemple, il y a peut-être comme
14 exemple que l'on pourrait citer, les manifestations qui ont eu
15 lieu par BLM.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me rappelle pas qu'il
17 y avait eu des défis au sein de la structure de commandement et
18 nous avons géré cet évènement.

19 **Me TOM CURRY:** Mais dans le contexte de cette
20 manifestation du convoi qui était assez extraordinaire, le chef
21 Sloly, et probablement d'autres aussi, faisait face à des
22 circonstances sans précédent qui mettaient à l'épreuve ce
23 système de gestion des incidents.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Sans précédent, oui,
25 des circonstances sans précédent, beaucoup de stress, des
26 attentes très claires relativement aux résultats, et tout ça
27 combiné, oui, mettait une pression sur ce système, ce qui m'a
28 indiqué qu'il devait y avoir davantage de clarté au sein du

1 service relativement à la gestion de ce système, et c'est
2 pourquoi j'ai passé du temps à m'assurer que tout le monde
3 comprenait son rôle au sein de ce système.

4 **Me TOM CURRY:** N'est-il pas juste de dire que,
5 fort de votre longue carrière au sein des services de police,
6 les circonstances ici auxquelles faisait face le SPO, ces
7 circonstances n'auraient pas été gérées différemment par
8 n'importe quel autre service de police?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que c'est
10 difficile à dire. Je ne sais pas comment fonctionnent les autres
11 services de police ni qu'est-ce qu'ils auraient fait.

12 **Me TOM CURRY:** Au temps de la manifestation, il y
13 avait 14 membres? Et je sais qu'il y en a qui étaient à temps
14 partiel, il y avait deux sergents?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne sais pas. Je n'ai pas
16 ces chiffres.

17 **Me TOM CURRY:** Le Cadre national sur les
18 manifestations est un cadre que vous ne connaissiez pas avant.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Vous parlez du CACP?

20 **Me TOM CURRY:** [Oui.]

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, je l'avais revu, mais
22 je ne le connaissais pas très bien. Je ne connaissais pas le
23 contenu.

24 **Me TOM CURRY:** Et le travail de l'ETP incluait
25 quelques aspects dans le cadre desquels vous avez joué un rôle,
26 je crois. Vous avez parlé de deux d'entre eux. Pourriez-vous
27 m'aider?

28 D'abord, la question du carburant qui avait été

1 entreposé à Coventry. Vous rappelez-vous?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

3 **Me TOM CURRY:** L'ETP avait négocié que le
4 carburant entreposé là-bas serait retiré. Ils voulaient que le
5 carburant aille au centre-ville et se rende jusqu'aux
6 manifestants pour qu'ils puissent faire fonctionner leurs
7 véhicules.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je sais ce qui s'est passé
9 là, mais je n'ai pas de détails précis. Je ne peux pas vous dire
10 quelle était l'entente, je ne peux pas commenter.

11 **Me TOM CURRY:** Ça va. Alors, vous avez discuté
12 avec monsieur Ferguson, le sergent Ferguson qui était sur le
13 terrain ou qui gérait l'ETP. Vous lui avez parlé d'une question
14 qui avait été soulevée liée à l'application de la loi. Monsieur
15 Patterson avait pris des mesures pour intercepter le carburant.

16 Est-ce que vous vous rappelez de cela?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Avez-vous des notes pour me
18 rafraichir la mémoire?

19 **Me TOM CURRY:** Oui. Je pense que le plus facile,
20 ce serait de regarder le document « Sommaire de l'entrevue du
21 sergent Ferguson ». Attendez un instant, je vais essayer de le
22 trouver là, la référence à la déclaration du sergent Ferguson.

23 Je ne l'ai pas. Un instant. Ah oui, je l'ai.

24 C'est WTS0000027. Allons à la page 7, s'il vous
25 plait.

26 Voyez-vous ça, « La route Coventry »? Le voyez-
27 vous?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

1 ***AUCUNE INTERPRÉTATION [15.19.47 à 15.20.44]**

2 **Me TOM CURRY:** L'inspecteur Marin a dit que s'il
3 devait quitter, il y en avait (sic). 5:10 :

4 « Ferguson a rejoint [le chef adjoint
5 Bell] et a dit que ça allait miné les
6 négociations qui procédaient depuis
7 deux heures, et Ferguson a dit à
8 l'adjoint Bell qu'il y avait une
9 conformité. »

10 [5:18] :

11 « Et ensuite, on a dit à Ferguson
12 qu'ils étaient d'accord avec l'entente
13 de Patterson. Un peu plus tard,
14 Ferguson a su que Bell soutenait la
15 décision de Patterson parce que trois
16 véhicules avaient quitté Coventry et
17 amenaient du carburant pour aider les
18 protestataires dans le centre-ville. »

19 Ben, c'est vos notes ou les notes des autres,
20 mais est-ce que ça vous aide avec votre souvenir?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je m'en rappelle de
22 cette conversation.

23 **Me TOM CURRY:** Et c'était un exemple que l'équipe
24 PLT négociait de quoi qui n'a pas cadré avec vos directives
25 stratégiques comme quoi le carburant ne devait pas passer des
26 dépôts de Coventry au centre-ville où ça serait un plus grand
27 risque de sécurité publique. Est-ce exact?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que c'est exact,

1 mais je crois aussi que c'était la bonne chose à faire cette
2 fois-ci. Mais en gérant cet incident, on a dû s'assurer qu'on
3 donne à l'équipe PLT une meilleure structure pour qu'ils soient
4 plus efficaces dans leur travail. On ne peut pas créer des
5 menaces à la sécurité publique avec cela, et je présume que le
6 PLT ne savait pas où ça s'en allait ou qu'il y aurait un danger
7 de sécurité, un tel danger de sécurité, mais il fallait trouver
8 une façon de trouver un équilibre entre le PLT et les forces du
9 maintien de l'ordre.

10 **Me TOM CURRY:** Mais ce serait un exemple, si
11 l'équipe PLT ne savait pas où ces véhicules s'en allaient,
12 c'était un problème en soi. Mais je crois qu'il y a d'autres
13 enseignements. Je crois qu'on a entendu qu'ils savaient où ça
14 s'en allait. Alors, lorsque le commissaire entend parler
15 d'autonomie de l'équipe PLT. Le PLT ne pouvait pas être
16 complètement autonome. Êtes-vous d'accord? Parce qu'il pouvait
17 arriver à une conclusion qui était dans le sens inverse d'une
18 direction stratégique de gens qui ont plus de renseignements –
19 par exemple, vous, dans ce cas-ci. Est-ce juste?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Moi, ce que je vois, c'est
21 que un des domaines où on n'a pas pu... on n'a pas été aussi
22 efficace, c'est dans notre alignement de PLT dans notre contexte
23 opérationnel. Ce type de confrontation... c'est peut-être trop
24 fort, mais ce type de désaccord à savoir ce qui se passe
25 n'aurait pas eu lieu si on avait eu une meilleure compréhension
26 commune de ce qu'on voulait, comment on voulait procéder.

27 Alors, par rapport aux leçons tirées, il faut
28 être sérieux. Il faut que le PLT soit aligné et intégré et nous

1 aider avec les opérations, ils sont très importants.

2 **Me TOM CURRY:** Je suis d'accord. Je pense que le
3 chef Sloly serait d'accord. Mais quand on parle d'exemples
4 spécifiques, comme on parlait de stratégie, opérationnel,
5 tactique, il n'y a pas de ligne claire. Il faut que l'ETP et le
6 secteur des opérations doivent communiquer.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, pour que ce genre de
8 circonstances ne se reproduise pas.

9 **Me TOM CURRY:** En effet. J'ai vu d'autres exemples
10 dans le dossier. Je vous en donne un. L'ETP à un certain point
11 voulait des toilettes portables dans la zone rouge ou dans la
12 zone de manifestation sans échange là, en signe de bonne foi,
13 j'imagine, et cette décision n'a pas été communiquée, ce but n'a
14 pas été communiqué par le commandement stratégique. Est-ce que
15 ça vous rappelle quelque chose qu'il y a eu ces négociations?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je m'en rappelle, et
17 je me rappelle que j'étais d'accord avec cette idée d'en avoir
18 fait la promotion. Et je me rappelle, on voulait amener des
19 toilettes portables dans les zones où il n'y avait rien et rien
20 ne nous serait donné en échange, mais pour moi, c'était une
21 façon de progresser et de renforcer les relations afin de
22 réduire la tension et d'en arriver à un règlement.

23 Alors, oui, absolument, je m'en rappelle.

24 **Me TOM CURRY:** Et de l'autre côté, il y avait
25 beaucoup de colère dans la collectivité. Les gens étaient
26 fâchés, les résidents.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne les décrirais
28 pas comme étant « fâchés ». Les résidents avaient été

1 victimisés, ils avaient subi un préjudice et ils voulaient que
2 ça se termine. Ils étaient fâchés, mais ce n'est pas la première
3 émotion qui me viendrait à l'esprit lorsque je les décrirais.

4 **Me TOM CURRY:** Très bien. Ils souffraient, et vous
5 et le chef Sloly et le chef adjoint Ferguson essayaient de faire
6 de leur mieux de bonne foi pour résoudre le problème.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Absolument.

8 **Me TOM CURRY:** Êtes-vous déjà allé à une réunion
9 du BIA avec le chef Sloly dans le cadre des manifestations?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne crois pas.

11 **Me TOM CURRY:** Vous nous avez dit que le chef
12 Sloly, dans ses énoncés publics, n'avait pas promis ou n'avait
13 pas déclaré au public qu'il allait fermer des ponts et seulement
14 que ça serait envisagé. N'est-ce pas?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Donc, faisons-nous allusion
16 à la déclaration du 4 février? Non, je ne me rappelle pas. La
17 déclaration était que c'était quelque chose que nous pourrions
18 utiliser si nous en avons besoin.

19 **Me TOM CURRY:** Puis-je vous parler maintenant de
20 la déclaration du chef Sloly, à savoir qu'il n'y aurait peut-
21 être pas de solution policière à cette manifestation. Cette
22 déclaration a été faite lors d'une réunion de Services de police
23 et d'avocats qui a duré plusieurs heures. Vous y étiez. Vous en
24 rappelez-vous?

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pas précisément. Pourriez-
26 vous me montrer une référence?

27 **Me TOM CURRY:** Oui. C'est une réunion qui a duré
28 plusieurs heures.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Avez-vous une date?

2 **Me TOM CURRY:** C'était le 2 février. Et vous et
3 monsieur Ferguson avez quitté pour pouvoir retourner au travail,
4 je crois, après trois heures et demie. Le chef Sloly a dû rester
5 pour répondre à des questions. Est-ce que cela vous rappelle
6 quelque chose si je vous dis qu'à cette réunion, vous et
7 monsieur Ferguson aviez parlé, et le chef Sloly, des étapes qui
8 étaient en train d'être prises pour protéger la collectivité,
9 mettre en œuvre la loi, et stabiliser les circonstances que
10 vivaient les résidents?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je vais m'excuser, mais
12 non. Il y avait des réunions du Conseil, nous avons eu plusieurs
13 réunions pendant cette période-là, et donc, je ne suis pas
14 capable de me rappeler exactement ce qui s'est passé à cette
15 réunion sans...

16 **Me TOM CURRY:** Bon, ça va, je vais laisser tomber
17 là-dessus. Que suffisse donc de nous dire que c'est une
18 conclusion assez juste de dire que les solutions policières
19 nécessaires à être mises en place pour traiter des manifestants
20 du convoi impliquaient beaucoup plus de ressources que celles de
21 la police d'Ottawa.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

23 **Me TOM CURRY:** Et également, d'autres mesures
24 statutaires ou gouvernementales étaient nécessaires.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Absolument.

26 **Me TOM CURRY:** Bon, si vous me permettez,
27 rapidement, peut-être la dernière chose d'ailleurs, basé sur le
28 temps qu'il ne me reste plus, le surintendant Abrams nous a dit

1 qu'il avait attiré votre attention à un certain nombre de
2 questions, d'enjeux, de temps en temps. Est-ce juste de dire que
3 vous avez exercé ou utilisé votre jugement pour décider si vous
4 alliez présenter ça au chef Sloly ou pas? Ou tout ça n'est pas
5 allé directement au chef Sloly?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exactement.

7 **Me TOM CURRY:** Je n'ai pas d'autres questions.

8 Merci.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Suivant, la Ville d'Ottawa.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS:**

11 **Me ALYSSA TOMKINS:** Bon après-midi. Alyssa

12 Tomkins, avocat pour la Ville d'Ottawa.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bon après-midi.

14 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc, je voudrais discuter

15 brièvement des renseignements et de la planification.

16 Vous avez mentionné un certain nombre de fois
17 aujourd'hui que le comportement qui était imprévu, c'est le
18 comportement des manifestants par rapport à la communauté et les
19 mesures, les actions prises contre. Donc, quels sont les
20 comportements qui n'avaient pas été prévus?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** La dynamique générale de ce
22 que nous-mêmes et nos communautés [connaissions], incluant les
23 klaxons 24 heures par jour, 7 jours par semaine, les moteurs qui
24 tournaient sans bouger, l'engagement entre les membres de la
25 communauté et les membres des manifestants, l'intimidation,
26 différents crimes, agressions, comportements... sentiment que les
27 gens étaient des prisonniers de leurs propres résidences, ils ne
28 pouvaient pas se déplacer. Donc, c'était presque un conflit

1 constant entre les membres de la communauté et les gens qui
2 occupaient nos rues.

3 **Me ALYSSA TOMKINS:** Merci. Sur cette question de
4 fermeture potentielle de la rue Wellington, ai-je raison de
5 penser que la raison pour laquelle le commandement a demandé une
6 opinion sur cette possibilité de fermer la rue, c'est que ça
7 n'avait jamais été fermé ou le centre-ville n'avait jamais été
8 fermé auparavant?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, il faudrait m'aider
10 un petit peu parce que nous avons demandé différents avis
11 juridiques au cours de ces événements, donc particulièrement au
12 sujet de la rue Wellington. Vous parlez du 28 janvier?

13 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui, exactement. Oui, en ce
14 qui a trait de savoir pourquoi une opinion juridique a été
15 obtenue dans ce cas-là et je vous demande simplement est-ce que
16 c'est parce que ce n'est pas une pratique générale de la part
17 des policiers de faire fermer aux protestations à Ottawa, aux
18 manifestations.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Une question dont les
20 policiers même ne ferment pas les rues dans le cas de
21 manifestations, c'est coopératif, c'est sous la direction ou le
22 directeur de la ville qui décidait de fermer nos rues. Bien sûr,
23 nous les aidons en faisant des recommandations, mais ce n'est
24 pas quand même... c'était une pratique que nous n'avons pas très
25 souvent utilisée auparavant. Nous voulions nous assurer d'avoir
26 le meilleur conseiller juridique possible, quelles étaient les
27 choses à faire de demander à ces gens de se déplacer.

28 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui, ce que je voulais dire,

1 c'est la pratique. Donc, ce n'est pas une pratique généralement
2 utilisée dans le passé.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pas que je sache, pas que
4 je me rappelle.

5 **Me ALYSSA TOMKINS:** Si je comprends bien, vous
6 étiez présent lorsque David White, l'avocat de la Ville, a donné
7 un brefage sur la possibilité d'obtenir une injonction.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvez-vous me donner une
9 date, une référence au document?

10 **Me ALYSSA TOMKINS:** C'est le 30 janvier. On peut...
11 mais j'allais passer à autre chose de toute façon. 00004878,
12 SPO. Vous avez au moins reçu ce courriel du commandement.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

14 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je voulais simplement
15 mentionner certaines des inquiétudes mentionnées par monsieur
16 White.

17 À la page 2, s'il vous plait.

18 Je vois que, le troisième point, « l'injonction
19 normalement associée à des conflits de travail »,
20 « l'injonction... il serait important de le mentionner ».

21 Plus bas, à la toute fin...

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il y a d'autres choses...

23 **Me ALYSSA TOMKINS:** Non, j'allais vous demander de
24 confirmer que c'était des inquiétudes soulevées par monsieur
25 White et portées à votre attention, à l'attention du SPO.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je suis prêt à ce que
27 vous continuiez vers le bas. Bon.

28 **Me ALYSSA TOMKINS:** Les derniers points que je

1 voulais mentionner, c'est qu'une injonction, ça peut aggraver la
2 situation.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est une des inquiétudes
4 soulevées par monsieur White.

5 **Me ALYSSA TOMKINS:** Et que cette injonction
6 pourrait donner une plateforme pour les manifestants.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Une autre inquiétude qu'il
8 avait soulevée.

9 **Me ALYSSA TOMKINS:** Si on veut passer au document
10 OPS ou SPO0000504927.

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si vous pouvez aller
12 jusqu'en bas, je vais vous montrer. Jusqu'en bas, il devrait y
13 avoir une note. Un petit peu... revenez en haut, alors.

14 Je ne sais pas, je ne suis pas certain de qui
15 sont les notes.

16 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc, vous vous rappelez ce
17 breffage pour la GRC et la PPO? Une rencontre le 31 janvier,
18 rencontre des équipes?

19 Donc, si on va à la page 3, c'est indiqué comme
20 « SB ». Est-ce que c'est vous?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, oui, c'est moi.

22 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui, c'est ce que je
23 cherchais.

24 Donc, on peut revenir à la page 2. On va
25 s'arrêter là.

26 Ici, on parle d'une injonction, je suppose que
27 ça, c'est monsieur (sic) Lucki?

28 ***AUCUNE INTERPRÉTATION [15.37.44 à 15.38.59]**

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, j'imagine que c'est ce
2 qu'elle a fait.

3 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète regrette, le micro
4 s'était débranché.

5 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc, 59... non, 5194. Ça, c'est
6 un autre breffage pour le commandement où vous étiez là.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça, c'est quelle date?

8 **Me ALYSSA TOMKINS:** Ça a été envoyé le 1^{er} février,
9 mais je pense qu'on se réfère à des événements du 31 janvier.

10 Et si on peut passer à la page 2, après la... ce
11 qui a été « rédacté », il y a un résumé que Lucki et Carrigue ne
12 semblent pas être d'accord avec la demande d'injonction.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

14 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je voudrais vous parler des
15 négociations entre la Ville et les manifestants.

16 Si on peut... 00008418?

17 Je ne sais pas de qui sont ces notes. Est-ce que
18 ce sont vos notes?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si vous allez jusqu'en bas,
20 jusqu'à la fin, il devrait y avoir un nom.

21 Donc, je ne connais... je ne reconnais pas ça.

22 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc, on va voir si ça vous
23 rafraichit la mémoire. À la page 4, il y a quelque chose de
24 « rédacté », de caviardé, donc ça vous amène où est-ce qu'il y a
25 un échange entre John Ferguson et Mark Patterson, et vous avez
26 ensuite suivi. Donc, après ça, ça dit :

27 « On a négocié avec les membres du PLT
28 la nuit dernière, le comité de liaison.

1 On veut rencontrer avec lui, on nous a
2 dit que certains camions allaient être
3 déplacés. »

4 L'idée que ces camions allaient être déplacés, ça
5 vient de la Ville et non pas... pardon, de la police et non pas de
6 la Ville.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est les notes du 9, ça?

8 **Me ALYSSA TOMKINS:** Non, c'est le 8.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Désolé, oui, c'est le
10 8, oui. Je me suis déjà trompé. Oui, c'est exact.

11 **Me ALYSSA TOMKINS:** Si on revient en haut, plus
12 haut, on voit que « le surintendant... on va mettre... Bell, on va
13 mettre une mise à jour dans deux secondes ». Patterson :

14 « Steve K. a été affecté pour
15 travailler avec les membres de l'équipe
16 de liaison pour négocier avec les
17 manifestants, avec le TM. »

18 [Je crois que c'est monsieur Kanellakos?]

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** [Je ne crois pas que nous
20 l'avons assigné pour travailler avec...]

21 **Me ALYSSA TOMKINS:** [Je suis d'accord. Je ne
22 faisais qu'une petite blague.]

23 Alors, on va suivre avec ceci, vos notes. C'est
24 OPS00014525.

25 Pour être bref, le 12, vous avez reçu une mise à
26 jour de l'ancien... l'ex-chef Sloly sur les négociations avec la
27 Ville, et on vous a dit que c'était hautement confidentiel?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exactement. C'est exact.

1 J'ai besoin de voir mes notes pour être sûr que ce soit le 12
2 parce que je ne me souviens pas de la date.

3 **Me ALYSSA TOMKINS:** Page 52, rapidement. On dit
4 voici le nom... on peut voir...

5 Un petit peu plus haut.

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Voilà. Merci.

7 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc, mise à jour rapide de la
8 part du chef.

9 Si on peut passer directement à la page 64?

10 C'est la rencontre à midi.

11 Un petit peu plus bas.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ce n'est pas le même jour.

13 **Me ALYSSA TOMKINS:** Vous avez tout à fait raison,
14 c'est le lendemain, le 13. Je m'excuse. C'est la rencontre de
15 midi le 13.

16 Si on peut aller un petit peu plus loin.

17 Continuez.

18 Donc, le commentaire : « Le premier ministre... »,
19 est-ce que vous vous souvenez de qui a dit ça?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne me souviens pas.

21 **Me ALYSSA TOMKINS:** Un peu plus bas.

22 « Deux scénarios de base. Quel est le
23 résultat de cette nouvelle empreinte?
24 Est-ce qu'on peut sortir ceux qui
25 restent? »

26 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir discuté ça?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je me souviens.

28 **Me ALYSSA TOMKINS:** Et un peu plus loin, un

1 breffage de la part du chef. Et c'est vous qui étiez chef à ce
2 moment-là? Ça vient du chef. Ça vient du chef.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais il y aura eu
4 d'autres personnes impliquées aussi, mais je ne me souviens pas
5 de qui c'était.

6 **Me ALYSSA TOMKINS:** Il semble clair :
7 « La directive du chef, c'est de
8 maintenir notre concept d'opération. »

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

10 **Me ALYSSA TOMKINS:** On va un peu plus bas.
11 D'autres rencontres à 2 h 30 pour parler de l'aspect logistique.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, certaines des
13 activités qui doivent se produire pour que les choses arrêtent.

14 **Me ALYSSA TOMKINS:** Et le numéro 4, il y a une
15 flèche, il dit : « Elgin à Lyon...

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

17 **Me ALYSSA TOMKINS:** ...c'est ce qu'on envisage. »
18 Qu'est-ce que c'est que ça, l'empreinte?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** « Looked at », c'est le
20 symbole arobase.

21 **Me ALYSSA TOMKINS:**
22 « ⇨ Rideau et Sussex est en
23 développement.
24 ⇨ Comment pouvoir gérer une
25 réduction de cette empreinte. »

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

27 **Me ALYSSA TOMKINS:** Il y a eu d'autres rencontres
28 que je n'ai pas vues dans vos notes, mais je vais vous y amener

1 parce que je pense que vous y étiez.

2 C'est 00011039, et SPO.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, non, je pense que ce
4 sont les notes de la personne qui prenait les notes.

5 **Me ALYSSA TOMKINS:** C'est le 13 février, donc à la
6 page 6. Vous voyez... oui, on voit que c'est une... il semblerait
7 qu'il y a un appel à midi et un autre appel... il semble y avoir
8 une autre discussion, et celle qui m'intéresse, c'est à la
9 page 6 qui dit « une rencontre sur la mise à jour des
10 négociations ».

11 Et si on va au paragraphe 5, 6... 7 :

12 « Bell – toutes les indications, c'est
13 que la Ville va continuer les
14 négociations avec ce groupe pour
15 essayer de séparer les autres groupes –
16 on ne s'attend pas à une rétroaction. »

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Et les inquiétudes,
18 c'était, comme je l'ai dit plus tôt, il y avait différents
19 groupes à l'intérieur de ces manifestants. Nous nous inquiétions
20 que si certaines personnes se déplaçaient, il y aurait peut-être
21 des réactions des autres qui ne veulent pas que ça se produise.

22 Donc, je reviens à ce moment où c'est un texte...
23 il y a un moment dans le contexte où il y avait une escalade
24 possible dans le groupe, donc on voyait plus de violence dans
25 les terrains surtout envers nos membres. Donc, c'était beaucoup
26 plus volatil. Donc, on voulait s'assurer que quelque chose... on
27 essayait d'anticiper ce qui pourrait se produire et qui pourrait
28 créer d'autres problèmes.

1 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc, le chef Ferguson a dit
2 que :

3 « Ça ne change pas les négociations, ça
4 peut devenir à notre avantage. »

5 Vous vous souvenez de ça?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** [Oui.]

7 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc :

8 « JOHN – c'est ce qui se passe à
9 3 heures. »

10 John Steinbeck, j'imagine?

11 Après le caviardage, on a « BERNIER ». C'est le
12 surintendant Bernier?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

14 **Me ALYSSA TOMKINS:** Donc, il n'y a pas eu de
15 discussion avec le surintendant Bernier. On voit qu'il y a une
16 réunion avec lui et le surintendant Bernier dit :

17 « Le plan s'aligne avec ce qu'on avait
18 planifié et l'accélère. Pas de
19 préoccupations. »

20 Vous le voyez?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais je crois qu'il y
22 a une clarification à faire. On a eu notre première séance de
23 breffage quant à cette entente éventuelle le 12 un peu plus tard
24 dans la journée. Ça, c'est le 13, au moment où on en aurait
25 informé le surintendant Bernier. Alors, c'est un peu plus tard.
26 Il y a eu un laps de temps.

27 **Me ALYSSA TOMKINS:** Mais il y a une discussion à
28 propos du plan et à ce moment-là il n'avait pas de

1 préoccupations à savoir comment ça fonctionnerait avec son plan.

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Tout à fait.

3 **Me ALYSSA TOMKINS:** Et enfin, malheureusement ou
4 heureusement, l'entente n'a pas eu d'incidence ou l'incident n'a
5 pas eu l'incidence présumée?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, ça n'a pas réduit
7 l'empreinte, mais ça a réduit la température.

8 **Me ALYSSA TOMKINS:** Et il n'y a eu peu d'incidence
9 sur la planification opérationnelle?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ben, c'est une question à
11 poser au surintendant Bernier.

12 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui, mais dans votre résumé de
13 témoin, c'était votre témoignage.

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne crois pas, mais... je
15 ne crois pas qu'il y ait eu une incidence sur... mais je crois que
16 l'incidence sur la planification opérationnelle sera mieux
17 qualifiée par le surintendant Bernier.

18 **Me ALYSSA TOMKINS:** Alors, merci beaucoup.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci à vous.

20 Maintenant, l'avocat pour la Police provinciale
21 de l'Ontario, s'il vous plait.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:**

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bon après-midi. Christopher
24 Diana pour la PPO.

25 J'aimerais commencer par vous poser une question
26 sur les rapports Hendon. D'après votre témoignage, vous ne les
27 avez reçus qu'à partir du 27 janvier.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est juste.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous reconnaissez, comme
2 nous avons entendu d'autres témoins, que le SPO a reçu ces
3 rapports dès le début de Hendon.

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Tout à fait. Nous étions un
5 partenaire et très engagés avec le Projet Hendon et avons reçu
6 tous les rapports dans notre organisation.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, d'après le
8 témoignage du surintendant Morris, il a parlé de huit individus
9 qui les recevaient, et certains autres dans le résumé du
10 surintendant Drummond. Alors, il y a eu au moins huit personnes
11 dans le SPO qui auraient reçu ce rapport ou ces rapports.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne connais pas les
13 chiffres précis, mais au-delà des chiffres, je peux dire, c'est
14 qu'ils sont allés aux chefs de police, au Service du
15 renseignement, ainsi qu'à notre planification d'évènements.
16 Alors, ils ont été très largement diffusés dans notre
17 organisation.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et si j'ai bien entendu
19 votre témoignage, lorsque vous avez commencé à les recevoir,
20 vous n'êtes pas allé lire les plus... ceux qui étaient apparus
21 plus tôt.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est juste. À partir du
23 27, je les examinais à chaque jour. Depuis ce temps, j'ai pu
24 examiner tous les rapports à partir du 13.

25 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vu la nature des
26 rapports, avec le recul, il n'aurait peut-être pas fallu
27 examiner les rapports qui étaient apparus avant le 27?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, ça aurait pu être

1 avantageux, mais je crois que c'est aussi important de se rendre
2 compte que c'est un document analytique, et une des me
3 responsabilités aurait été de m'assurer qu'il était amené dans
4 l'organisation et ensuite qu'on l'aurait donné à l'équipe de
5 planification. Alors, plus de gens le voient, mieux c'est, mais
6 c'était pas absolument nécessaire pour s'assurer que les
7 renseignements soient partagés dans l'organisation.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais c'est vous qui étiez
9 responsable des renseignements à l'époque.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. C'était un des
11 domaines de mon commandement, oui.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, lors de votre preuve
13 principale, vous avez dit qu'il n'y avait pas de renseignements
14 comme quoi il y aurait une incidence importante sur la
15 communauté. Est-ce que c'était votre témoignage?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que ce n'était pas
17 reflété dans les rapports de Hendon. L'activité des manifestants
18 qui aurait pu faire... qui aurait pu nuire, ce n'était pas dans
19 les Hendon.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Moi, j'ai mis « Incidences
21 importantes sur la communauté », c'est ce que j'avais cru
22 comprendre de votre témoignage.

23 Mais les rapports Hendon se référaient à des
24 affaires telles que, dès le 20 janvier, on parlait d'aucune...

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pardon? J'ai pas compris.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, dans le rapport du
27 20 janvier, qu'il n'y avait pas de stratégie de sortie pour les
28 manifestants. C'est juste?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

2 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et d'après les rapports,
3 ils disent que les manifestants ne quitteraient pas avant qu'on
4 ne satisfasse à leurs demandes.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais il faut le
6 contextualiser. Dans les rapports Hendon, on en parle, mais il y
7 a beaucoup de déclarations dans le rapport Hendon. C'était là,
8 oui.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et les demandes articulées,
10 c'est entre autres que tous les... qu'on mette fin à tous les
11 mandats. C'est ce que les manifestants... c'est pour ça qu'ils
12 venaient à Ottawa d'après les rapports Hendon.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce qu'il est possible
14 de regarder ce rapport Hendon pour que je puisse le voir et...

15 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Pour tenter de sauver du
16 temps, je me réfère au résumé préparé par le surintendant
17 Morris.

18 Alors, OPP349, s'il vous plait? Le document
19 OPP349.

20 Plutôt que de parler de différents rapports,
21 c'est un résumé du surintendant Morris qui parle de certaines
22 parties pertinentes. Alors, on va... si on passe à la page 3, il y
23 a quelques points...

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pardon, un instant, s'il
25 vous plait.

26 Pouvez-vous vous identifier?

27 **Me DAVID MIGICOVSKY:** David Migicovsky, conseil
28 pour le SPO.

1 J'avais une certaine préoccupation lorsqu'on a
2 intégré ce document que c'est un résumé de phrases hors
3 contexte. Le témoin, lorsqu'on lui a posé la question, on lui a
4 demandé... il voulait voir le rapport, alors plutôt que de lui
5 donner des extraits avec certains bouts de renseignements,
6 pourquoi ne pas lui donner le rapport pour qu'il puisse bien
7 répondre à la question?

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Peut-être que j'ai mal
9 compris, mais je croyais que la question ou la demande de la
10 part du témoin était qu'il voulait les mots du rapport. Je ne
11 croyais pas qu'il voulait voir chacun des rapports, mais c'est
12 au témoin de décider.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'aimerais mieux voir les
14 rapports, Votre Honneur.

15 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais le but que je veux
16 faire, parce que je n'ai pas un numéro de contrôle pour chacun
17 de ces rapports, ce n'était pas mon intention, mon but était de
18 vous dire qu'il y avait plusieurs points dans ces rapports qui
19 sont déjà dans le dossier. Je ne suis pas obligé de passer à
20 travers chacun, et si vous les avez examinés, vous savez... vous
21 vous rappellerez qu'ils disent qu'il n'y a pas de stratégie de
22 sortie.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est vrai?

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et il est aussi indiqué que
25 les manifestants n'ont pas l'intention de quitter avant qu'on ne
26 satisfasse à leurs demandes.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est une des choses
28 indiquées dans le rapport.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et il est aussi indiqué que
2 les manifestants pourraient perturber le fonctionnement du
3 gouvernement.

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Encore une fois, oui, ces
5 choses sont indiquées, mais, comme on a dit, il y a d'autres
6 déclarations aussi et il faut trouver un équilibre par rapport à
7 l'interprétation du rapport qui importe. C'est la croissance du
8 rapport.

9 J'apprécie énormément les renseignements qui me
10 sont parvenus par les rapports Hendon, mais prendre des
11 déclarations individualisées, ce n'est pas le reflet des
12 renseignements qu'on recevait. Il y avait aussi des déclarations
13 qui disaient qu'ils seraient complètement... ils allaient
14 respecter la légalité. Il y avait des déclarations qui disaient
15 qu'il y aurait un million de personnes qui arriveraient sur la
16 Colline. D'autres déclarations aussi.

17 Alors, il faut tenir compte de tout le contexte
18 des rapports Hendon qu'il faut évaluer.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, je vous amènerais à
20 d'autres déclarations où il est question d'incidences
21 communautaires éventuelles, mais il y a assez d'informations
22 dans ces rapports Hendon pour montrer que si on regarde toutes
23 ces déclarations, même dans le contexte, il y en a assez pour
24 que le portrait soit clair qu'il pourrait y avoir une incidence
25 communautaire éventuelle importante.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne suis pas d'accord. Il
27 n'y a aucune référence dans les documents pour identifier
28 l'activité précise. Le plus près qu'on aurait vu dans le rapport

1 Hendon par rapport à ce qui pourrait avoir lieu, c'est que les
2 groupes qui se rassemblaient pouvaient être très imprévisibles.
3 Cette mentalité de foule et les résultats, c'est ce qu'on a vu.

4 Mais pour ce qui est de prévoir tout ça...

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais c'est... on ne
6 s'attendrait pas à ce qu'un rapport de renseignements
7 identifierait chaque perturbation communautaire, n'est-ce pas?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, mais il n'y avait
9 aucune information dans les rapports Hendon qui, spécifiquement
10 ou généralement, parlait des activités qui allaient se dérouler
11 dans notre ville. Et je crois qu'une de ces activités, c'est
12 qu'il n'y avait pas de référence à une intention qu'on se
13 servirait de la communauté comme point de levier avec les
14 manifestants.

15 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Même le nombre de véhicules
16 et de manifestants, même s'il y avait des fluctuations, on
17 savait qu'il y en allait avoir beaucoup de ces deux.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, dans des chiffres
19 variables, oui. Le rapport indiquait une gamme de chiffres et
20 avec... plus on a reçu de renseignements, on a pu raffiner
21 jusqu'au 27 janvier où on a commencé à annoncer des chiffres qui
22 étaient... et encore plus le 28.

23 Je comprends que c'est une tâche très difficile
24 pour un groupe qui va chercher des renseignements. C'est une
25 situation très dynamique et très fluide, et je crois vraiment
26 que les services de renseignements ont fait du très bon travail
27 pour bâtir le système et le raffinement, avec l'indice de
28 fiabilité, entre autres, en cours de route, et avoir des

1 chiffres dans les rapports plus on se rapprochait de la date.

2 La tâche était très difficile, et je ne suis pas
3 critique de ces rapports Hendon.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, je comprends de
5 votre témoignage, si j'ai bien compris, vous avez dit que le
6 Service de renseignement ne parlait pas d'incidences importantes
7 sur la communauté.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Les Renseignements n'ont
9 pas identifié qu'il pourrait y avoir le type de comportements
10 qu'on a vus dans nos rues.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous avez indiqué que
12 votre planification était basée sur un évènement qui durerait
13 une fin de semaine. Le rapport de renseignements a parlé
14 d'activités qui auraient lieu le 28, le 29 et le 30 janvier. Au
15 fur et à mesure, on a identifié, on a cru comprendre qu'il y
16 aurait des incidents précis, des manifestations précises et des
17 activités cette fin de semaine, et au-delà, il pourrait y avoir
18 un petit nombre de gens qui resteraient, mais c'était surtout la
19 fin de semaine.

20 Et c'est ce qu'on a vu dans les rues. Beaucoup de
21 gens ont quitté la nuit du 30, donc il y avait moins de gens
22 dans notre ville. Donc ça, c'était précis, mais on n'a pas eu de
23 prévisions précises de l'empreinte qui resterait ou des
24 activités de ces gens-là.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvez-vous me dire le
26 rapport qui indiquait qu'ils ne resteraient que la fin de
27 semaine? Parce que je ne l'ai pas vu.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous dites que c'était basé

1 sur un évènement sur une fin de semaine. Alors, d'où proviennent
2 ces renseignements? Parce que ce n'est pas dans les rapports
3 Hendon.

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Les rapports Hendon
5 discutaient régulièrement d'activités de fin de semaine, de
6 planification. Et dans plusieurs rapports, on peut identifier
7 des écarts de renseignements, des activités pour les 28, 29, 30.
8 Il y a plusieurs exemples où c'est à ça qu'on fait référence.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais la référence par
10 rapport aux écarts de renseignements, c'est que les services de
11 renseignements ne savaient pas exactement ce qui allait se
12 passer ces jours-là. Il n'y avait rien qui indiquait qu'ils
13 allaient quitter après cette date, n'est-ce pas?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Comme vous l'avez dit, par
15 rapport aux comportements, ce n'était pas précis. On ne savait
16 pas que ça serait les seuls jours de manifestation. Oui.

17 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et ce que vous avez dit
18 plus tôt dans la preuve principale, vous avez parlé
19 d'expérience, n'est-ce pas?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et il est clair que le SPO,
22 depuis plusieurs années, a répondu à plusieurs types de
23 manifestations, et vous avez dit que l'expérience a joué un
24 grand rôle dans la planification de cet évènement.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Si vous parlez de
26 renseignements ou d'expérience, c'était l'expérience par rapport
27 aux groupes, comment composer avec les groupes. On ne
28 connaissait pas le mouvement patriote par rapport à une

1 manifestation de grande échelle, nous étions les premiers, et en
2 partant de cette expérience, nous avons vu d'autres compétences
3 qui ont pu s'adapter et interpréter les renseignements de façon
4 différente.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je vous dirais que votre
6 planification était fondée surtout sur ce que vous pensiez, sur
7 votre expérience, que sur les renseignements que vous aviez
8 obtenus.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je vous dirais que c'était
10 les deux. Nous avons un plan autour de l'expérience qu'on a
11 exécuté pour ce qui est de permettre aux véhicules de rentrer
12 dans cette empreinte, pour ce qui est de gérer comment ce qu'on
13 croyait un petit nombre de gens qui allaient rester dans une
14 zone localisée dans le centre-ville. Ça, c'est ce qu'on a amené
15 dans cette expérience, et ce n'est pas ce qui est arrivé.

16 Donc, pour ce qui est d'interpréter les
17 renseignements, il est important de faire la part de
18 l'expérience. Personne n'avait de l'expérience à ce niveau-là à
19 ce moment-là.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et le plan opérationnel
21 devrait être le reflet des renseignements.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je suis d'accord.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Êtes-vous d'accord que le
24 plan opérationnel préparé par le SPO pour cette fin de semaine
25 n'a pas mentionné Hendon.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvez-vous me le montrer?

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** OPS3531. OPP4262.

28 Voici le document, mon collègue l'avait montré

1 plus tôt, je crois.

2 Non, c'est pas le bon document. 4260... OPP4262. Si
3 vous le déroulez un peu?

4 C'est le plan opérationnel que mon collègue vous
5 avait montré?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, si on va à l'index,
8 je crois que c'est à la page 6. Ou la page 4? Et déroulez un peu
9 vers le bas. Continuez. Un peu plus loin. Là, par rapport à
10 l'évaluation de la menace. On va continuer un peu plus loin et
11 on va laisser le témoin le regarder.

12 En le regardant, je vais vous demander s'il y a
13 une référence au rapport Hendon et s'il est question du fait
14 qu'il n'y a pas de sortie, la durée à long terme, le fait qu'il
15 pourrait y avoir une ingérence avec le fonctionnement du
16 gouvernement, et ainsi de suite. Pouvez-vous prendre un instant
17 pour le lire?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Vous pouvez continuer.

19 Alors, je suis tout à fait d'accord qu'il n'y a
20 pas de référence à... on ne parle pas du rapport Hendon, et il n'y
21 aurait pas nécessairement ce genre de mention, mais je sais que
22 les rapports Hendon, comme vous l'avez dit plus tôt, avaient été
23 reçus par ces groupes et qu'on s'en est servi pour évaluer la
24 menace et développer le plan. Et je reconnais que c'est une
25 lacune qu'il n'y ait pas de référence par rapport au potentiel
26 que le convoi dure plus longtemps que ces trois jours.

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et pour ce qui est de la
28 planification, on peut espérer que ça se passe d'une certaine

1 manière, mais il faut toujours avoir un plan d'urgence, n'est-ce
2 pas?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et j'ai demandé à la cheffe
5 adjointe Ferguson si elle était d'accord avec ma proposition que
6 ce plan n'était pas mené par les Renseignements et elle était
7 d'accord avec moi. Êtes-vous d'accord?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord que ce
9 plan était fondé sur les renseignements, que les renseignements
10 ont été partagés avec les planificateurs, et a été évalué et
11 partagé par les membres et ç'a pu être évalué et développé dans
12 le plan.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, vous êtes en
14 désaccord avec la cheffe adjointe Ferguson?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Je crois qu'avec tous
16 les examens que j'ai faits, dans plusieurs points, j'ai
17 identifié où il y a des références entre les planificateurs et
18 le Service des renseignements pour essayer d'accéder à ces
19 renseignements.

20 Alors, je crois que ça existe et je sais que les
21 planificateurs étaient très conscients des renseignements et de
22 s'assurer que c'était intégré.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, même si on n'y fait
24 pas allusion, vous maintenez votre position.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je n'ai plus de questions.
27 Merci.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, le gouvernement du

1 Canada.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROBERT MacKINNON:

3 **Me ROBERT MacKINNON:** Bonjour, le chef Bell. Je
4 suis Robert MacKinnon, avocat pour le gouvernement du Canada.

5 Vous étiez à la tête de la Direction des
6 renseignements et vous avez passé plusieurs années dans ce
7 poste.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. En fait, non, j'étais
9 responsable des renseignements et des enquêtes du milieu du mois
10 de décembre 2021 jusqu'au moment où on m'a affecté à titre de
11 chef intérimaire du service de la police. Avant ça, j'ai été
12 chef administratif pendant un an, et avant ça, j'étais dans un
13 autre poste.

14 **Me ROBERT MacKINNON:** Combien d'années
15 d'expérience dans le domaine du renseignement avez-vous?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Mon expérience réside dans
17 les renseignements et les enquêtes sur les drogues. J'ai des
18 années d'expérience. J'ai occupé divers postes de commandement
19 après au sein de la Direction des renseignements.

20 **Me ROBERT MacKINNON:** Donc, à part les rapports
21 Hendon, vous avez vu d'autres rapports sur le renseignement
22 concernant le convoi à la fin du mois de janvier, avant qu'ils
23 aient été reçus.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Comme je l'ai dit,
25 j'ai commencé à recevoir les rapports Hendon le 27 janvier.

26 **Me ROBERT MacKINNON:** Mais à part ces rapports
27 Hendon, vous n'avez reçu aucun autre rapport?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** On m'informait, c'est-à-

1 dire mon commandement m'informait quant à ces rapports sur le
2 renseignement.

3 **Me ROBERT MacKINNON:** Et au moment où vous avez
4 commencé à recevoir ces rapports et les rapports Hendon, il y
5 avait des rapports qui étaient contradictoires sur le nombre de
6 véhicules et le nombre de manifestants.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il y avait une vaste gamme
8 de rapports qui portaient sur les personnes qui viendraient à la
9 ville.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** Et combien de temps ça
11 durerait.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Absolument.

13 **Me ROBERT MacKINNON:** Seriez-vous d'accord que la
14 nature générale du renseignement c'est que c'est jamais noir ou
15 blanc, c'est plutôt dans les zones de gris.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord avec ça.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Et vous devez évaluer ces
18 renseignements au mieux possible avec d'autres et d'autres
19 perspectives à la lumière de différentes sources d'information.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord.

21 **Me ROBERT MacKINNON:** Et donc, dans les rapports
22 que vous avez reçus, les incidents liés aux actes criminels, aux
23 klaxons et aux évènements fondés sur la haine, ça, ça ne
24 figurait pas dans les rapports initiaux.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord. Je ne
26 pense pas qu'ils ne figuraient dans quelque rapport que ce soit.

27 **Me ROBERT MacKINNON:** Et selon votre entrevue et
28 le résumé de celle-ci, il y avait environ trois à quatre mille

1 véhicules attendus par le SPO ce premier weekend.

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact, alors qu'on
3 s'approchait de plus en plus du weekend.

4 **Me ROBERT MacKINNON:** Et comme vous l'avez dit
5 dans votre sommaire d'entrevue, il y avait une organisation
6 limitée au sein du convoi de façon générale.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** La structure
8 organisationnelle était un défi parce qu'elle n'existait pas. Il
9 y avait différents regroupements de groupes. Je pense qu'alors
10 que l'occupation a évolué et qu'il y a eu une certaine
11 solidification des groupes, certains leaders sont apparus, mais
12 c'était un défi. Il y avait beaucoup de chefs, il y avait
13 beaucoup d'idéologies et de perspectives différentes.

14 **Me ROBERT MacKINNON:** Vous avez parlé de 8 à 10
15 groupes qui représentaient 20 à 50 perspectives politiques.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était un estimé.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Et que le SPO avait trouvé
18 difficile d'identifier un leader qui pourrait être la voix de
19 tous.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

21 **Me ROBERT MacKINNON:** Vous savez aussi qu'il y
22 avait d'anciens membres des services de police et d'anciens
23 membres des forces armées dans le convoi.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

25 **Me ROBERT MacKINNON:** Et qu'ils avaient amassé
26 beaucoup d'argent grâce à du sociofinancement, des plateformes
27 comme GoFundMe et GiveSendgo.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

1 **Me ROBERT MacKINNON:** Et vous saviez que vous
2 aviez reçu des avertissements relativement à certains
3 participants. Un peu plus tôt à cet égard, on vous a montré un
4 document, c'est l'évaluation du sergent Chris Kiez du
5 29 janvier.

6 OPS4039. Pouvez-vous l'afficher, s'il vous plait?
7 Allez à la page 5, s'il vous plait. Défilez, s'il vous plait.
8 Faites dérouler, allez au milieu.

9 Alors, vous voyez : « Un loup solitaire » :
10 « Alors que l'évènement prend de
11 l'ampleur, le Renseignement de sources
12 ouvertes, OSINT, révèle qu'il y a des
13 instigateurs en ligne occasionnels qui
14 incitent les autres à utiliser la
15 violence s'ils font face à des
16 barricades de la police. »

17 C'est ça?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

19 **Me ROBERT MacKINNON:** À la page 6, il y a un
20 avertissement.

21 En haut. Oui, ici. C'est la troisième puce.

22 « La nature ouverte de l'évènement avec
23 la concentration de participants peut
24 ajouter à l'attrait pour certaines
25 personnes qui pourraient adopter des
26 idéologies extrémistes. »

27 Le voyez-vous?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Me ROBERT MacKINNON: Donc, il y avait un avertissement ici à l'avance qu'il y avait une source de préoccupation. N'est-ce pas?

CHEF INT. STEVE BELL: Il y a des annotations ici qui soulèvent des préoccupations sur lesquelles nous devrions nous concentrer.

Me ROBERT MacKINNON: Et vous avez mentionné dans votre sommaire qu'à partir du 30 janvier jusqu'au lundi, le SPO n'était pas prêt à transiger avec ce qui est devenu une occupation. Donc, on est passé d'une manifestation à une occupation. C'est exact?

CHEF INT. STEVE BELL: C'est exact.

Me ROBERT MacKINNON: Avec des éléments d'anarchie, n'est-ce pas?

CHEF INT. STEVE BELL: Oui.

Me ROBERT MacKINNON: Harcèlement?

CHEF INT. STEVE BELL: Oui.

Me ROBERT MacKINNON: Intimidation?

CHEF INT. STEVE BELL: Oui.

Me ROBERT MacKINNON: Et des menaces aux résidents d'Ottawa et aux responsables?

CHEF INT. STEVE BELL: Oui.

Me ROBERT MacKINNON: J'aimerais seulement mentionner une chose que vous avez dite, vous avez essayé d'exclure les gros tracteurs ou de l'équipement agricole qui pourraient poser problème. Vous avez tenté de les empêcher de venir au centre-ville.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact.

2 **Me ROBERT MacKINNON:** Toutefois, il y avait une
3 grue géante qui s'est rendue au centre-ville, juste à côté du
4 bureau du premier ministre. Savez-vous comment la grue est
5 arrivée là?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne dirais pas que c'est
7 une grue géante. Là, je n'essaie pas de minimiser ce que
8 c'était, c'était en fait une espèce de gros camion qui avait un
9 appareil un peu plus court que ce qu'aurait une grue avec une
10 plateforme de chargement. Elle avait été étendue pour mettre un
11 drapeau et était utilisée comme scène.

12 **Me ROBERT MacKINNON:** Je pense que vous allez
13 entendre des témoignages que ce véhicule était juste à
14 l'extérieur de la fenêtre du bureau du premier ministre. Est-ce
15 exact?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Vous avez mentionné certains
18 types de pouvoirs en vertu de la *Loi fédérale sur les mesures*
19 *d'urgence* qui ont été critiques, qui ont permis d'assister la
20 police et de l'aider à régler la situation. Vous en rappelez-
21 vous?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je m'en rappelle.

23 **Me ROBERT MacKINNON:** Et ces pouvoirs ont été clé
24 pour le SPO et ont permis de mettre fin à cette occupation.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bon, je ne pense pas que
26 j'ai utilisé ce terme, « clé », mais ils ont représenté un
27 avantage et nous ont permis de mettre un terme à l'occupation,
28 et ils ont été utilisés.

1 **Me ROBERT MacKINNON:** Vous avez mentionné quatre
2 aspects. Je pense qu'il y en a peut-être un qui a été manqué,
3 alors je vais en mentionner trois rapidement. Et ça vient de
4 votre sommaire d'entrevue, vous pouvez confirmer.

5 D'abord, un des pouvoirs importants était
6 l'autorisation de créer une zone d'exclusion, alors donc la zone
7 rouge et les [quatre] zones. C'est exact?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

9 **Me ROBERT MacKINNON:** Et à votre avis, c'était le
10 pouvoir le plus important parce que ça a permis de mettre un
11 frein au mouvement de personnes vers le centre-ville.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça a créé un cadre
13 législatif clair qui permettait de communiquer clairement les
14 pouvoirs afin de créer cette zone d'exclusion.

15 **Me ROBERT MacKINNON:** Et ça a permis au SPO de
16 créer une atmosphère stable avant le début de l'opération pour
17 dégager le centre-ville.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est absolument le
19 cas. Si nous n'avions pas été capables de limiter ou d'arrêter
20 la circulation de badauds, nous n'aurions pu avoir la stabilité
21 pour créer et lancer cette opération. Cette stabilité en partie
22 a mené à la sécurité que nous avons été capables de mettre en
23 œuvre et qui a entraîné un nombre très restreint de blessures.

24 **Me ROBERT MacKINNON:** Et ça a permis au SPO de
25 mettre en œuvre cette opération rapidement (sic), délibérément,
26 et en toute sécurité.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

28 **Me ROBERT MacKINNON:** Ça a aussi permis de geler

1 les comptes bancaires dont vous avez parlé. Ça, c'est encore en
2 vertu des Règlements pris en vertu de cette loi, n'est-ce pas?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Exact.

4 **Me ROBERT MacKINNON:** Et cela a fourni un
5 incitatif pour que les participants quittent de façon
6 volontaire.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

8 **Me ROBERT MacKINNON:** Mais ça a aussi permis de
9 dissuader certaines personnes qui pouvaient venir... qui pouvaient
10 penser à venir au centre-ville. Ça les a dissuadés de venir.

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je n'ai pas d'exemples
12 concrets, je ne le sais pas personnellement, mais il me semble
13 que ça aurait pu être un facteur dissuasif, en effet.

14 **Me ROBERT MacKINNON:** Et le TP a utilisé ce
15 pouvoir avant les actes d'application de la loi pour tenter de
16 réduire l'empreinte des manifestants au centre-ville. N'est-ce
17 pas?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que vous faites
19 allusion à une lettre que le TP a envoyée qui faisait allusion
20 précisément à ces pouvoirs en vertu de la *Loi sur les mesures*
21 *d'urgence*.

22 **Me ROBERT MacKINNON:** Oui, exact. On y reviendra,
23 mais c'est ce à quoi je faisais allusion. Il y avait eu une
24 communication dans les médias et un dépliant, il y a eu des
25 actes qui ont été pris – on y reviendra. C'est ce à quoi je
26 faisais allusion.

27 Vous avez aussi appris que certaines personnes
28 dont les comptes de banque avaient été gelés ont quitté le

1 centre-ville après que ces comptes aient été dégelés.

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je n'ai pas d'exemples
3 précis, mais je pense que ça s'est produit.

4 **Me ROBERT MacKINNON:** Et un autre pouvoir
5 important dont vous avez parlé, c'était de permettre au SPO
6 d'obtenir les remorques qui étaient absolument essentielles pour
7 déplacer les camions.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça a permis d'éliminer
9 l'hésitation pour que les gens coopèrent avec nous parce qu'ils
10 avaient l'obligation de le faire en vertu de la Loi.

11 **Me ROBERT MacKINNON:** Oui. Et nous avons entendu
12 certains témoignages, vous ne le savez peut-être pas, mais il
13 n'y avait pas d'autres remorquages et il n'y avait pas d'autres
14 pouvoirs qui leur permettaient de déplacer ces camions. Et donc,
15 les dispositions en lien avec l'« indemnification » ont permis
16 de faciliter cet aspect et convaincre les remorqueuses et ces
17 conducteurs de venir prêter main-forte.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Je crois que oui.

19 **Me ROBERT MacKINNON:** J'aimerais maintenant
20 utiliser OPS00014438, il s'agit du plan intégré. À la page 5, au
21 bas de la page, voyez-vous, on voit le paragraphe qui commence
22 par « *As a result* », en anglais – « Par conséquent », en
23 français. C'est daté le 18 février, mais il s'agit en fait d'une
24 version d'un plan en évolution. Donc :

25 « Par conséquent, la réponse a été
26 menée par le TP.

27 Et la réponse subséquente a été fondée
28 sur une approche fondée sur les

1 négociations avec l'objectif principal
2 d'encourager les gens à se disperser de
3 façon volontaire. »

4 Et ça, c'était pour réduire l'empreinte au
5 centre-ville afin qu'il soit plus facile pour les agents de
6 déplacer les personnes qui restaient là.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** En effet. Nous voulions que
8 le plus de gens possible quittent de façon volontaire sachant
9 qu'il y aurait une action policière rapidement.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** Le dernier point ici :
11 « Le 16 février, il y a eu une
12 communication dans les médias où on a
13 donné un avis supplémentaire aux
14 manifestants. »

15 Ça aussi, c'est dans le pamphlet.

16 Continuez, à la page suivante.

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Excusez-moi. De quoi... quel
18 est ce document?

19 **Me ROBERT MacKINNON:** C'est le plan intégré daté
20 du 18 février, « Approbation des concepts de planification ».

21 Donc ici, il y a neuf puces. Nous avons fait
22 allusion à certaines déjà, mais voici ce qui a été donné aux
23 manifestants, n'est-ce pas? Ces petites puces, là, ces
24 informations. Dans un pamphlet, c'est ce qui a été donné aux
25 manifestants et c'est ce qui a fait l'objet d'une communication
26 média.

27 Donc, la première puce, on parle d'accusations
28 criminelles, ensuite... ça, c'est provincial. Ensuite, on voit il

1 y a des... pourrait être suspendu, et le certificat aussi – ça,
2 c'est provincial. Et puis les quatre autres sont en lien avec la
3 compétence fédérale et les règlements fédéraux.

4 Donc :

5 « • Les comptes bancaires pourraient
6 être examinés et restreints.
7 • Si vous amenez un mineur avec vous,
8 vous pourriez être accusé. »

9 Ça, c'est dans les Règlements en vertu de la *Loi*
10 *sur les mesures d'urgence*, n'est-ce pas?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais en ce qui
12 concerne le premier point, vous avez dit que les actes
13 criminels... vous avez dit que ce serait provincial, mais c'est
14 plutôt fédéral.

15 **Me ROBERT MacKINNON:** Ah, je m'excuse. Je parlais
16 des Règlements qui ont été pris en vertu de la *Loi sur les*
17 *mesures d'urgence*. Je fais une distinction ici là.

18 Dans ce dépliant, il y a un certain nombre de ces
19 avertissements qui viennent directement des Règlements pris en
20 vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je suis d'accord.

22 **Me ROBERT MacKINNON:** Et le SPO les a utilisés
23 parce que c'était essentiel pour disperser les manifestants.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Nous avons utilisé les
25 pouvoirs qui nous étaient conférés en vertu de la *Loi sur les*
26 *mesures d'urgence*, oui, assurément.

27 **Me ROBERT MacKINNON:** Et on voit ici là, le
28 carburant, les autres approvisionnements, ça aussi c'est prévu

1 par les Règlements en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois, oui.

3 **Me ROBERT MacKINNON:** Encore une fois, « Les gens
4 qui se déplacent dans une manifestation illégale... », tout ça,
5 « ...peuvent être accusées », ça, ça vient des Règlements aussi.
6 Et le dernier point, ça provient des règlements provinciaux,
7 mais c'est aussi compris dans les règlements fédéraux où on
8 ajoute des sites ici là, les édifices gouvernementaux.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** En effet.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** Donc, êtes-vous d'accord
11 avec ça : il n'y avait pas d'attentes réalistes selon lesquelles
12 les négociations par les ETP, même si elles étaient utiles,
13 auraient mené au fait que les gens auraient quitté de façon
14 volontaire.

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il n'y avait aucune
16 indication dans quelque effort que ce soit que nous avons fait
17 que nous pourrions arriver à une solution négociée de cette
18 façon.

19 **Me ROBERT MacKINNON:** Après [20] jours
20 d'occupation.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

22 **Me ROBERT MacKINNON:** Et vous êtes d'accord que
23 l'occupation illégale avait un effet direct délétère sur les
24 résidents d'Ottawa, mais également agissait à titre d'incitatif
25 et encourageait d'autres blocages et d'autres manifestations
26 illégales à l'échelle du pays?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne pense pas pouvoir
28 faire ce lien que ce qui s'est passé ici à Ottawa était la

1 source de ce qui se passait ailleurs, mais je peux voir que nous
2 avons constaté un phénomène dans plusieurs endroits.

3 **Me ROBERT MacKINNON:** Il y a certaines personnes
4 qui ont vu un lien intrinsèque ici. Un évènement pouvait avoir
5 un impact direct sur un autre. Est-ce que c'est une couverture
6 comme à Windsor, Fort Erie, Emerson, Coutts et Surrey, entre
7 autres?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis tout à fait
9 d'accord pour dire qu'il y a une interconnectivité dans toutes
10 les manifestations qui se produisent. Là où je ne suis pas
11 d'accord, c'est que je ne pense pas si Ottawa était
12 nécessairement la base, est-ce qu'ils le faisaient parce
13 qu'Ottawa existait. Je pense qu'il y a[vait] une interconnexion
14 entre tous ces mouvements à ce moment-là.

15 **Me ROBERT MacKINNON:** Oui, mais c'était le lieu
16 essentiel.

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. C'était le premier et
18 le plus important.

19 **Me ROBERT MacKINNON:** Donc, est-ce que vous n'êtes
20 pas d'accord que ça a été un exemple pour les autres?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord pour dire
22 que c'est le plus grand et le premier, que les gens
23 surveillaient de près ce qui se passait ici.

24 **Me ROBERT MacKINNON:** Vous êtes d'accord, donc,
25 vous l'avez dit, que cette... la volatilité de la situation par
26 rapport à Ottawa.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

28 **Me ROBERT MacKINNON:** Est-ce que vous êtes

1 également d'accord pour dire que, dans les autres endroits, ça
2 s'est fait de façon semblable à Ottawa, peut-être pas en une
3 aussi grande ampleur, mais que c'est donc une escalade dans tout
4 le pays de ce genre de manifestation.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je serais d'accord
6 avec ça.

7 **Me ROBERT MacKINNON:** Merci.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ce serait peut-être un bon
9 moment pour la pause de l'après-midi? Vous avez peut-être besoin
10 de vous étirer les jambes un peu.

11 Donc, 15 minutes. On va revenir dans 15 minutes.

12 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
13 *15 minutes.* La Commission est levée pour 15 minutes.

14 --- L'audience est suspendue à 16 h 31

15 --- L'audience est reprise à 16 h 50

16 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre, s'il vous plait.

17 La Commission reprend.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Les organisateurs du convoi,
19 allez-y.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Merci, Monsieur.

21 **--- CHEF INTÉRIMAIRE STEVE BELL, sous le même serment:**

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:**

23 **Me BRENDAN MILLER:** Brendan Miller, avocat pour
24 Freedom Corporation, représentant les manifestants qui étaient
25 dans votre ville.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Voulez-vous parler un petit
27 peu plus fort?

28 **Me BRENDAN MILLER:** Oui. Désolé.

1 Donc, pour les manifestants qui étaient dans
2 votre ville en janvier-février 2021-22... 2022. Donc, si j'ai bien
3 compris, vous étiez conscient au 8 février 202 d'un breffage aux
4 médias par les services de police de l'Ontario où on a dit au
5 public et aux médias qu'on s'inquiétait des enfants des
6 manifestants à Ottawa et que le SPO voulait discuter d'une mise
7 en œuvre d'une méthode avec la Société d'aide à l'enfance.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Vous pensez... vous parlez du
9 Service de police de la ville d'Ottawa?

10 **Me BRENDAN MILLER:** [Oui.]

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Est-ce que vous avez un
12 document auquel on pourrait se référer, s'il vous plait?

13 **Me BRENDAN MILLER:** Non, c'est un clip, c'est un
14 vidéo.

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je ne me souviens pas
16 exactement, en référence aux services de police, mais je me
17 souviens de la discussion sur le fait que nous nous inquiétions
18 des enfants dans cette empreinte, surtout avec la situation qui
19 devenait de plus en plus volatile.

20 **Me BRENDAN MILLER:** De façon générale, en ce qui a
21 trait à cette annonce aux médias, vous n'étiez pas d'accord avec
22 cette annonce. Est-ce que vous vous souvenez de ça?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Je ne me souviens pas,
24 non.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Avec la mise en place des lois
26 sur la protection de l'enfant pour les services d'aide à
27 l'enfance, vous êtes d'accord que c'était essentiel à cause de
28 la menace ou de la prise... d'avoir les parents qui prennent leurs

1 enfants?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je me souviens
3 particulièrement d'avoir soulevé la question du danger potentiel
4 pour les enfants s'ils se trouvaient dans l'empreinte de la zone
5 rouge.

6 **Me BRENDAN MILLER:** C'est alors que le chef Sloly
7 était encore chef. Si j'ai bien compris, vous n'aviez rien à
8 voir avec ça, mais vous savez maintenant que c'était la loi de
9 Navigateur, une firme, qui avait fait cette recommandation?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me souviens pas de la
11 genèse de cette annonce, mais j'avais de grandes préoccupations
12 moi-même devant le fait qu'il y avait des enfants à l'intérieur
13 de cette empreinte où ce qui se passait s'y passait. Donc,
14 c'était possible qu'il y aurait des activités augmentées. Peu
15 importe d'où venaient ces activités, je devais partager ces
16 inquiétudes.

17 **Me BRENDAN MILLER:** Vous avez que l'Aide à
18 l'enfance de l'Ontario n'était pas du tout au courant de cette
19 annonce.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était moi qui faisais la
21 liaison avec l'Aide à l'enfance de l'Ontario et c'est un fossé
22 qu'on aurait dû les avertir avant l'annonce, mais à la suite de
23 cette annonce, nous avons pu travailler ensemble pour identifier
24 les mécanismes appropriés à être utilisés si... le cas échéant, si
25 on a pu identifier les enfants qui avaient besoin d'aide.

26 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, Navigator a terminé son
27 rapport le 5 février et on parlait de commentaires dans les
28 médias sociaux sur le fait qu'on pouvait... les manifestants

1 pouvaient utiliser les enfants comme paravent, comme pour se
2 protéger. Est-ce que vous êtes au courant?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne suis pas au
4 courant de ce genre de rapport. Si vous pouvez me les montrer,
5 je pourrais voir.

6 **Me BRENDAN MILLER:** On prévoit que nos témoins
7 vont dire que le jour après cette annonce, le 9 février, que
8 [c'est] lorsque l'Aide à l'enfance a commencé à agir avec les
9 manifestants?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne pense pas que la
11 Société d'aide à l'enfance d'Ottawa allait intervenir, s'engager
12 dans cette manifestation. Ce que j'ai compris, c'est que nous
13 avons établi des mécanismes pour pouvoir, s'il y avait eu des
14 actions prises et que les enfants devaient être réunis avec
15 leurs familles, qu'il y aurait des mécanismes en place.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Mais ça, c'est si on met en
17 place de telles mesures, un gymnase vide où on pourrait amener
18 les enfants et on pourrait les rendre à leurs parents. C'est à
19 ça que vous pensez?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je n'ai pas développé moi-
21 même ce plan, donc vous devez demander à l'équipe de
22 planification pour savoir ce qu'était leur plan.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, certains des
24 manifestants qui ont témoigné ou qui vont éventuellement
25 témoigner, il y a certains qui ont été arrêtés lors de la
26 libération, ont été kidnappés par les officiers de la SPO,
27 envoyés en dehors de la ville, et laissés dans des
28 stationnements, sans ressources et sans abris, à l'extérieur de

1 nulle part.

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne sais pas
3 exactement de quoi vous parlez. Je sais qu'en tant que partie de
4 notre planification, l'inspecteur Lucas demain pourra vous
5 donner des détails, mais nous avons des sites après-
6 arrestation, mais ce n'était pas dans les régions rurales,
7 c'était dans le sud d'Ottawa dans un endroit
8 résidentiel/commercial et où on les a libérés pour qu'ils
9 puissent trouver des transports pour aller là où ils voulaient
10 aller, ce qui est tout à fait la façon normale de procéder.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Il y en a plusieurs de ces
12 endroits. Un c'était un stationnement municipal où on allait
13 apporter ou remorquer les camions.

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Mais il n'y a pas d'édifice,
16 il n'y a pas de téléphone, c'est un stationnement, il n'y a rien
17 de cela.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne sais pas quelle était
19 la logistique, l'aspect logistique. J'imagine qu'ils avaient
20 besoin d'un téléphone pour appeler leur avocat.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, déjà, on les a conduits
22 là, on leur a déjà dit qu'ils ne seraient pas accusés, ils
23 seraient libérés, mais on les a amenés par force à l'extérieur
24 d'Ottawa ou dans les banlieues d'Ottawa et laissés là dans la
25 neige. Est-ce que vous savez que ça s'est produit ou non?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, je ne suis pas au
27 courant. Ce n'était pas à l'extérieur d'Ottawa, c'était dans les
28 limites géographiques de la ville d'Ottawa.

1 **Me BRENDAN MILLER:** Vous avez utilisé « violence »
2 par rapport aux manifestants, n'est-ce pas?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Vous avez entendu le
5 surintendant Morris qui en a parlé également qui a dit le manque
6 de violence à Ottawa au cours de la protestation, c'était tout à
7 fait étonnant, choquant.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne me souviens pas de
9 cette déclaration.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, est-ce juste de dire,
11 lorsque vous utilisez le mot « violent », vous ne parlez pas
12 d'agression physique.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Les agressions physiques
14 contribuent à ce que je décris. On m'a... je décrirais
15 particulièrement la violence que ressentait la communauté à la
16 suite de toutes les activités de la part des manifestants.

17 **Me BRENDAN MILLER:** C'est la violence qu'ils
18 ressentait, pas la violence réelle.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact. Ce n'est pas
20 la définition du Code criminel de la violence, mais la violence
21 ressentie par les camions qui fonctionnaient 24 heures par jour,
22 qui klaxonnaient tout le temps, les gens qui ont été intimidés,
23 qui ont été suivis, les gens qui tiraient, arrachaient les
24 masques de leurs visages.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, bon, je comprends ce que
26 vous voulez dire. Vous ne parlez pas de la violence selon
27 l'article 2.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

1 **Me BRENDAN MILLER:** Je voudrais vous amener à un
2 document, si vous me permettez.

3 POE.HRF.000001. Pouvez-vous le retourner? Merci.

4 Donc, c'est un échange courriels, 15 février,
5 entre un de vos agents, Cameron Hopgood et Mathieu Gravel du
6 personnel du maire. Vous connaissez ces deux individus, n'est-ce
7 pas?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

9 **Me BRENDAN MILLER:** Et quel est l'emploi de
10 Cameron Hopgood comme agent SPO?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il est gestionnaire dans
12 notre section des données. Il fait beaucoup de collecte de
13 données, il travaille sur les rapports de crimes unifiés.

14 **Me BRENDAN MILLER:** On va dérouler un peu vers le
15 bas.

16 Alors, dans ce courriel, Mathieu Gravel demande
17 toutes les statistiques de l'enquête criminelle par rapport aux
18 enquêtes criminelles, les arrestations et les accusations
19 portées. Cameron Hopgood répond, dit qu'il y avait 31 personnes
20 [qui] ont été arrêtés et que 16 accusés le 15 février 2022.
21 Êtes-vous d'accord?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord que c'est
23 ce que dit le courriel.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous dites qu'il est dans
25 la section des données, donc il est au courant.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, vous n'avez pas de
28 raison de ne pas croire qu'il n'y a eu que 16 accusations

1 portées entre le 28 janvier et le 15 février 2022 par rapport
2 aux protestataires.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis d'accord que
4 l'analyse de données l'aurait représenté. Il pourrait y en avoir
5 qui étaient encore en traitement, et je crois que c'était le
6 15 février. Il y a un meilleur tableau dans notre rapport
7 institutionnel qui note plus clairement et identifie plus
8 clairement les chiffres.

9 **Me BRENDAN MILLER:** Et je vais passer au prochain
10 document. POE.HRF plusieurs zéros, 2 [POE.HRF.00000002] qui est
11 une copie de ce tableau, mais j'ai mis quelques éléments en
12 exergue et j'ai rajouté des chiffres. Et toutes les parties ont
13 ce document en main.

14 Alors, ce que j'ai fait, les...

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, je suis désolé. Il y a
16 une objection.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** David Migicovsky, avocat
18 pour la police d'Ottawa.

19 Peut-être que je ne l'ai pas vu, ainsi que
20 l'ancien document, mais je l'ai... je ne le vois pas dans les
21 documents du témoin.

22 **Me BRENDAN MILLER:** C'est juste. Je l'ai envoyé,
23 je crois, ce matin.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY:** J'apprécie, Monsieur le
25 Commissaire, mais le but d'avoir les documents d'avance, c'est
26 que les témoins ont le temps de les examiner avant de donner
27 leurs témoignages. Donc, les documents, selon le Règlement,
28 devaient être affichés...

1 **Me BRENDAN MILLER:** Ah, je peux le faire avec
2 votre document. Ça serait plus facile pour tous pour comprendre.
3 C'est à...

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Laissez-le terminer son
5 objection, s'il vous plait.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, l'ancien document,
7 j'ai vu, le dernier document aussi ne faisait pas partie de la
8 section « Témoins » des documents. Alors, pour être juste envers
9 les témoins, je comprends qu'il y a des choses qui arrivent au
10 dernier moment, mais le but, c'est qu'ils puissent être
11 familiers avec un document.

12 Je ne sais pas si mon collègue veut continuer à
13 poser des questions à propos de documents qui ne sont pas dans
14 la base de données, mais, si oui, je dirais que ce n'est pas une
15 façon très juste de procéder.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, vous vouliez dire?

17 **Me BRENDAN MILLER:** Ce document-là, le document
18 auquel vous venez de vous référer, mais j'ai mis en exergue les
19 statistiques entre le 29 janvier et le 13 février. Ensuite, j'ai
20 fait un calcul trois fois et j'ai vérifié le nombre
21 d'accusations portées sur cette période de temps et c'est tout.
22 Je peux lui poser les mêmes questions si la Commission le veut,
23 mais je crois que ce serait à l'avantage de tous. C'est un outil
24 de contre-interrogatoire.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous avez une
26 objection à ce qu'il fasse référence à ce document? Il me semble
27 que c'est le document auquel vous avez référé plus tard (sic).

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que c'est une

1 version adaptée de notre rapport. Alors, une fois que je l'ai
2 vu... mais je crois que je n'ai pas de problème avec ce document.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, est-ce que c'est bon?
4 Est-ce qu'on peut procéder?

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je ne sais pas quel est ce
6 document, mais je crois que mon collègue l'a peut-être... a mis
7 des choses en exergue avec des notes. Alors, quelles sont ces
8 annotations, ces notes?

9 **Me BRENDAN MILLER:** Ce ne sont que des chiffres à
10 cette date et le calcul.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, lorsqu'on va
12 l'afficher, dites-le pour les dossiers. Donc, quelles sont vos
13 annotations ici?

14 **Me BRENDAN MILLER:** J'ai mis en jaune toute forme
15 d'accusation entre le 29 janvier et le 13 février, et en rouge,
16 à la fin, j'ai rajouté la quantité d'accusations le 13 février
17 2022 à 11 h 59.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, en rouge, c'est
19 simplement les choses que vous avez rajoutées, vous avez aligné
20 tous les chiffres.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Oui.

22 Alors, ce que je vais faire, c'est passer à
23 travers ce document avec vous. Alors, je l'ai déjà expliqué un
24 peu.

25 Alors, la protestation a commencé le 28 janvier
26 2022, et au cours de cette période de temps jusqu'au 13 février
27 2022 à 11 h 50 p.m., il y a un total de quatre accusations
28 portées pour agression. Est-ce exact?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, c'est une période de
3 17 jours.

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ben, du 29 au 13, c'est pas
5 17 jours.

6 **Me BRENDAN MILLER:** Ben, la première accusation,
7 ils mettent les dates que lorsqu'on l'accusation a été portée.
8 Il y a des journées où personne n'a été accusé.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** En fait, c'est une affaire
10 de mathématiques. De 29 à 13, c'est 16. C'est 16, en fait.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Ah oui! C'est pour ça que j'ai
12 été en droit, je ne connais pas les mathématiques.

13 Alors, êtes-vous d'accord qu'entre le 29 janvier
14 et le 13 février, il y a eu un total de quatre accusations
15 portées par rapport à l'agression.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

17 **Me BRENDAN MILLER:** Et agression avec arme, une
18 fois, une accusation portée.

19 Et si on va un peu plus bas... oup! pardon, un
20 petit peu plus haut.

21 Êtes-vous d'accord qu'au cours de cette période
22 de temps, il n'y a pas eu d'accusations sous le Code criminel
23 pour perturbation, pour cause de cris ou d'injures ou de...

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Oui. Oui.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Et provoquer une perturbation,
26 molestation, et cetera, ce n'est pas non plus là. Et il n'y pas
27 eu d'accusations portées par rapport à perturber quelqu'un dans
28 un endroit, quelqu'un qui habite à un endroit.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, il n'y a eu aucune
2 accusation portée.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Et au cours de cette période
4 de temps, du 29 janvier au 13 février 11 h 59 p.m., aucune
5 accusation portée pour incitation à la haine dans un endroit
6 public.

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est juste.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous êtes d'accord qu'au
9 cours de cette période de temps, il n'y a eu qu'une accusation
10 d'intimidation par menace de violence, il n'y a eu qu'une seule
11 accusation portée à cet effet?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Et aucune accusation portée
14 pour ce qui est de prendre l'arme d'un policier alors qu'il
15 exécutait ses tâches.

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est juste.

17 **Me BRENDAN MILLER:** Et il n'y a non plus proférer
18 des menaces ou faire des dégâts à une propriété. Donc, aucune
19 accusation portée?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Oui.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, il y a un total de cinq
22 infractions violentes entre le 28 janvier et le 13 février 2022.
23 Est-ce exact?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne sais pas comment vous
25 classez les infractions violentes.

26 **Me BRENDAN MILLER:** Tout ce qui a trait à
27 l'agression ou aux menaces de faire mal à quelqu'un ou de tuer
28 quelqu'un. Il y a cinq accusations à cet effet.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** OK, si vous le dites. Il
2 faudrait passer à travers la liste encore une fois.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, êtes-vous d'accord que
4 ce n'est pas sans précédent, cette violence.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ben, comme la façon que
6 j'ai défini « violence », ce n'est pas une violence selon le
7 Code criminel et je veux bien passer à travers la définition
8 dont je me servais lorsque je parlais de violence communautaire.
9 C'est une partie, des menaces, des accusations en vertu du Code
10 criminel, mais c'était le traumatisme de la communauté et les
11 circonstances extrêmes auxquelles ils étaient exposés sur le
12 temps. Et ça a été très clairement décrit par des membres de la
13 communauté. Pour eux, ils vivaient ça comme des violences.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Et ça, c'est les klaxons, non?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Le klaxonnement, oui.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Les gaz d'échappement des
17 camions?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Alors, je crois qu'il est
19 important de le contextualiser. C'est le klaxonnement, de grands
20 klaxons, de grands camions, de trois à quatre cents, cinq cents
21 camions en même temps, pendant 24 heures par jour, 7 jours par
22 semaine. C'est pas simplement klaxonner un peu, c'est une
23 pollution audible infligée sur les gens. C'est à ça qu'on
24 faisait référence.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, et dès le 7 février,
26 lorsque Me Champ et son client [Zexi Li] ont obtenu une
27 injonction par rapport à mettre un terme à ce klaxonnement, les
28 choses se sont améliorées.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pour une période de temps,
2 oui, mais ça, c'était le 7 février, neuf jours, neuf-dix jours
3 après le début.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Et c'est aussi que les camions
5 qui bloquaient le centre-ville d'Ottawa, dans cette zone il y
6 avait environ 18 000 personnes qui y habitaient, n'est-ce pas?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je crois.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Et combien de gens vivent à
9 Ottawa?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Près d'un million.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Un peu plus d'un million.
12 Alors, 18 000 résidents ont vécu cette violence, telle que vous
13 la définissez.

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne crois pas que la
15 quantité de gens qui étaient exposés minimise le traumatisme que
16 ces membres de la communauté ont senti et ont exprimé très
17 clairement. Pour la population générale, d'Ottawa, le chiffre
18 était plus petit, mais ça ne minimise pas l'incidence que ça a
19 eu sur ce groupe de personnes.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Merci. Et dernier document. Ce
21 n'est devenu pertinent à cause des questions posées par mon
22 [collègue du gouvernement fédéral].

23 C'est le PB.NSC.CAN.00003256_REL.0001. Alors, on
24 va défiler vers le bas jusqu'à la deuxième page. Je sais que
25 vous ne l'avez pas vu avant, mais c'est un courriel qui vient du
26 commissaire Brenda Lucki au chef de cabinet du ministre de la
27 Sécurité publique, et elle parle de ses points de vue quant au
28 recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*. Elle dit :

1 « J'ai l'impression qu'on n'a pas
2 encore épuisé tous les outils qui sont
3 dans la législation existante. Il y a
4 des fois où des accusations pourraient
5 être portées pour différentes
6 infractions dans le contexte de cette
7 manifestation. La loi provinciale qui
8 vient d'être adoptée pourrait aider à
9 avoir un effet dissuasif. »

10 Et plus tard, elle dit :

11 « Ces outils actuels sont dans notre
12 plan actuel et on pourrait s'en servir
13 si nécessaire. »

14 Donc, vous avez eu l'occasion de le lire, de
15 l'entendre, et vous avez aussi entendu le témoignage du
16 surintendant Morris, à savoir qu'il n'y avait pas de menace
17 crédible en vertu de la *Loi SCRS*. Et vous êtes d'accord que le
18 surintendant Morris est l'agent de renseignement le plus haut
19 gradé.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. C'est un agent de
21 renseignement très expérimenté, c'est sûr.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous manquez de temps. Vous
23 n'avez plus de temps.

24 **Me BRENDAN MILLER:** J'ai deux dernières questions.
25 Est-ce que vous êtes d'accord avec ce qu'a dit la
26 commissaire Lucki dans le courriel que je viens de vous lire?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que c'est une
28 perspective, c'est sûr, et ce serait peut-être plus approprié de

1 lui poser la question à elle. Mais j'ai été très clair par
2 rapport aux dispositions à la *Loi sur les mesures d'urgence* et
3 comment ça crée la stabilité pour l'exécution du plan.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous êtes d'accord
5 avec sa perspective?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois qu'il pouvait y
7 avoir d'autres occasions. Il y avait les dispositions dans ces
8 lois, mais ce que j'ai dit par le passé, et je vais répéter,
9 c'est qu'on s'est servi de la *Loi sur les mesures d'urgence* pour
10 faire une plateforme pour pouvoir accéder aux remorqueuses et
11 faire les quatre, cinq choses que j'ai identifiées. Alors, même
12 si ces capacités existent dans ce que la commissaire Lucki a
13 identifié, la *Loi sur les mesures d'urgence* a créé un
14 environnement très clair pour qu'on puisse mettre en œuvre notre
15 plan.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Dernière question, parce que
17 je veux clarifier.

18 Donc, vous dites qu'il y avait des lois qui
19 existent avec lesquelles vous auriez pu faire la même chose.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, on avait un plan. On
21 allait exécuter notre plan.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Merci.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, les résidents
24 d'Ottawa.

25 **Me PAUL CHAMP:** Merci, Monsieur le Commissaire.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:**

27 **Me PAUL CHAMP:** Paul Champ pour la Coalition
28 d'Ottawa pour les résidents et entreprises d'Ottawa.

1 Merci d'être venu témoigner aujourd'hui. C'est
2 bien de vous revoir.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci.

4 **Me PAUL CHAMP:** Donc, Monsieur le Chef, par
5 rapport à une question à propos des dommages des gens qui vivent
6 dans le centre-ville d'Ottawa, les 18 000 résidents, vous êtes
7 d'accord avec moi, Monsieur Bell, qu'il y a plusieurs milliers
8 de gens qui habitent à Ottawa, qui travaillent dans le centre-
9 ville, qui n'ont pas pu travailler pendant la durée de ce
10 convoi.

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je suis tout à fait
12 d'accord, et non seulement ils ne pouvaient pas travailler, mais
13 il y avait beaucoup d'entreprises qui ont subi quelque chose de
14 très grave.

15 **Me PAUL CHAMP:** Et ces entreprises et leurs
16 employés.

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** [Et leurs employés, oui.]

18 **Me PAUL CHAMP:** Je vais vous poser des questions
19 quant à votre rôle pendant les manifestations et par rapport aux
20 services de renseignement en particulier.

21 Si j'ai bien compris de votre témoignage, que les
22 services... les renseignements ne semblaient pas indiquer que le
23 convoi comptait se servir de la communauté d'Ottawa comme... vous
24 avez parlé de comme un « point de levier » pour obtenir leurs
25 objectifs. Par rapport à « levier », vous voulez dire que ces
26 manifestants voulaient rendre la vie difficile aux résidents
27 d'Ottawa et c'était une façon d'arriver à leurs objectifs avec
28 la classe politique?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Les différentes
2 protestations et occupations à travers le pays visaient
3 différents endroits. Par exemple, le pont Ambassador, c'était
4 l'économie, il y a eu aussi d'autres par rapport aux États-Unis,
5 et Ottawa, c'était les citoyens et le malaise.

6 **Me PAUL CHAMP:** Donc, les gens d'Ottawa, on les
7 tenait, ils étaient, en gros, des otages.

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, jusqu'à ce que...

9 **Me PAUL CHAMP:** Et par rapport aux renseignements,
10 Monsieur Bell, il y avait ces renseignements à propos de
11 l'opération Bear Hug. Est-ce que vous vous en rappelez?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

13 **Me PAUL CHAMP:** Et qu'entendait-on par « Bear
14 Hug »?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était une manifestation
16 qui allait encenser Ottawa afin que toute la ville soit fermée.

17 **Me PAUL CHAMP:** Donc, l'encercler, mettre de la
18 pression.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Je pense que c'était
20 plus que le centre-ville, je pense qu'on visait une zone
21 géographique plus large qui incluait toute la ville.

22 **Me PAUL CHAMP:** Je pense que vous allez être
23 d'accord avec moi qu'un manque de plan de contingence pour une
24 occupation prolongée était une erreur tactique.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense que le degré de
26 profondeur attribué à ce plan était une zone d'amélioration.

27 **Me PAUL CHAMP:** Bien, ici, il n'y en avait pas du
28 tout. C'est ce qu'on a entendu du chef adjoint Ferguson. Quoi

1 faire si ces grosses remorqueuses, ces gros véhicules restaient
2 plus longtemps que le weekend?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bien, je suis d'accord que
4 le chef adjoint, monsieur Ferguson... madame Ferguson était de cet
5 avis.

6 **Me PAUL CHAMP:** Et, en rétrospective, Monsieur le
7 Chef Bell, on peut s'entendre que le SPO était
8 exceptionnellement mal préparé.

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Le SPO était absolument mal
10 préparé vu les circonstances sans précédent auxquelles il a fait
11 face du 28 janvier jusqu'à la mi-février.

12 **Me PAUL CHAMP:** J'aimerais vous poser des
13 questions sur les renseignements que vous avez obtenus pendant
14 les manifestations. Vous recevez des renseignements et vous
15 savez qu'il y a d'anciens membres des forces policières et des
16 forces armées qui participent aux manifestations.

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

18 **Me PAUL CHAMP:** Et certains avaient participé à la
19 logistique et à la planification des manifestations.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

21 **Me PAUL CHAMP:** Et puis certaines de ces personnes
22 avaient beaucoup de connaissances et connaissaient les tactiques
23 policières.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

25 **Me PAUL CHAMP:** Et j'imagine que cela a inquiété
26 le SPO quant à la façon de gérer la situation et d'y répondre.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, je pense que ça a
28 créé des préoccupations au sein de toutes les forces policières

1 qui étaient impliquées. Ce n'était pas seulement le SPO. Il y
2 avait aussi des forces policières à l'échelle du pays et les
3 forces armées, un petit nombre, mais les connaissances que ce
4 groupe pouvait avoir était une source de préoccupations.

5 **Me PAUL CHAMP:** Bon, c'est une question différente
6 mais sur un point connexe. Y avait-il des préoccupations en lien
7 avec des membres actuels du service de police qui étaient
8 sympathisants et qui auraient pu communiquer des renseignements
9 aux manifestants?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Eh bien, il y avait des
11 préoccupations qui étaient soulevées régulièrement à cet égard
12 et on a mené des enquêtes, et celles-ci n'ont pas montré qu'il y
13 avait des circonstances dans le cadre desquelles des
14 informations avaient été communiquées ou des renseignements
15 avaient été communiqués et étaient passés de l'interne à
16 l'externe, vers les manifestants.

17 **Me PAUL CHAMP:** Mais vos enquêtes et vos
18 investigations ont démontré que certains membres de votre
19 service de police étaient des sympathisants et, par exemple, ont
20 donné des fonds.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il y a eu deux
22 circonstances où on a déterminé que deux membres avaient fait
23 des dons par GiveSendGo et on a fait des suivis par le
24 truchement de mesures disciplinaires.

25 **Me PAUL CHAMP:** Et qu'en est-il... parce qu'on sait
26 que bien des gens venaient de différents milieux, il y avait des
27 gens qui travaillaient et tout ça, mais il y avait aussi
28 d'autres éléments, d'autres types de personnes qui participaient

1 qui vous inquiétaient davantage. N'est-ce pas? Des acteurs
2 néfastes?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvez-vous être plus
4 précis?

5 **Me PAUL CHAMP:** Eh bien, par exemple, la saisie
6 d'armes à feu à Coutts en Alberta et les arrestations qui ont
7 été faites pour tentatives de meurtre d'agents de la GRC. Tout
8 ça, c'était en lien avec le groupe appelé Diagonon, et je crois
9 que le leader de ce groupe était à Ottawa. N'est-ce pas?

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

11 **Me PAUL CHAMP:** Et cela inquiétait le SPO?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

13 **Me PAUL CHAMP:** Et il y avait d'autres éléments?
14 D'autres personnes qui étaient affiliées à des groupes
15 suprémacistes blancs à cette époque?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

17 **Me PAUL CHAMP:** Et ça, ça vous inquiétait?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

19 **Me PAUL CHAMP:** J'aimerais vous poser des
20 questions maintenant sur les préoccupations que certains avaient
21 quant au plan du SPO et les ressources policières.

22 Le surintendant Abrams nous a dit la semaine
23 dernière qu'il a soulevé des préoccupations avec vous et qu'il
24 s'inquiétait des plans du SPO et du déploiement de ressources
25 qu'il trouvait inappropriées. C'est vrai?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense qu'aujourd'hui
27 dans mon témoignage, nous avons abordé les circonstances
28 particulières. À une reprise, le SPO n'a pas déployé le nombre

1 requis d'agents, ç'a été rectifié peu après. Les préoccupations
2 en lien avec nos plans ont été soulevées, communiquées, et alors
3 que nous évoluions et que l'équipe continuait à travailler au
4 plan, la situation a été rectifiée.

5 Donc, à mon avis, toutes les préoccupations
6 soulevées par le surintendant Abrams et qui m'ont été
7 communiquées ont été gérées de façon appropriée.

8 **Me PAUL CHAMP:** Et qu'en est-il des plans? Nous
9 avons entendu des témoignages du maire Watson la semaine
10 dernière que le premier ministre et le ministre de la Sécurité
11 publique, qu'ils s'inquiétaient là, ou que la PPO et la GRC
12 s'inquiétaient et voulaient peut-être fournir des ressources,
13 car ils étaient inquiets des plans du SPO. Saviez-vous que ces
14 préoccupations étaient soulevées?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Je ne savais pas que
16 ces discussions avaient cours.

17 **Me PAUL CHAMP:** Et vous, aviez-vous des
18 préoccupations quant à l'état de préparation des plans du SPO?
19 Pendant les 12 jours de la manifestation, disons?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'aurais eu des
21 préoccupations en lien avec le temps nécessaire pour élaborer
22 les plans. Une fois que l'équipe intégrée de planification a été
23 créée, nous avons élaboré les plans complets dont nous avons
24 besoin. Ç'a pris du temps. Alors, pendant que tout ça se
25 déroulait dans les rues, le temps nécessaire à la coordination
26 et à la planification et à l'exécution était une préoccupation.

27 **Me PAUL CHAMP:** Et, Monsieur le Chef Bell, aviez-
28 vous l'impression que le chef Sloly était résistant à cette

1 équipe intégrée?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois que le chef Sloly
3 soulevait des préoccupations quant à ce qu'une équipe de
4 commandement intégrée... à quoi elle ressemblerait.

5 **Me PAUL CHAMP:** En fait, il a fait des
6 commentaires, à savoir qu'il n'était pas là pour aider, qu'il
7 obtenait les directives des maitres politiques. N'est-ce pas?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

9 **Me PAUL CHAMP:** Et le chef adjoint Ferguson
10 n'était pas d'accord et a soulevé des préoccupations?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

12 **Me PAUL CHAMP:** Et vous, vous étiez préoccupé du
13 fait que le chef Sloly obtenait des conseils opérationnels
14 d'autres intervenants?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, ce n'est pas qu'il
16 obtenait des conseils opérationnels. C'est qu'un cabinet de
17 communications, une firme de communications était active à ce
18 niveau. C'était atypique pour moi. C'est toujours sa
19 prérogative, c'est le chef qui décide, mais moi, je n'avais
20 jamais vu ça auparavant.

21 **Me PAUL CHAMP:** Mais alors que la crise continuait
22 et se prolongeait, vous aviez des préoccupations relativement au
23 leadership du chef Sloly, non?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je n'avais pas des
25 préoccupations précises quant à son leadership. J'avais
26 identifié certains enjeux qui m'inquiétaient en lien avec le
27 commandement liés à l'incident.

28 **Me PAUL CHAMP:** Oui, ça, c'en était un autre.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Donc, j'avais différentes
2 préoccupations, en effet.

3 **Me PAUL CHAMP:** Et le conseiller Deans a témoigné
4 la semaine dernière qu'elle vous a appelé une fois avant la
5 démission du chef Sloly et elle a témoigné qu'elle vous a
6 demandé si vous feriez quelque chose de différent si, vous, vous
7 étiez chef. Vous rappelez-vous cette conversation?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

9 **Me PAUL CHAMP:** Et c'est ce qu'elle vous a
10 demandé?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, en effet.

12 **Me PAUL CHAMP:** Et elle a témoigné que vous lui
13 aviez dit que vous n'auriez rien fait de différent. N'est-ce
14 pas?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je pense qu'elle a dit que
16 j'avais dit que je ne ferais rien de différent, mais qu'un plan
17 s'en venait et que nous devions appuyer le chef. Quand vous
18 écoutez son témoignage, je pense que ça vous indique le contexte
19 général.

20 **Me PAUL CHAMP:** Donc, vous n'êtes pas en désaccord
21 avec son témoignage.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, mais je dirais que,
23 selon ma perspective, moi, en tant que chef adjoint, ma
24 responsabilité est d'appuyer le chef de police, peu importe qui
25 occupe ce poste. Et mon obligation est de m'assurer que cette
26 personne réussit et peut aller de l'avant.

27 **Me PAUL CHAMP:** Mais à cette époque, en tant que
28 chef adjoint, vous deviez assurément servir votre chef, mais

1 n'aviez-vous pas aussi l'obligation de servir les gens d'Ottawa?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Mais je pense que je le
3 faisais en m'assurant que nous, en tant qu'organisation,
4 pouvions aller de l'avant, et chaque fois que j'ai eu des
5 préoccupations, je les ai communiquées au chef Sloly. Mais c'est
6 lui le chef de la police, alors c'est lui qui prend les
7 décisions. Mais ça n'aurait pas aidé s'il avait échoué en plein
8 milieu d'une crise.

9 **Me PAUL CHAMP:** Mais c'est ça le point. Si vous...
10 j'ai entendu votre témoignage, en passant, il semble que vous
11 aviez beaucoup de préoccupations, disons, quant à son
12 leadership, et c'est peut-être la raison pour laquelle
13 l'occupation a été tellement prolongée.

14 [Si vous aviez des préoccupations que les
15 services policiers d'Ottawa] ne pouvaient pas répondre de la
16 façon qu'ils auraient pu à cause du leadership, est-ce que vous
17 n'aviez pas une obligation ou un devoir de soulever cette
18 question auprès des conseils de la police d'Ottawa?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ma préoccupation n'est pas
20 montée au niveau où je croyais que cette obligation devait
21 entrer en action. Les défis que j'avais ont été abordés de façon
22 régulière et normale, et si j'avais cru que cela dépassait le
23 niveau où j'aurais dû faire rapport, j'aurais fait rapport. Ça
24 n'a pas atteint ce niveau.

25 **Me PAUL CHAMP:** Vous avez appris la démission du
26 chef Sloly de la présidente Deans du conseil du service de
27 police?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, j'ai d'abord appris

1 les rumeurs sur les médias sociaux, mais par la suite, oui,
2 c'est madame Deans qui m'a appelé à un moment donné pendant la
3 journée pour m'indiquer... et pour demander si j'étais intéressé à
4 assumer le rôle de chef par intérim.

5 **Me PAUL CHAMP:** Mais entre cette conversation et
6 la réunion du conseil de police la journée suivante, avez-vous
7 eu des communications avec le bureau du maire?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

9 **Me PAUL CHAMP:** Par rapport aux négociations avec
10 les gens qui protestent, vous avez fait le lien entre le
11 gestionnaire Steve Kanellakos et la réunion du 10 janvier?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Correct.

13 **Me PAUL CHAMP:** Est-ce que vous savez qu'est-ce
14 qui s'est produit entre le 10 février et le 12 février dans ces
15 négociations?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

17 **Me PAUL CHAMP:** Mais maintenant vous comprenez et
18 vous savez qu'il y a eu différentes négociations qui avaient
19 cours entre le bureau du maire et les manifestants?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

21 **Me PAUL CHAMP:** N'aviez-vous pas des
22 préoccupations qu'une demande ou une direction de la police
23 avait été demandée par le maire pour ces négociations?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était atypique. Sans
25 doute cela aurait pu être facilité ce que nous voulions réaliser
26 plus facilement, mais au final, comme je l'ai dit
27 antérieurement, je crois vraiment que cela a fait baisser la
28 température de la manifestation, donc bon résultat. Aurions-nous

1 pu arriver à cette circonstance-là d'une meilleure façon en
2 impliquant la police, qui aurait donné des conseils aux
3 responsables des incidents? Peut-être, oui. Le processus était
4 imparfait et je serais parfaitement d'accord avec cela;
5 toutefois, je crois que le résultat a été un avantage puisque
6 les rues sont demeurées calmes pendant le temps que cela a pris.

7 **Me PAUL CHAMP:** Je vous entends complètement, Chef
8 Bell, mais si c'était là une façon d'enclencher le dialogue avec
9 les manifestants et d'obtenir peut-être un accord avec eux
10 qu'ils allègent la pression sur le peuple d'Ottawa, c'était sans
11 doute une bonne idée. Mais la question que je me pose, c'est :
12 comment ça s'est avéré que le bureau du maire agissait seul de
13 la sorte sans apport de la part de la police d'Ottawa?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne peux pas vous
15 répondre là-dessus. Je ne sais pas.

16 **Me PAUL CHAMP:** Et finalement, mes 20 minutes sont
17 terminées.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci beaucoup.

19 **Me PAUL CHAMP:** Merci, Chef Bell.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La Fédération nationale de
21 la police, prochain intervenant.

22 **Me LAUREN PEARCE:** Bonjour. Je suis sur Zoom.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LAUREN PEARCE:**

24 **Me LAUREN PEARCE:** Bonjour. Je suis Lauren Pearce.
25 Je suis présente par voie de Zoom.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je vous vois.

27 **Me LAUREN PEARCE:** Bonjour. Je suis la conseillère
28 pour la Fédération nationale de la police qui est l'agent

1 négociateur qui représente les membres de la GRC. Ça va?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

3 **Me LAUREN PEARCE:** Alors, je crois comprendre que
4 vous, Chef Bell, avez rencontré des représentants de la GRC et
5 le Service de protection parlementaire le 28 janvier. Est-ce
6 exact?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Avez-vous un document
8 auquel vous pouvez faire référence? Et je vous prie de m'excuser
9 parce que j'ai rencontré beaucoup de gens à de multiples
10 occasions.

11 **Me LAUREN PEARCE:** Oui, tout à fait. Donc, c'est
12 dans votre énoncé de témoignage à WTS00000029, et d'après mes
13 notes, ça se trouve vers le bas de la page 8 où on voit la
14 référence en cause.

15 Alors, Chef Bell, je vois que le 28 janvier à
16 16 h 30, vous avez assisté à une réunion. Vous voyez cela en bas
17 de la page?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je le vois.

19 **Me LAUREN PEARCE:** Alors donc, continuez à la
20 page 9, s'il vous plait. Oui, le paragraphe du haut.

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je me rappelle de
22 cette réunion-là maintenant.

23 **Me LAUREN PEARCE:** Merci beaucoup.

24 Alors, plus besoin du document.

25 Je voulais simplement vous poser des questions au
26 sujet de cette réunion. Alors, tout d'abord, je crois savoir
27 qu'Ottawa a juridiction dans la région d'Ottawa, c'est eux qui
28 ont compétence?

1 CHEF INT. STEVE BELL: Exact.

2 Me LAUREN PEARCE: Très bien. Et la GRC a un rôle
3 de police beaucoup plus limité dans la région d'Ottawa. Est-ce...
4 oui?

5 CHEF INT. STEVE BELL: À un haut niveau, c'est
6 exact.

7 Me LAUREN PEARCE: Donc, ce mandat limité comprend
8 la police de protection et c'est-à-dire assurer la sécurité de
9 certaines personnes protégées. Est-ce que ça vous semble exact?

10 CHEF INT. STEVE BELL: Je ne suis pas tout à fait
11 au fait de ce qu'est ce mandat du service de protection. Je
12 pense que ça comprend plus que ça, mais je ne suis pas la
13 meilleure personne pour répondre à votre question.

14 Me LAUREN PEARCE: Bon, d'accord, mais au mieux de
15 votre connaissance, ça comprend la protection de gens comme le
16 premier ministre, la gouverneure générale, ce genre?

17 CHEF INT. STEVE BELL: Oui, cela comprend cela.

18 Me LAUREN PEARCE: Bon, très bien. Alors, la GRC a
19 également mandat, il comprend des questions fédérales, telles
20 que la sécurité nationale, le terrorisme, ce genre de choses, en
21 autant que cela a lieu dans la région d'Ottawa.

22 CHEF INT. STEVE BELL: Exact.

23 Me LAUREN PEARCE: J'aimerais maintenant... je
24 voudrais tourner au Service de protection parlementaire – je
25 vais l'appeler « SPP » –, et ma compréhension, c'est que eux
26 sont responsables de la sécurité physique de l'enceinte
27 parlementaire, la Cité parlementaire, ce qui comprend les
28 édifices sur la Colline parlementaire et le terrain.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

2 **Me LAUREN PEARCE:** Vous avez mentionné ça quelque
3 peu en réponse à certaines questions posées par le conseil pour
4 le chef Sloly, mais je veux être sûr que j'ai bien compris.

5 Ma compréhension, c'est que les agents de SPP ne
6 sont pas des agents de police conformément à la *Loi sur la*
7 *police.*

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

9 **Me LAUREN PEARCE:** Et je crois également
10 comprendre qu'ils ne sont pas des agents de la paix aux fins du
11 Code criminel du Canada.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça, je ne suis pas si sûr.
13 Je ne crois pas, mais je ne peux pas vous l'affirmer
14 catégoriquement.

15 **Me LAUREN PEARCE:** Mais ce que vous pouvez dire de
16 façon définitive, c'est qu'ils n'ont pas le pouvoir de déposer
17 une accusation d'acte criminel.

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

19 **Me LAUREN PEARCE:** Donc, s'il y a un acte criminel
20 sur la Colline parlementaire, les SPP vont appeler la police du
21 service de l'Ontario pour...

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, ça va être le Service
23 de police d'Ottawa.

24 **Me LAUREN PEARCE:** Ah oui, excusez-moi, le Service
25 de police d'Ottawa, bien sûr. Et il en va de même s'il y a un
26 incident important sur la Colline parlementaire, à ce moment-là
27 le SPP appelle le Service de police d'Ottawa.

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, le Service de police

1 d'Ottawa, c'est le premier répondant, mais selon la nature de
2 l'incident, ça peut être nous, ça peut être, s'il y a une
3 question de notre sécurité nationale, la GRC pourrait être
4 mêlée. Nous, on serait la première réponse; ensuite, il faudrait
5 décider, de concert avec les autres organismes de police de la
6 ville, qui va agir en suivi.

7 **Me LAUREN PEARCE:** C'est sensé, mais dans un cas
8 ou dans l'autre, que ce soit Ottawa qui répond ou la GRC qui
9 répond, ou toute autre agence policière potentiellement, il est
10 vrai que lorsqu'il y a acte criminel qui a lieu sur la Colline
11 parlementaire, les SPP ne peuvent pas le régler seuls.

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pas pour les fins de porter
13 des accusations au criminel.

14 **Me LAUREN PEARCE:** Bon, très bien. Est-ce que
15 c'est correct de dire que les agents du SPP n'ont pas la même
16 formation que les agents de police?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça serait inéquitable que
18 je fasse réponse à cela. Je ne connais pas le curriculum de leur
19 formation.

20 **Me LAUREN PEARCE:** C'est exact, mais, selon vous,
21 vous ne savez pas si les agents, ces agents-là, fréquentent le
22 Collège de police, par exemple, de l'Ontario.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Il y a une formation assez
24 étendue qui leur est fournie, mais je ne peux pas faire de
25 commentaire sur le contexte ou le contenu de cette formation.
26 Mais je sais qu'ils sont formés.

27 **Me LAUREN PEARCE:** Je crois comprendre que le
28 Service de protection parlementaire a compétence sur la Colline

1 parlementaire, mais qu'il est assujetti aux limites de ce qu'on
2 vient de dire, et donc a besoin d'autres agences de police;
3 autrement, ils sont mis en dehors de cela. Ils ont compétence
4 exclusive à l'enceinte parlementaire, la Cité parlementaire.

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bon. Exact.

6 **Me LAUREN PEARCE:** À moins que le SPP invite le
7 Service de police d'Ottawa de répondre à un incident sur la
8 Colline parlementaire, vos agents ne sont pas... vous ne faites
9 pas de patrouilles routinières.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Nous n'avons pas besoin
11 d'une invitation pour fournir une réponse, car nous avons
12 compétence, mais pour ce qui est des activités générales de
13 patrouilles à l'intérieur de la Cité parlementaire, nous n'en
14 faisons pas. Cela relève du Service de protection parlementaire.

15 **Me LAUREN PEARCE:** Bon, très bien. Je crois
16 également comprendre que, pendant les manifestations du convoi,
17 cela n'a pas changé, que le SPP avait la responsabilité
18 principale sur la Cité parlementaire.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

20 **Me LAUREN PEARCE:** Et je crois également
21 comprendre – laissez-moi savoir si cela coïncide avec le vôtre –
22 , c'est que le Service de police d'Ottawa n'avait pas la
23 permission d'accéder à la Cité parlementaire à moins qu'ils
24 soient envoyés là par le Centre de crise.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne connais pas la
26 réponse à cela.

27 **Me LAUREN PEARCE:** On va regarder un document très
28 rapidement.

1 OPP00004262.

2 Et, Chef Bell, pendant que cela monte à l'écran,
3 il s'agit du plan opérationnel du 29 janvier qui a été présenté
4 plusieurs fois au cours du témoignage d'aujourd'hui.

5 J'espère que dans ce document, vous pourrez
6 tourner à la page 32, s'il vous plait, dans le PDF. Donc, on y
7 va. Donc, je regarde le haut de cette page. Merci.

8 Chef Bell, je vais vous poser des questions sur
9 le deuxième paragraphe que vous voyez là :

10 « De nombreuses décisions concernant
11 l'appui aux services parlementaires. »

12 Est-ce que vous voyez cette réponse?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

14 **Me LAUREN PEARCE:** Et entre parenthèses, on voit :

15 « Aucun membre du Service de police
16 d'Ottawa ne pourra entrer dans la Cité
17 parlementaire à moins d'en recevoir les
18 instructions du Centre NCRCC. »

19 Donc, je crois que c'est accord avec ce que je
20 viens de dire, à savoir que les agents de police d'Ottawa
21 n'auraient pas pu répondre sur la Colline parlementaire à moins
22 de recevoir une telle consigne de la part du NCRCC.

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Je vais vous suggérer
24 qu'il s'agit d'une question qu'il vaut mieux poser à
25 l'inspecteur Lucas. Mais tel que moi je comprends ce qui est
26 ici, c'est que tout le mouvement dans cette région de l'enceinte
27 parlementaire, cela est contrôlé par le NCRCC. Ça, on comprend
28 cela parce que ce serait important qu'il y ait des

1 communications et des mesures pour empêcher des conflits entre
2 ce qui se passe avec les diverses forces de police à Ottawa,
3 provinciales, les services parlementaires et la GRC. Cela
4 passerait donc à travers le Centre de coordination et parce que
5 le commandant de l'incident et les représentants de toutes ces
6 agences sont présents au Centre.

7 **Me LAUREN PEARCE:** Oui, tout à fait. Je ne pense
8 pas qu'on soit en désaccord là-dessus. Ma question, c'est que
9 même dans le cas de la manifestation du convoi, ça n'a pas
10 changé le fait que les agents de police de la loi n'exerçaient
11 pas leur compétence sur la Colline parlementaire, c'était de
12 compétence du SPP, à moins que le Centre donnait ordre
13 autrement.

14 Ma compréhension...

15 Bon, on a fini avec ce document, on peut le
16 baisser.

17 Ma compréhension, c'est que la compétence du SPP
18 s'étend jusqu'à la rue Wellington, et ensuite ça passe au
19 Service de police d'Ottawa. Est-ce que c'est en accord avec
20 vous?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, jusqu'à la clôture.

22 **Me LAUREN PEARCE:** Donc, au-delà de ces clôtures-
23 là, donc le trottoir et la rue Wellington, tout cela relève de
24 la ville d'Ottawa?

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact. La police d'Ottawa a
26 compétence de toute la région. Le SPP a une responsabilité pour
27 la sécurité sur la Cité parlementaire qui s'étend jusqu'au bord
28 du trottoir, donc à l'intérieur de la clôture.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le temps vous manque,
2 Madame. Il va falloir que vous accélériez le pas là.

3 **Me LAUREN PEARCE:** Bon, très bien. Merci. Je vais
4 y aller rapidement.

5 Ma compréhension, c'est que pendant la
6 manifestation, il y a eu des éléments de construction à cet
7 endroit?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je n'en suis pas sûr.

9 **Me LAUREN PEARCE:** Alors, ma compréhension, c'est
10 que les agents du SPP, en règle générale, pendant la
11 manifestation sont demeurés à l'intérieur du terrain qui relève
12 de leur compétence et n'allaient pas sur la rue Wellington.

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne sais pas si c'est un
14 fait, mais je m'attendrais à ce que ce soit le cas.

15 **Me LAUREN PEARCE:** Donc, merci. À votre
16 connaissance, est-ce que les agents étaient une ressource
17 disponible aux polices d'Ottawa en réponse à la manifestation?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Les SPP faisaient partie du
19 commandement intégré au centre de commandement, et là, on
20 pouvait leur affecter des tâches qui étaient en accord avec leur
21 mandat et leurs responsabilités, notamment autour de l'enceinte
22 ou de la Cité parlementaire.

23 **Me LAUREN PEARCE:** Certainement. Pour ce qui est
24 de la réponse d'Ottawa au convoi, qui était généralement en
25 dehors de l'enceinte parlementaire, avez-vous, ou vos collègues,
26 saviez-vous que les agents du SPP étaient une ressource qui vous
27 était disponible dans le cadre de la réponse?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne peux pas répondre à

1 cela. Ça, il faudrait que vous posiez cette question au
2 surintendant Bernier ou à l'inspecteur Lucas.

3 **Me LAUREN PEARCE:** Je crois que je vais m'en tenir
4 à cela. Merci beaucoup.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

6 Maintenant, nous avons le CCLA.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL:**

8 **Me CARA ZWIBEL:** Bon après-midi, Chef Bell. Je
9 suis également sur Zoom. Est-ce que vous me voyez? Vous
10 m'entendez correctement?

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** On vous entend, on ne vous
12 voit pas.

13 **Me CARA ZWIBEL:** Bon, excusez-moi.

14 Je m'appelle Cara Zwibel. Je suis avocate pour
15 l'Association des libertés civiles du Canada et je n'ai rien que
16 quelques questions pour vous.

17 On vous a demandé plus tôt, au sujet de
18 l'autorité des Services de police d'Ottawa, de bloquer le trafic
19 et l'empêcher de rentrer dans la ville, et je crois que vous
20 avez dit que les forces de police ont la possibilité d'empêcher
21 les véhicules de rentrer dans certains endroits, mais vous avez
22 parlé aussi que la Charte des droits et libertés protège les
23 gens et non les véhicules, n'est-ce pas? Mais vous avez
24 également dit qu'il paraissait clair que les camionneurs qui
25 venaient à Ottawa, qu'une partie de leur plan était d'être dans
26 la capitale nationale.

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

28 **Me CARA ZWIBEL:** Une partie du rôle du Service de

1 police d'Ottawa et de tout service de police au Canada, c'est de
2 faciliter le droit de manifestation paisible. Êtes-vous d'accord
3 avec ça?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Tout à fait.

5 **Me CARA ZWIBEL:** Dans certains cas, la façon dont
6 une manifestation est menée fait partie du message qui est
7 communiqué. Je vous donne un exemple. Si vous aviez des
8 personnes qui voulaient manifester contre le manque de voies
9 cyclables, ils arriveraient en vélocipèdes et cela ferait partie
10 de leur protestation. Est-ce que vous seriez d'accord avec ça?

11 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça peut l'être, et dans le
12 cas de votre exemple, je serais d'accord.

13 **Me CARA ZWIBEL:** Dans le cas du convoi des
14 camionneurs, lorsque les camions... bon, d'autres témoins ont dit
15 quand ils sont entrés en Ontario, il y avait des équipes de la
16 Police provinciale de l'Ontario qui ont communiqué avec les
17 organisateurs du convoi. Vous étiez au courant de ça?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

19 **Me CARA ZWIBEL:** Donc, ces équipes n'ont pas donné
20 aux camionneurs indication que des routes seraient bloquées ou
21 qu'ils n'auraient pas accès à la ville d'Ottawa. Exact?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne sais pas quelles
23 instructions la Police provinciale de l'Ontario ou leur équipe
24 de liaison ont données.

25 **Me CARA ZWIBEL:** Mais certainement c'était là,
26 l'attente. Vous vous attendiez à ce que ce soit l'attente des
27 camionneurs qu'ils auraient la possibilité d'entrer dans la
28 ville d'Ottawa.

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne peux pas vous faire
2 de commentaire là-dessus, je ne sais pas trop quelle était
3 l'attente.

4 **Me CARA ZWIBEL:** Au moment où le convoi a débuté –
5 laissons de côté l'autorité légale –, seriez-vous d'accord que
6 la Police d'Ottawa n'avait pas la capacité d'empêcher ce nombre
7 de véhicules à entrer dans la ville?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je serais plutôt d'accord
9 avec cela.

10 **Me CARA ZWIBEL:** Merci. Et la déclaration, donc,
11 de l'urgence, de l'état d'urgence, il y a eu un plan
12 opérationnel en place qui évoluait encore un peu avant la
13 déclar... avant qu'on ne décrète l'état d'urgence, mais la nature
14 de ce plan opérationnel n'a pas beaucoup changé après le recours
15 à la *Loi sur les mesures d'urgence*. C'est cela?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

17 **Me CARA ZWIBEL:** Vous mentionnez le fait que l'une
18 des choses utiles que l'invocation de la Loi vous a données,
19 c'est de créer des zones d'exclusion.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

21 **Me CARA ZWIBEL:** Mais êtes-vous d'accord pour dire
22 que la police a le pouvoir découlant de la common law de créer
23 des zones d'exclusion à condition que ce soit justifié?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** J'avouerais que oui, on
25 élaborait un plan en nous fondant sur ces autorités-là, mais
26 lorsqu'on a eu recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*, on
27 n'avait plus besoin de reposer notre action sur ces autorités,
28 et [cela nous a permis] de pouvoir interdire l'accès à certaines

1 zones et d'expliquer l'autorité légale de nos agents pour que
2 nos membres puissent, en fait, remplir leurs fonctions et
3 imposer cette zone d'exclusion.

4 **Me CARA ZWIBEL:** Donc, la Loi a aidé dans ce sens
5 que c'était quelque chose que vous pouviez montrer aux
6 manifestants et à vos agents en leur disant « ceci nous donne
7 l'autorité », une bonne démonstration de cette autorité?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je dirais que c'était plus
9 une façon de démontre concrètement notre autorité parce que
10 c'était un cadre juridique très clair sur lequel nous pouvions
11 compter pour interdire la zone ou l'accès la zone d'exclusion,
12 avec un libellé direct concernant la création d'une telle zone.

13 **Me CARA ZWIBEL:** Bon. Est-ce que la police
14 d'Ottawa a créé des zones d'exclusion lors de l'évènement
15 récent?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pas de la même façon qu'on
17 l'a créée. On a créé plutôt une zone restreinte dans le centre-
18 ville à la circulation véhiculaire.

19 **Me CARA ZWIBEL:** Donc, vous n'étiez pas en train
20 d'exclure des individus, plutôt d'interdire l'accès aux
21 véhicules.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est vrai.

23 **Me CARA ZWIBEL:** Et vous n'aviez pas besoin d'une
24 loi spéciale pour faire cela.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non, on s'est fondé sur
26 l'autorité en collaboration avec l'administrateur principal de
27 la Ville pour voir comment on pouvait limiter la circulation
28 véhiculaire.

1 **Me CARA ZWIBEL:** Êtes-vous d'accord avec moi que
2 l'autorité que la police a pour faire différentes choses dépend
3 des circonstances et du contexte? Donc, on a parlé tantôt de ne
4 pas arrêter l'entrée au centre-ville aux camions et vous avez
5 dit qu'on n'avait pas d'expérience d'évènements pareils et que
6 rien ne laissait entendre qu'on vivrait le niveau de
7 perturbation qu'on a connu. Voilà, donc, des aspects de la
8 circonstance et du contexte qui ont aidé à déterminer que vous
9 ne pouviez pas exclure l'entrée des camions dans la ville.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

11 **Me CARA ZWIBEL:** Et dans chaque cas, êtes-vous
12 d'accord avec moi, donc, que l'autorité de la police d'agir
13 dépend des circonstances et que la police ne devrait pas avoir
14 l'autorité d'arrêter les gens ou les véhicules sans motif
15 valable?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je serais d'accord avec moi
17 que, dans chaque situation, l'exercice de l'autorité doit tenir
18 compte du contexte, oui.

19 **Me CARA ZWIBEL:** D'accord. Merci. Alors, dans
20 votre déclaration de témoin, je pense que vous n'avez pas donné
21 votre avis sur la question de savoir si le recours à la *Loi sur*
22 *les mesures d'urgence* était nécessaire, et je sais que mon
23 collègue du gouvernement du Canada vous a montré des exemples
24 pour montrer que ça a été utile. Seriez-vous d'accord pour dire
25 qu'il y avait une [différence] entre une législation qui est
26 utile et un ordre qui est nécessaire?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je serais d'accord
28 avec vous là-dessus.

1 **Me CARA ZWIBEL:** Et ce serait peut-être utile pour
2 la police d'avoir toutes sortes d'autorités, mais il faut tenir
3 compte d'autres considérations, n'est-ce pas?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

5 **Me CARA ZWIBEL:** Et vous êtes toujours d'accord
6 avec votre déclaration, dans votre déclaration de témoin, que
7 vous ne prenez pas de parti quant à la nécessité de la *Loi sur*
8 *les mesures d'urgence*?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, je dirais que ça,
10 c'est ici le forum où tout cela sera, donc, décortiqué. Ç'a été
11 utile pour nous dans l'exécution de notre plan, ça nous a servi
12 de... ça nous a permis de créer un environnement propice pour
13 pouvoir exclure les manifestants.

14 **Me CARA ZWIBEL:** Merci. Il y a un autre domaine
15 qui a déjà été couvert et je vais juste contre-vérifier. Je
16 m'excuse parce que, si vous avez répondu à ces questions, je
17 m'en excuse.

18 Le rôle de Navigator, c'était quoi votre
19 compréhension de leur rôle?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** En fait, c'était une firme
21 de communication de crise qui a été, en fait, embauchée pour
22 nous conseiller.

23 **Me CARA ZWIBEL:** Je crois comprendre que le
24 contrat était établi avant le convoi pour travailler sur la
25 gestion du changement dans l'organisation et puis il y a eu un
26 virage?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact.

28 **Me CARA ZWIBEL:** Est-ce que la firme a pris part à

1 des décisions opérationnelles?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

3 **Me CARA ZWIBEL:** Et lorsque vous êtes devenu le
4 chef intérimaire, est-ce que vous avez mis fin au contrat avec
5 Navigator?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. En ma capacité de chef
7 intérimaire, oui, j'ai mis fin au contrat.

8 **Me CARA ZWIBEL:** Merci. Je n'ai pas d'autres
9 questions.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci beaucoup.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien. Merci.

12 Ensuite, nous avons le Fonds pour la démocratie.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROB KITTREDGE:**

14 **Me ROB KITTREDGE:** Bon après-midi, Monsieur le
15 Chef intérimaire Bell.

16 J'agis au nom du Centre pour les libertés
17 constitutionnelles. J'ai juste quelques questions pour vous et
18 ça vise l'importance de justifier l'invocation de la *Loi sur les*
19 *mesures d'urgence*. Je voudrais partager avec vous ces questions.

20 Par exemple, sous votre leadership, la Police
21 d'Ottawa était tout à fait capable, donc, de libérer le centre-
22 ville, même sans le recours à la Loi spéciale.

23 Dans votre témoignage aujourd'hui, j'ai vu quatre
24 façons d'après vous par lesquelles la Loi a permis de dégager le
25 centre-ville parce que ça a pu libérer des policiers d'ailleurs
26 et ça a rendu facile le recours aux services des remorqueuses.
27 Et troisièmement, la capacité de geler des comptes aurait mené
28 certains manifestants à quitter Ottawa volontairement. Est-ce

1 que c'est une caractérisation juste?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, mais je pense que j'ai
3 dit que je crois que ça a servi.

4 **Me ROB KITTREDGE:** À quel niveau?

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** À tous les niveaux.

6 **Me ROB KITTREDGE:** Donc, les choses ont été un peu
7 précipitées à la fin de votre interrogatoire tantôt, et je
8 voudrais m'assurer de bien comprendre votre quatrième et
9 [dernier] point.

10 Vous avez dit essentiellement que le recours à la
11 Loi vous a donné un cadre juridique solide pour le travail
12 policier. Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de dire
13 que ce cadre signifie, en fait, le pouvoir de créer des zones
14 d'exclusion.

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

16 **Me ROB KITTREDGE:** Revenons à votre premier
17 point : rationaliser l'assermentation des agents des autres
18 compétences. Le sous-chef intérimaire Ferguson a dit que ça a
19 permis d'économiser des heures en paperasse. Est-ce que vous
20 êtes d'accord avec cette caractérisation?

21 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Sans vouloir
22 contredire le sous-chef intérimaire Ferguson, en mon rôle,
23 j'avais la responsabilité, donc, de travailler sur ces
24 assermentations. C'est un processus qui nécessite beaucoup de
25 temps avec beaucoup de contrepoids, et je ne décrirais pas cela
26 comme nécessitant des heures, mais plutôt des jours. Ça pourrait
27 être rationalisé et fait en 24 heures, mais il y a beaucoup de
28 personnes qu'il faut en place pour pouvoir y arriver.

1 **Me ROB KITTREDGE:** Mais, bref, ça aurait pu être
2 fait en 24 heures.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça pourrait se faire en
4 24 heures, mais je ne pense pas que l'avantage, c'était de
5 savoir quand ça pouvait se faire. C'était plus que, dès qu'il y
6 avait des agents sur le terrain à Ottawa, ils étaient prêts pour
7 le déploiement opérationnel. C'est cela qu'il nous fallait. On
8 faisait venir des membres de partout au pays.

9 **Me ROB KITTREDGE:** Mais vous ne contredisez pas
10 l'idée que ces agents auraient pu être assermentés sans pouvoirs
11 spéciaux, n'est-ce pas?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Absolument. Sauf que ça
13 aurait pu créer... nécessiter beaucoup plus de temps, surtout vu
14 le nombre d'agents qu'on a invités dans la ville de partout au
15 Canada.

16 **Me ROB KITTREDGE:** Très bien. À cet égard alors,
17 le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* a aidé la police,
18 mais ce n'était pas, strictement parlant, nécessaire.

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Oui, ça nous a aidés.

20 **Me ROB KITTREDGE:** Votre deuxième point, faciliter
21 l'accès aux remorqueurs. À la fin, ces pouvoirs spéciaux n'ont
22 pas forcé les remorqueurs à offrir leurs services, n'est-ce pas?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne le sais pas. Je ne
24 peux pas dire cela. C'est une question qu'il faut peut-être
25 poser au surintendant Bernier qui a agi directement là-dessus.

26 **Me ROB KITTREDGE:** Très bien. Il est censé
27 témoigner à l'effet que les pouvoirs d'urgence n'étaient pas
28 nécessaires pour forcer les remorqueuses à nous fournir des

1 chauffeurs parce que, vers le 13 février, la PPO avait obtenu
2 déjà 34 remorqueurs avec des chauffeurs. Est-ce que vous êtes
3 d'accord avec cela?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je vais le laisser
5 témoigner en ce sens.

6 **Me ROB KITTREDGE:** Mais vous n'avez pas de motif
7 de contredire cela?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** S'il dit cela, oui, je
9 serai d'accord avec lui.

10 **Me ROB KITTREDGE:** D'accord. Et pour aller droit
11 au but, le recours à la Loi aurait aidé, mais n'était pas
12 nécessaire pour la police pour ce qui est de l'obtention des
13 services de remorquage. Est-ce qu'on peut dire cela?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Encore une fois, je ne peux
15 commenter cela parce que je ne sais pas, je ne connais pas la
16 structure ni les défis reliés au remorquage. C'était une
17 responsabilité des services de planification.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** C'est comme la quatrième
19 fois que vous posez la même question.

20 **Me ROB KITTREDGE:** D'accord. Je vais passer à
21 autre chose.

22 Sur votre troisième point, l'idée selon laquelle
23 le pouvoir de geler des comptes financiers aurait incité les
24 manifestants à quitter Ottawa de leur propre gré, est-ce que
25 vous avez une connaissance directe de cela?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

27 **Me ROB KITTREDGE:** Tout comme ce que le conseil du
28 Canada vous a dit que le gel des comptes aurait découragé

1 d'autres manifestants à venir à Ottawa?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je ne sais pas.

3 **Me ROB KITTREDGE:** Vous ne savez pas non plus si
4 le pouvoir de geler des comptes financiers était nécessaire pour
5 déloger les manifestants?

6 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

7 **Me ROB KITTREDGE:** Vous avez juste émis des
8 hypothèses que ça aurait aidé?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

10 **Me ROB KITTREDGE:** Merci. Et sur votre dernier
11 point, le pouvoir de créer des zones d'exclusion, il y a
12 d'autres pouvoirs que les polices auraient pu employer pour
13 exclure les gens de cette zone, n'est-ce pas?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

15 **Me ROB KITTREDGE:** Et là encore, le pouvoir
16 découlant de la Loi spéciale pour déloger les gens de la zone
17 spéciale, ça aurait aidé, mais ce n'était pas, strictement
18 parlant, nécessaire, n'est-ce pas?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** La zone d'exclusion et les
20 pouvoirs dans les pouvoirs accordés étaient très clairs. C'est
21 sur cela que nous nous sommes basés pour exécuter notre plan. Le
22 besoin d'une zone d'exclusion, c'était très important parce
23 qu'il nous fallait pouvoir limiter le mouvement des piétons à
24 l'intérieur et à l'extérieur de cette zone. C'est une autorité
25 peu commune pour les policiers. Donc, la capacité pour nous
26 d'être très clairs quant à la façon dont on gérait en excluant
27 les gens de cette zone, c'était très important pour nous pour
28 pouvoir exécuter le plan qu'on avait dressé.

1 **Me ROB KITTREDGE:** Oui, mais en l'absence du
2 recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*, la Police d'Ottawa
3 aurait pu déloger les manifestants.

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** En l'absence du recours à
5 la *Loi sur les mesures d'urgence*, on fait partie d'un
6 commandement unifié qui pouvait déloger les manifestants.

7 **Me ROB KITTREDGE:** Merci. C'est tout pour mes
8 questions.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

10 Ensuite, nous avons la province de l'Alberta.

11 **Me MANDY ENGLAND:** Bon après-midi. Je suis Mandy
12 England pour le gouvernement de l'Alberta.

13 Les questions qu'on allait poser cet après-midi
14 ont déjà trouvé des réponses, donc on n'a pas d'autres
15 questions.

16 Merci beaucoup, Monsieur.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

18 Alors ensuite, nous avons le Service de police
19 d'Ottawa.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:**

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Ici David Migicovsky, avocat
22 de la Police d'Ottawa.

23 Bon après-midi, Monsieur le Chef Bell.

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Bon après-midi à vous.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Beaucoup de mes questions
26 ont déjà trouvé des réponses, mais j'ai quelques domaines que je
27 voudrais revoir avec vous.

28 L'une des choses entendues la semaine dernière,

1 c'était des renseignements de monsieur Ball de l'Association des
2 hôteliers d'Ottawa.

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et je pense que ça a été
5 porté à l'attention de la police, est-ce que la police a assuré
6 le suivi pour voir si cette information était véridique?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Et comme je l'ai dit
8 ce matin, nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de
9 réservations de longue durée dans un hôtel d'Ottawa. Et monsieur
10 Ball parlait d'une réservation de trois jours, et les 90 jours,
11 ça n'avait pas encore été fait.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Puis-je vous demander,
13 Monsieur le Commis, de nous montrer OPS14525, s'il vous plait? À
14 la page 31. Désolé, pouvez-vous reculer? C'est à la page 3.

15 Voici vos notes, Monsieur le Chef de service de
16 police, « Mise à jour », le 29 janvier 2022. Donc, ce serait le
17 samedi après l'arrivée du convoi?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez là une note de
20 renseignements que vous avez obtenus à ce moment-là de l'hôtel...
21 des hôtels ce jour-là. Quelle est cette information?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ce que j'ai appris, c'est
23 qu'on n'avait réservé des hôtels que pour vendredi, samedi, et
24 que les groupes quittaient dimanche. Pas de réservations à long
25 terme.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup.

27 Vous pouvez effacer cette page.

28 Avançons et parlons du stationnement temporaire.

1 Nous avons entendu des preuves lors de ces audiences sur le
2 stationnement temporaire avec l'aide de la police. Vous vous
3 rappelez cela?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Pouvez-vous nous expliquer
6 si c'est une nouveauté ou c'est quelque chose qu'on a déjà vécu
7 lors d'autres manifestations à Ottawa?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** À ma connaissance, je ne me
9 rappelle pas qu'on ait pu créer ce genre de zone de
10 stationnement temporaire pour d'autres manifestations. Je pense
11 que c'était une première.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et est-ce qu'on l'a fait
13 lors d'autres événements spéciaux à Ottawa?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Ce serait en fait une
15 pratique courante et normale.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Pourquoi pas dans ce cas-ci?
17 Quelle aurait été l'alternative?

18 **CHEF INT. STEVE BELL:** On essayait de limiter
19 l'empreinte des camions qui viendraient pour la manifestation,
20 pour permettre aux gens de stationner dans d'autres zones et
21 pouvoir aller au centre-ville par autobus ou par covoiturage
22 pour pouvoir participer à la manifestation sans amener leurs
23 véhicules dans le centre-ville.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci. Vous avez dit tantôt
25 dans votre preuve, vous avez parlé de la machinerie lourde en
26 parlant d'une grue au centre-ville d'Ottawa, mais je pense que
27 vous avez expliqué que ce n'était pas le cas. N'est-ce pas?

28 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Pouvez-vous me rappeler quel
2 était cet équipement?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** En fait, c'était un camion,
4 le genre de camion qu'on utiliserait normalement pour soulever
5 de l'équipement de construction.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et à quoi cela servait-il?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** À deux fins. D'abord, on a
8 pu ériger ou monter un drapeau, et je pense que ça a servi pour
9 créer des scènes temporaires pour des discours et des
10 événements.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que ça a créé des
12 dommages?

13 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** À part cet équipement, est-
15 ce qu'il y avait d'autres pièces d'équipement lourd qu'on a fait
16 entrer dans la zone rouge?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pas à ma connaissance.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez parlé de
19 l'expérience qu'avait la police d'Ottawa des manifestations et
20 vous avez dit que le Service de police avait pas mal
21 d'expérience là-dedans. Puis-je vous poser une question plus
22 précise, à savoir : est-ce que la police d'Ottawa avait déjà eu
23 des manifestants qui utilisaient des véhicules?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Pouvez-vous m'en dire plus?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Il y avait eu
27 plusieurs manifestations en véhicules chaque année. Je peux
28 penser à cinq, six exemples. Il y a eu une ferme ou les

1 tracteurs sont arrivés jusqu'au centre-ville, et puis une autre
2 manif où on a amené des remorques, et des manifestations en
3 véhicules dans des véhicules de passagers... pour passagers
4 concernant les agriculteurs de l'Inde, et des manifestations
5 concernant le conflit entre des Tamouls. Il y a eu plusieurs
6 manifestations où on a utilisé des véhicules au centre-ville.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et est-ce que cela avait
8 mené au stationnement de véhicules sur la rue Wellington?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et avant le Convoi de la
11 liberté ou leur manifestation, était-ce la pratique de la Ville
12 d'ordonner la fermeture de rues et la création de zones
13 d'exclusion pour interdire la circulation des véhicules à des
14 groupes [de manifestants]?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Quel est donc l'impact? Je
17 crois que ça se fait maintenant dans la ville d'Ottawa, d'après
18 ce que vous avez dit, par autorité déléguée en consultation avec
19 la police, ces zones d'exclusion sont en train d'être créées?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Quel est l'impact de la
22 création de ces zones d'exclusion pour... sur les résidents, sur
23 les riverains ou ceux qui ont des raisons légitimes de circuler
24 dans ces zones d'exclusion?

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ça, c'est difficile à
26 évaluer. Comme je l'ai indiqué dans mon témoignage antérieur,
27 l'impact communautaire est une des choses principales que nous
28 examinons lorsque nous voulons gérer les manifestations et les

1 protestations.

2 L'impact peut être double. Premièrement, ça peut
3 empêcher le progrès dans la région d'une manière ou d'une autre,
4 mais d'un autre côté, cela va éliminer le potentiel qu'une telle
5 occurrence ait lieu dans leur quartier de nouveau.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et les ressources policières
7 nécessaires maintenant que vous avez créé ces zones d'exclusion
8 de véhicules?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Les ressources de la police
10 et de la ville sont assez considérables pour exécuter un tel
11 plan.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que, selon votre
13 expérience passée, la vôtre ou celle de la police a été une
14 réussite pour régler des manifestations, y compris celle avec
15 des véhicules sans le genre de traumatisme communautaire qu'on a
16 constaté cette fois-ci?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** L'expérience du passé
18 depuis le convoi ou avant?

19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Avant. Avant.

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je vais passer à d'autres
22 choses et parler de rapports et je vais vous poser des questions
23 au sujet de l'information que nous pouvons recueillir des
24 rapports Hendon.

25 Avant de regarder certains de ces rapports
26 spécifiquement, est-ce que vous pouvez me dire généralement ce
27 que ces rapports ont dit au sujet de savoir si les
28 manifestations devaient être pacifiques?

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Ça indiquait partout,
2 bien, que les indications reçues jusqu'alors des manifestants
3 eux-mêmes et des organisateurs de la manifestation étaient à
4 l'effet qu'il y avait un désir d'être paisible et de respecter
5 la loi.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Nous avons entendu qu'il y
7 avait un plan de circulation pour les manifestants.

8 Et je me demande si l'on pourrait peut-être avoir
9 le document OPP0426?

10 (COURTE PAUSE)

11 **LE GREFFIER:** Pouvez-vous répéter le numéro du
12 document, s'il vous plait?

13 **Me DAVID MIGICOVSKY:** OPP00000426.

14 (COURTE PAUSE)

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Bon, je vais passer à
16 d'autres choses là.

17 **Me JOHN MATHER:** C'est peut-être 4262, Monsieur.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce qu'on peut descendre un
19 peu, s'il vous plait? Oui. Merci beaucoup. On va baisser. Allons,
20 s'il vous plait... oui, descendez encore.

21 Et il y a un autre plan toutefois, au sujet duquel
22 je vais vous poser des questions, qui avait plus de détails, était
23 divisé en sous-plans. Ça, c'est une question. Est-ce exact? Et
24 c'est le OPS04221.

25 (COURTE PAUSE)

26 Bon, je vais passer à d'autres choses là. Tel que
27 je comprends les choses, nous avons entendu dire qu'il y avait un
28 plan de circulation initial et ensuite on a entendu dire qu'il y

1 avait un plan plus robuste avec des sous-plans, si j'ose dire.
2 Est-ce que c'est votre compréhension?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'est exact. À mesure que
4 les renseignements rentraient et que c'était plus précis au
5 sujet de la grandeur de la manifestation, de son ampleur, on a
6 passé d'un plan de circulation, et là, les planificateurs ont
7 préparé un plan beaucoup plus complet.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Une question a été soulevée
9 la semaine dernière au sujet de savoir s'il s'agissait de
10 quelque chose qui a été préexistant. Avez-vous un commentaire à
11 répondre à cela?

12 **CHEF INT. STEVE BELL:** Même si je n'étais pas
13 directement impliqué dans ces efforts de planification et
14 l'élaboration de ces plans, toute l'information que moi j'ai vue
15 et les va-et-vient entre les planificateurs, les gens du
16 Renseignement, les conversations qui ont eu lieu au sujet de la
17 façon de monter un plan m'ont indiqué qu'il ne s'agissait pas
18 d'un plan fait tout de go, mais c'était un plan déjà bien
19 développé et qui a été « sondé » par rapport aux circonstances
20 nouvelles qui se pointaient.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que ces rapports
22 Hendon contenaient des références à la possibilité que des
23 acteurs rebelles et des groupes extrêmes puissent être violents?

24 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et est-ce que c'était des
26 menaces importantes?

27 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et c'était des risques...

1 **CHEF INT. STEVE BELL:** C'était un risque important
2 si ça se matérialisait. C'est un risque que nous avons
3 identifié de par notre évaluation des risques et dans le
4 processus de planification.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que le plan abordait
6 la possibilité qu'il y ait violence ou une criminalité sérieuse?

7 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Nous avons entendu de
9 l'unité spécialement formée. En avance de la démonstration, est-
10 ce que le Service de police d'Ottawa a fait des [démarches] pour
11 avoir des unités spéciales en alerte pour être à Ottawa en
12 anticipation d'une violence potentielle par des groupes
13 extrêmes?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que leur utilisation
16 était nécessaire?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, leur utilisation était
18 nécessaire pour gérer la dynamique à laquelle on a fait face,
19 notamment pour certains secteurs isolés dans des questions de
20 violence. Je suis moins sûr, mais ces unités POU, eh bien,
21 écoutez, toutes les ressources qui sont venues à Ottawa ont été
22 utilisées.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je parle de la première fin
24 de semaine.

25 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, dans la première fin
26 de semaine, elles ont été utilisées pour la gestion de foules.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci.

28 J'aimerais vous poser des questions sur les

1 rapports Hendon et j'aimerais qu'on commence par celui du
2 20 janvier plutôt que le sommaire.

3 Donc, puis-je vous demander d'afficher ce
4 document, [OPP00001024]?

5 Et il s'agit du rapport Hendon en date du
6 20 janvier et notre attention a été portée à certains passages.
7 Pouvez-vous donc vous tourner à la page 2? Le deuxième
8 paragraphe nous dit ceci :

9 « La recherche source ouverte a
10 identifié une page Facebook intitulée
11 'Convoi de la liberté 2022'. »

12 Et ça nous dit combien il y a eu de « j'aime » et
13 le nombre de personnes qui l'ont suivie.

14 « Tous les commentaires appuyaient cet
15 évènement. »

16 Qu'est-ce qu'on voit dans la page suivante au
17 sujet du nombre de gens qui appuyaient l'évènement et le nombre
18 de gens qui pourraient y participer en date du 20 janvier?

19 **CHEF INT. STEVE BELL:** Que ces chiffres sont
20 inconnus.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** J'aimerais que vous
22 examiniez également le troisième paragraphe avant la fin sur
23 cette page où il y a caviardage, quelle information... bon,
24 qu'est-ce que vous concluez de l'information dans ce troisième
25 paragraphe avant la fin?

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** Je crois qu'il y a deux
27 éléments d'information là. Une, c'est que les organisateurs
28 disent que ça va être une démonstration sûre et pacifique et

1 respectant la loi, alors que d'autres personnes semblent être en
2 faveur de tactiques agressives.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que les questions
4 agressives ont été anticipées par vous?

5 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Pouvez-vous maintenant aller
7 à la section sur l'évaluation à la page 4?

8 Bon, veuillez m'excuser. Reculez, s'il vous
9 plait, à la page avant, page 3, donc. Oui, voilà. L'évaluation
10 en bas de page 3.

11 Vous voyez là que chaque rapport Hendon a une
12 section « Évaluation ». Si nous allons... je voulais que vous
13 voyiez le titre de section. Allons à la page suivante, donc,
14 sous ce chef, deuxième paragraphe ici.

15 « L'information disponible est que les
16 convois peuvent comporter des milliers
17 de gros camions. Il est possible qu'il
18 y ait aussi un grand nombre de plus
19 petits véhicules, y compris des
20 véhicules privés, qui se joignent à
21 eux. »

22 Est-ce que cela s'est matérialisé?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Il y a eu des milliers
24 de ces gros camions. Je ne crois pas qu'il y ait eu de gros
25 camions qui soient entrés avec... qui soient entrés dans la zone
26 rouge.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que le rapport du
28 20 janvier vous dit combien de gens et combien de véhicules vont

1 assister?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Combien vont demeurer?

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Qu'ils vont s'engager dans
6 un genre de criminalité ou de comportement antisocial dont on a
7 entendu parler pendant l'enquête?

8 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, ça, c'est le 20. Sur
10 la base de ce qu'on a entendu ici à l'effet qu'ultimement le
11 Service de police d'Ottawa a eu besoin de milliers de ressources
12 supplémentaires, alors sur la base de ce que vous avez entendu
13 ici ou de ce que vous voyez ici, est-ce qu'il aurait été sensé
14 de mobiliser 2 000 agents supplémentaires d'ailleurs à ce
15 moment-ci et de les apporter à Ottawa sur la base des
16 renseignements à cette date-là?

17 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Mais je crois
18 également qu'il est important de noter à mesure que nous
19 regardons cela... je comprends les difficultés de recueillir ces
20 renseignements et je sais que c'est imprécis et pas du tout
21 raffiné, c'est pour ça que j'ai essayé de faire valoir le point
22 que l'expérience que nous avons est tellement importante
23 lorsqu'on évalue de tels rapports. Je crois donc que toutes les
24 meilleures tentatives ont été faites et de l'excellent travail
25 par la Police provinciale de l'Ontario et leurs partenaires pour
26 rassembler toute cette information et de la partager avec les
27 collectivités et les autres forces de police pour leur permettre
28 de faire des plans.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Puis-je vous demander
2 maintenant, s'il vous plait, de regarder le document
3 [OPP00001476, à la première page.]

4 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète n'a pas suivi.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** C'est le Hendon rapport de
6 l'après-midi du 23 janvier. On descend, s'il vous plait,
7 jusqu'au quatrième paragraphe, le quatrième point :

8 « L'information [...] disait que les
9 organiseurs du convoi coopèrent et
10 ont élaboré un plan complet et bien
11 organisé pour mener l'évènement en
12 sécurité. »

13 Est-ce que cette information était importante
14 pour le Service de police d'Ottawa dans ses évaluations de
15 renseignements?

16 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. C'est un des éléments
17 dont on tient compte, oui.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et comment suivez-vous le
19 comportement des membres du convoi avant leur arrivée à Ottawa?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Alors, le convoi aurait été
21 suivi par d'autres agences de police à mesure qu'il traversait
22 le pays, et je sais qu'une fois que c'est entré en Ontario, ç'a
23 été suivi par la Police provinciale de l'Ontario jusqu'à ce
24 qu'il soit arrivé à Ottawa, et nous avons pris la relève.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Puis-je vous demander, s'il
26 vous plait, de nous montrer le rapport Hendon du 27 janvier,
27 OPP00000813?

28 Il s'agit du jeudi. Est-ce que la première fois

1 que nous avons l'indication des nombres?

2 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui. Comme je l'ai indiqué
3 antérieurement, les nombres et les rapports s'améliorait à
4 mesure que le temps passait et qu'on se rapprochait de la date
5 de leur arrivée ici. Le 27, c'est le premier jour où on a eu des
6 chiffres notés, et on comprend cela, c'est la première journée
7 où on avait un meilleur portrait du nombre de camions en cause
8 là.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Pouvons-nous passer au rapport Hendon du
11 28 janvier, qui est le vendredi?

12 Le 28 janvier, c'est le vendredi où les premiers
13 camions arrivent à Ottawa. Est-ce exact?

14 **CHEF INT. STEVE BELL:** Exact.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, tournons au document
16 OPP00000815. Merci.

17 Alors, nous avons ici le rapport du jour de
18 l'arrivée et un estimé du nombre total de véhicules, et ce qui
19 indique que ce sont des estimés, des prévisions, et qu'elles
20 peuvent être assujetties à des changements, ça veut dire que ça
21 peut être plus haut, ça peut être plus bas.

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, l'un ou l'autre.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Tournez à la page 7 du
24 document. Est-ce qu'on peut aller à la section « Évaluation »,
25 s'il vous plait?

26 Pouvez-vous lire, s'il vous plait, le premier
27 paragraphe quant à l'information fournie par l'OPP dans ce
28 rapport Hendon par rapport à la durée attendue de l'évènement?

1 Et lisez-le à haute voix, s'il vous plait.

2 **CHEF INT. STEVE BELL:**

3 « L'information disponible indique que
4 les manifestants prévoient demeurer à
5 Ottawa au moins jusqu'au 4 février
6 2022. Nous continuons d'identifier les
7 indicateurs à l'appui du fait que
8 certains manifestants vont demeurer au-
9 delà de la fin de semaine du 29 et
10 30 janvier 2022. Ces indicateurs
11 comprennent le fait qu'ils ramassent
12 des fonds, de la nourriture et de l'eau
13 des gens qui les appuient le long de la
14 route. »

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, merci. Et que
16 retenez-vous de cette phrase où il y a indication que certains
17 manifestants veulent demeurer au-delà de la fin de semaine dans
18 la deuxième phrase, et la première phrase aussi qui mentionne
19 que certains vont demeurer jusqu'au 4 février?

20 **CHEF INT. STEVE BELL:** Ce que j'évalue à partir de
21 là, c'est qu'il y a indication qu'au moins quelques gens
22 pourraient demeurer au-delà et que ceux qui demeurent au-delà de
23 la fin de semaine, donc, les renseignements à ce moment-ci
24 indiquent qu'ils pourraient demeurer jusqu'au 4 février.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup. Je n'ai que
26 quelques autres questions.

27 J'aimerais vous parler des événements de la
28 première fin de semaine. Ai-je raison que la police d'Ottawa n'a

1 pas tout simplement permis un flot continu de véhicules à
2 rentrer dans le centre-ville?

3 **CHEF INT. STEVE BELL:** La police d'Ottawa, la
4 police provinciale ne l'ont pas permis. On a travaillé ensemble,
5 on n'a pas permis aux gens de rentrer en file tout le long.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Y avait-il des stratégies en
7 place qui ont été utilisées et qui ont pu détourner certains
8 éléments du convoi d'entrer dans le cœur du centre-ville?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Sur cette dernière fin de
11 semaine, en conjonction avec vous et vos autres partenaires de
12 la police, y a-t-il eu une période de temps où d'autres mesures
13 d'atténuation de la circulation ont eu lieu, par exemple les
14 ponts, les sorties d'autoroute, et cetera?

15 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, il y a eu de telles
16 mesures.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Finalement, nous avons
18 entendu certaines personnes au cours de l'enquête nous parler
19 d'agents de police n'étant pas assez sévères ou ne pas prendre
20 des mesures d'application de la loi. Je veux préciser : est-ce
21 que des instructions ont été données aux agents de police
22 d'ignorer la criminalité?

23 **CHEF INT. STEVE BELL:** Non. Tout à fait non. Et ce
24 que je vais vous dire, et je l'ai déjà dit et je le répète, nos
25 agents, les agents de police du Service d'Ottawa, la GRC et la
26 police provinciale aussi, et tous les autres qui sont venus ont
27 travaillé dans des circonstances difficiles et remplies de défis
28 à un moment également très difficile et rempli de défis.

1 Donc, de critiquer leurs activités est, à mon
2 avis... pose difficulté parce qu'ils ont vraiment fait tout ce
3 qu'ils pouvaient pour aider à appuyer notre ville [et dissiper
4 l'occupation].

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Question finale. Y a-t-il
6 des circonstances toutefois où, dans l'exercice de la discrétion
7 policière, il n'est pas approprié pour un agent de police de
8 prendre des mesures d'application de la loi?

9 **CHEF INT. STEVE BELL:** Oui, c'est exact, et j'en
10 ai souligné quelques-unes de ces circonstances.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup. J'ai terminé
12 mes questions.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

14 Est-ce qu'il y a un réinterrogatoire?

15 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me FRANK AU:**

16 **Me FRANK AU:** Quelques questions, Chef Bell. Frank
17 Au pour la Commission, avocat de la Commission.

18 Chef Bell, mon ami, le conseiller pour la Ville
19 d'Ottawa, vous a posé une question sur le document
20 [OPS00008418]. On peut aller à la première page de ce document
21 pour que vous puissiez voir le titre, s'il vous plait, de ce
22 document de la police d'Ottawa.

23 Ma première question, c'est de vous demander si
24 vous pouvez nous aider à nous expliquer la nature de la réunion
25 en cause.

26 **CHEF INT. STEVE BELL:** S'il vous plait, le tout
27 début?

28 **Me FRANK AU:** Ça dit simplement :

1 « Breffage du convoi numéro 18, le
2 mardi, le 8 février de 10 heures à
3 midi. »

4 **CHEF INT. STEVE BELL:** À ce moment-ci, nous avons
5 un horaire de breffage règlementé, c'était deux ou trois par
6 jour. En vertu de cela, il y avait un breffage où tous les chefs
7 des divers domaines se rassemblaient pour recevoir des mises à
8 jour, partager les plans, parler de cibles opérationnelles. Ces
9 enjeux étaient discutés, ensuite chacun retournait et exécutait
10 ce qu'il devait faire. Il s'agissait d'une de ces mises à jour.

11 **Me FRANK AU:** D'accord.

12 Allons à la page 4. Vers le bas, s'il vous plait.
13 Oui.

14 Est-ce que vous voyez le commentaire qui vous est
15 attribué au milieu de la page disant :

16 « Bell craint que la Ville ait des
17 préoccupations politiques et non pas
18 des préoccupations au jour le jour. Le
19 Fédéral va reculer et laisser la
20 situation à la Ville. »

21 Qu'est-ce que cela signifie?

22 **CHEF INT. STEVE BELL:** L'une des craintes qu'on
23 avait, ça n'a pas été confirmé lors de discussion avec la Ville
24 du tout, mais ce qu'on se disait comme hypothèse portait sur le
25 défi de traiter avec différents paliers et de négocier
26 potentiellement avec des dirigeants de convois, à savoir que si
27 le premier à entamer les négociations était la Ville, ce serait
28 la Ville qui serait responsable des négociations.

1 Ça n'a jamais été confirmé, on se posait tout
2 simplement la question, et on essayait de noter les différents
3 problèmes que différents paliers auraient à entamer des
4 négociations.

5 **Me FRANK AU:** Merci. C'est tout pour mes
6 questions.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

8 Voilà qui met fin à votre preuve. Merci beaucoup,
9 Chef intérimaire Bell.

10 **CHEF INT. STEVE BELL:** Merci beaucoup.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous allons ajourner jusqu'à
12 demain matin à 9 h 30. Merci.

13 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is adjourned.* La
14 Commission est ajournée.

15 --- Upon adjourning at 6:31 p.m.

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

C E R T I F I C A T I O N

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

I, Sandrine Martineau-Lupien, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of the French interpretation to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Sandrine Martineau-Lupien, un sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Sandrine Martineau-Lupien